LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES Soldats Mutilés et Estropiés

par

Léon de Paeuw



5-4-55

LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES SOLDATS MUTILÉS & ESTROPIÉS

LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES SOLDATS MUTILÉS ET ESTROPIÉS

PAR

LÉON de PAEUW

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE DE BELGIQUE,
CHARGÉ DE L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE DES ÉCOLES DE PUPILLES DE L'ARMÉE,
DES ÉCOLES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE DES INVALIDES DE LA GUERRE,
ET DES INSTITUTS POUR ORPHELINS DE LA GUERRE,
ANCIEN CHEF DU CABINET CIVIL DU MINISTRE DE LA GUERRE.

AVEC UNE

LETTRE-PRÉFACE

de Mme HENRY CARTON de WIART



1917

LIBRAIRIE MILITAIRE
BERGER-LEVRAULT
PARIS
5-7, *rue des Beaux-Arts.*
NANCY
Rue des Glacis, 18.

IMPRIMERIE
de l'Ecole Nationale Belge
des Mutilés de la Guerre
PORT-VILLEZ
(Seine et Oise)

Au Capitaine de réserve du génie

F. HACCOUR,

directeur technique de l'École nationale belge des mutilés de la guerre à Port-Villez,

et à

M. L. ALLEMAN,

directeur pédagogique de la même École,

qui furent mes collaborateurs éclairés et dévoués dans l'œuvre de la rééducation professionnelle des soldats mutilés belges, je dédie cet ouvrage en témoignage de ma reconnaissance et de mon affection.

LETTRE-PRÉFACE.

Cher Monsieur,

C'est bien de l'honneur que vous me faites en me priant d'ajouter quelques lignes de préface à votre étude sur la Rééducation professionnelle des mutilés et des estropiés. *Pour flatteuse que soit cette demande, laissez-moi vous avouer que je n'y reconnais pas du tout votre discernement habituel. En effet, que voulez-vous que je dise ici que ne pourraient dire beaucoup mieux tant de personnes qui ont visité comme moi les installations de Sainte-Adresse, de Port-Villez et de Mortain et qui sont aussi compétentes que je le suis peu?*

Quels éloges pourrais-je en faire qui n'auraient plus de poids et plus de prix venant du plus modeste de ces braves soldats qui doivent à ces institutions d'avoir repris confiance dans la vie?

Au lendemain du combat où il a été gravement blessé, au sortir de l'hôpital où il a été opéré ou amputé, le soldat est tourmenté par les réflexions les plus amères. Certes il a fait son devoir, et il

en ressent une juste fierté. La sympathie de ses chefs et de ses camarades, l'admiration mêlée de pitié qu'il lit dans tous les regards, les compliments qui l'accueillent, peut être la citation ou la décoration qui attestent publiquement le courage dont il a fait preuve, tout cela réchauffe un peu son pauvre cœur. Mais que la réalité est cependant atroce! Soldat belge, il est loin des siens, et souvent privé de tout contact avec eux. La tendresse d'une mère, l'amour et les soins d'une épouse, l'affection d'une sœur, les conseils de son père ou les caresses de ses enfants, tout cela lui fait affreusement défaut. Bien plus : le sort de ces êtres chers ne cesse pas de le tenailler. Que va-t-il devenir lui-même, condamné à une invalidité incurable et à une chair endolorie? Il a peur de l'oisiveté, mais redoute en même temps que tout labeur auquel il pourrrait s'appliquer ne supprime ou ne réduise ses droits à une pension de l'Etat. La guerre finie, que sera le retour au foyer, si le foyer subsiste encore? Dépouillé de son uniforme, que lui restera-t-il même de ces quelques rayons de gloire qui le consolent un peu aujourd'hui, mais que le temps aura bientôt fait de pâlir et dont il devra partager l'innombrable reflet avec tant d'autres victimes de l'horrible guerre? Au fur et à mesure qu'avec le temps passera le prestige de son infirmité, le poids de cette infirmité deviendra plus lourd.

D'ailleurs que de fois la souffrance physique qu'il endure ne se révèlera même pas aux yeux des passants. Les infirmités qu'on ne voit pas, ne sont pas, hélas! les moins cruelles!

Comme le voyageur de la parabole évangélique que des bandits ont attaqué et laissé tout couvert de plaies, il est couché au bord du chemin. Il souffre, il attend. Les passants vont et viennent. Le soir tombe peu à peu. Mais voici le bon Samaritain qui relève le malheureux, le réconforte, le console et le conduit à l'hôtellerie.

Cette hôtellerie, ce n'est plus l'hôpital. Ce n'est pas l'asile des incurables, relevé ou non par l'enseigne : Hôtel des Invalides. C'est une école, c'est l'institut de rééducation où — dans une atmosphère de bonté — des soins intelligents et des leçons méthodiques suggèreront peu à peu au blessé de nouvelles raisons et de nouveaux moyens de vivre. C'est le bon creuset où il retrempera sa personnalité et d'où il sortira fort pour des activités nouvelles. Certes, l'institut de rééducation ne rendra au blessé ni son bras, ni sa jambe amputés. Il ne lui refera ni ses os ni ses muscles, ni ses chairs. Mais s'il est vrai, comme le dit Emerson, que la seule véritable maladie mortelle soit l'incapacité de s'améliorer, *y a-t-il meilleure guérison pour un pauvre être abandonné et déjà guetté par le désespoir, l'oisiveté et peut être la mendicité que cette réédu-*

cation professionnelle à laquelle il devra un triple réconfort : le goût de la vie, l'énergie de la vie et la fierté de la vie?

Je ne sais vraiment s'il est plus belle œuvre que celle-là parmi toutes les œuvres de guerre qui ont fleuri sur le sol ensanglanté de notre vieille Europe, et qui nous apparaissent, avec l'héroïsme des soldats et de leurs familles, comme la bonne revanche de tant d'horreurs, de lâcheté et de crimes, et je comprends que des esprits généreux et clairvoyants comme M. Maurice Barrès et M. Edouard Herriot en France, comme Sir Thomas Barclay pour l'Angleterre, comme le professeur Chevalley et le colonel-professeur Galeazzi en Italie, y aient, dès les premiers jours, donné le meilleur de leur effort.

Je comprends que, dans tous les pays belligérants — chez nos alliés comme chez nos ennemis, —le même problème d'humanité sollicite, à peu près dans les mêmes termes, les préoccupations des médecins, des pédagogues ou simplement des hommes de cœur, et que chaque nation soit de plus en plus attentive aux expériences de rééducation tentées par les autres nations.

On eût pu craindre cependant que la Belgique, crucifiée à tant d'infortunes, aurait été moins empressée que d'autres pays en guerre, sinon à se préoccuper du sort de ses soldats invalides, du moins à y porter remède. Mais ce fut tout le

contraire. Et en effet toutes relations étant coupées entre nos soldats et leurs familles, il ne pouvait être question de renvoyer nos blessés dans leurs foyers. Sous peine de les laisser à l'abandon en pays ami, mais étranger, il fallait se hâter de les rassembler et d'improviser pour eux de toutes pièces des « formations » appropriéés à leurs besoins. Quand il s'agit de besoins aussi nouveaux et imprévus que ceux-là, c'est à tout prendre une chance heureuse de ne pas pas devoir compter avec l'enchevêtrement des œuvres et de toutes les institutions existantes. Il est plus aisé de construire sur un terrain vierge, en s'inspirant des nécessités du moment que de chercher à adapter à ces nécessités de vieux bâtiments, de vieux règlements et de vieux errements. Au lieu de disperser les invalides, de les confier par petits lots à des Comités régionaux ou communaux soit publics, soit privés, où la science et la charité ne vont pas toujours de pair, il a bien fallu, — et ce fut une merveilleuse inspiration, — les réunir dans des établissements faits pour eux et en partie par eux, où tout a été conçu et organisé en vue d'un seul résultat : la rééducation professionnelle.

Les blessés de l'armée belge n'ont pas été « réformés ». Ils conservent leur uniforme. Ils sont demeurés et demeurent des « soldats ». A ce titre ils ont dû et ils doivent obéir. A moins

de circonstances exceptionnelles, une autorité faite à la fois de fermeté et de bonté les conduit et les retient à l'Institut. Ce qui leur reste d'aptitudes pour le travail ou ce qu'il est possible de leur en inculquer y est reconnu par l'examen médical et développé par la mécanothérapie. Parmi ces blessés, les uns reprennent leur métier d'avant la guerre. Beaucoup apprennent des métiers nouveaux. Maintes vocations professionnelles s'éveillent. D'autres vocations subissent les révisions les plus inattendues. Voici un clown de cirque transformé en peintre décorateur. Un de ses compagnons de régiment exerçait jadis le métier de paveur. Il est devenu pâtissier et déjà il excelle dans le « feuilleté » et la « frangipane ». Les mauvais plaisants qui traitent de « cours des miracles » ces écoles de glorieux mutilés ne croient pas si bien dire! On y admire des métamorphoses qui promettent aux familles pour le jour du retour d'étranges surprises et aussi des ressources inespérées. Lorsque le blessé quitte l'atelier d'apprentissage pour entrer à l'atelier de production, il parvient bientôt, par les épargnes réalisées sur son salaire, à amasser un petit pécule qui lui permettra — revenu au pays natal — de s'établir et de fonder un nouveau foyer. Il rentrera borgne, boiteux, ou manchot, c'est vrai. Mais à la compensation d'avoir glorieusement souffert pour la plus belle des causes

s'ajoutera celle de pouvoir vivre désormais d'un métier ou d'un art qu'il ne connaissait pas et d'en faire vivre les siens.

Ainsi l'honneur d'avoir aidé à la défense de la Patrie à l'heure de la guerre se doublera pour lui de l'honneur d'aider à sa restauration, à l'heure de la paix. N'est-ce pas la perspective d'un reflet de fierté et peut-être d'un rayon de joie parmi les larmes?

Ne vous semble-t-il pas, cher Monsieur, que ce brave soldat qui, ayant fait hier tout son devoir militaire, reprendra demain son rôle dans la vie civile et économique, avec une auréole de gloire et des aptitudes nouvelles pour un travail utile, soit en quelque manière le symbole et l'incarnation de la Belgique elle-même?

Tout comme ce soldat, notre pays tout entier a souffert et versé son sang pour le Droit. Les ruines, les blessures, les deuils se sont abattus sur lui, mais sans l'abattre lui-même. Jusqu'à la victoire, quoiqu'il doive endurer encore, il tiendra bon. Après la victoire, il apparaîtra grandi et respecté.

Le témoignage universel de l'âme humaine honorera désormais en lui le peuple qui s'est volontairement et sans calcul d'aucune sorte sacrifié pour être fidèle à la parole donnée.

D'autre part, la guerre aura été pour lui une grande école de rééducation nationale. Elle aura

dissipé bien des malentendus, bien des préjugés, bien des motifs de querelle qui embarrassaient ses voies et retardaient ses progrès. Elle aura cimenté son unité historique et trempé ses meilleures énergies. En lui fournissant l'occasion de révéler des vertus qu'il ne soupçonnait qu'à peine, elle lui aura donné la conscience plus claire de sa propre valeur. En le mettant en contact avec des nations sœurs auprès desquelles il a trouvé asile et protection — après que son sacrifice eût contribué à les sauver, — elle lui aura assuré les profits de l'expérience la plus précieuse et le concours des sympathies les plus sincères.

Et c'est pourquoi, tout comme ce bon soldat, la Belgique reprendra demain sa destinée laborieuse avec des chances accrues de succès et de prospérité. Elle engagera dans l'effort universel des générations nouvelles, mieux préparées, mieux outillées, plus confiantes et plus unies que celles qui les avait précédées.

Ceux qui auront, comme vous, cher Monsieur, veillé à la rééducation de nos soldats blessés seront non moins attentifs et dévoués à cette grande œuvre de la restauration de notre pays. Entre cette grande œuvre et l'organisation de l'enseignement primaire le rapport est trop évident pour que j'y insiste. Vos fonctions vous appellent à jouer un rôle singulièrement impor-

tant dans un régime scolaire que domine dorénavant le principe de l'instruction obligatoire et auquel l'heureuse innovation du « quatrième degré » assurera une efficacité sociale aussi variée qu'opportune. Toutes les bonnes volontés et toutes les bonnes activités y trouveront leur emploi. Mais il importera plus que jamais, en conseillant et en aidant les initiatives particulières, en respectant, avec les convictions de chacun, certaines contingences de temps et de lieu, de donner à la formation morale, intellectuelle et professionnelle de nos jeunes générations un même rythme national. C'est ainsi que toutes les valeurs humaines, sans en excepter aucune, pourront être utilisées pour la restauration et pour le bien de la Patrie.

J'ai souvenir d'avoir vu, affichée au mur, dans plusieurs des ateliers de rééducation organisés par vos soins, cette excellente maxime destinée à prévenir le désordre, les distractions et les soustractions : « Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place. » *Ne croyez-vous pas que, dans ce grand atelier qui sera la Belgique de demain, nos concitoyens pourront s'inspirer d'un précepte du même genre, mais d'une portée beaucoup plus générale :* « Une place pour chaque homme et chaque homme à sa place » ?

Mais voici qu'à formuler cete nouvelle maxime, je m'aperçois que j'y déroge moi-même, et

que ma place n'est vraiment pas aux premières pages de ce volume, où il eût été convenable qu'un philosophe, un économiste ou un moraliste dégageât les grands principes de la rééducation professionnelle et vous décernât les éloges que vous méritez! Je ne suis ici qu'une intruse, et, si vous voulez m'en croire, vous jetterez au panier cette lettre à la fois trop longue et trop incomplète où j'ai laissé courir une pensée incompétente et une plume mal exercée. N'en retenez qu'une seule chose : c'est l'expression du plaisir que j'ai éprouvé à m'instruire en vous lisant. Ce plaisir, je suis certaine que vos autres lecteurs le partageront et qu'ainsi vous aurez réalisé le but que vous avez poursuivi : relever le courage de nos chers soldats, soulager leurs souffrances physiques et morales et éclairer tant de bonnes volontés et de cœurs fraternels qui cherchent à leur venir en aide.

Veuillez croire, cher Monsieur, à mes sentiments distingués et dévoués.

JULIETTE-HENRY CARTON DE WIART.

Sainte-Adresse, le 12 novembre 1916.

A M. Léon de Paeuw,

Inspecteur général de l'enseignement primaire de Belgique.

Chargé de l'Inspection pédagogique des écoles de pupilles de l'Armée, des Instituts de rééducation professionnelle des Invalides de la guerre et des Instituts pour orphelins de la guerre.

AVANT-PROPOS.

Ce livre est le résultat d'une expérience d'un an. Les quelques thèses que je défends ont été vérifiées par la pratique et contrôlées par mes excellents collaborateurs.

Une expérience d'un an n'est pas longue, me dira-t-on; c'est absolument vrai en temps normal. Mais, depuis le 2 août 1914, les minutes sont grosses de jours et les années de siècles. Les événements se succèdent avec la rapidité de la foudre. Les hommes sont obligés de conclure sans retard, car la nécessité de l'action les talonne. Néanmoins, comme les cas desquels ils doivent induire sont plus nombreux, leurs conclusions ont la chance d'être rigoureuses, malgré la hâte qu'ils doivent mettre à les formuler.

C'est ce qui fait que nous soumettons avec confiance ces quelques pages aux spécialistes de la rééducation et aux âmes charitables, en un mot à ceux qui, à un titre quelconque, s'occupent de la rééducation professionnelle des soldats mutilés ou estropiés.

I. C'EST UN DEVOIR SACRÉ POUR LA NATION D'ASSURER LA RÉÉDUCATION DES SOLDATS MUTILÉS OU ESTROPIÉS.

La Nation a appelé les soldats et, comme un seul homme, ils se sont levés pour défendre la Patrie. Les uns sont tombés pour ne plus se relever et dorment l'éternel sommeil dans la terre patriale. Les autres ont reçu d'atroces blessures et sont revenus amputés, estropiés, de la lutte infernale. En pleine jeunesse, ils ont vu leur personnalité physique diminuée par d'horribles blessures. Sans la guerre, ils eussent joui de la plénitude de leurs forces. Et voilà qu'à un âge où la vigueur physique et intellectuelle devrait s'épanouir en une activité débordante, ils sont caducs comme des vieillards.

Beaucoup venaient d'entrer dans une carrière qui s'annonçait heureuse et prospère : un éclat d'obus, une balle de fusil ont mis à néant les plus belles espérances. La vraie vie, la vie indépendante, qui permet à l'homme de donner sa me-

sure, s'ouvrait à peine devant plusieurs d'entre eux. Ils étaient outillés pour surmonter les obstacles dont la route des humains est communément semée. La guerre les a rudement éprouvés, et, cependant, ils l'espèrent longue la route qui conduit au tombeau. Mais quelles difficultés n'auront-ils pas à vaincre, quel calvaire n'auront-ils pas à gravir, en traînant comme une croix leurs béquilles et leurs tares physiques!

Les uns, qui croyaient fonder une famille, ont tout lieu de croire maintenant qu'ils sauront à peine suffire à leurs propres besoins; les autres avaient déjà la charge d'une maisonnée, et ils se demandent avec anxiété qui procurera désormais la becquée aux petits êtres qu'ils ont procréés.

Voilà, en raccourci, le bilan de leurs pertes. Qui doit les en dédommager si ce n'est la Nation? C'est à elle qu'ils ont sacrifié leur vie, leur santé, leur avenir; c'est pour elle qu'ils ont perdu leurs pauvres membres. C'est donc pour elle un impérieux devoir de leur fournir l'occasion de se réarmer en vue de la lutte pour la vie et de reprendre leur place dans la société, grâce à une rééducation professionnelle appropriée.

L'optimisme qui est au fond de tout homme et le désir de vivre feront le reste. Car ceux qui

ont échappé à l'enfer de feu et de mitraille qu'est la bataille moderne, ceux que la mort a frôlés de ses ailes, apprécient davantage la vie, même lorsqu'elle bat dans un corps diminué.

Cependant, la rééducation des soldats mutilés ne constitue pas seulement un impérieux devoir pour la Nation. Celle-ci a le plus grand intérêt à ce que tous ses enfants dont les capacités productives ont diminué ou ont été complètement annihilées les recouvrent dans la plus large mesure.

Après la guerre, qui aura opéré des coupes sombres parmi les travailleurs, toutes les énergies seront nécessaires pour relever nos ruines et pour recouvrer notre ancienne prospérité.

Efforçons-nous donc de rendre aux soldats mutilés leur valeur économique d'antan, et ce sera double profit pour la Nation, parce que, d'une part, nous augmenterons la somme de nos énergies disponibles et que, d'autre part, nous diminuerons le nombre des malheureux qui, obligés de vivre aux dépens de la société, la chargent de lourdes entraves.

Ainsi l'intérêt se confond avec le devoir. La raison arrive aux mêmes conclusions que le cœur.

II. DE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE.

La nécessité, l'impérieuse nécessité de la rééducation professionnelle des soldats mutilés ne fait de doute pour personne. Les gouvernements se sont émus de la question et, dans certains pays, plusieurs ministères s'en occupent à la fois et font des efforts louables, qui gagneraient parfois à être mieux coordonnés.

Des œuvres charitables sont écloses par dizaines et réunissent des fonds qui se calculent par millions. Et, pourtant, lorsqu'on compare les sommes dépensées aux résultats obtenus, lorsqu'on met le chiffre des mutilés qui devraient recevoir une rééducation en regard du chiffre de la population des écoles et instituts spéciaux créés à leur intention, on est frappé de stupeur devant l'immensité de l'effort qu'il reste à accomplir.

C'est que les gens du peuple, méfiants par nature et fascinés par la perspective d'une pension, qui par la force des choses sera très mo-

deste, hélas! craignent d'apprendre un métier nouveau parce qu'ils appréhendent que le taux de leur pension éventuelle soit réduit en proportion des capacités professionnelles acquises.

Il importe donc de commencer par détruire cette légende. En France, le gouvernement a prononcé à cet égard des paroles définitives.

Le 14 juin dernier, à la réunion de la Fédération des Mutilés, qui eut lieu au 140 de l'avenue des Champs-Elysées, sous la présidence de M. Maurice Barrès, M. Justin Godart, sous-secrétaire d'Etat du service de santé militaire, lut cette déclaration :

« C'est la blessure et ses conséquences, dit-il, qui fixent la pension et non la situation sociale du blessé. Pour la blessure identique, la même pension est due au riche et au pauvre; même si le pauvre devenait riche par son travail ou par un héritage. l'Etat continuerait à lui payer sa pension, parce qu'elle est la dette sacrée, intangible, le prix du sang et de la souffrance. Les mutilés n'ont à redouter aucune répercussion sur leur pension du fait qu'ils apprennent un métier et l'exerceront avec profit. »

Voilà ce qui est clair et net et digne du pays généreux qu'est la France.

Dès le 15 janvier 1916, dans une conférence que je fis à La Panne sous les auspices du doc-

teur Depage, dans le Grand Auditoire de l'Ambulance de l'Océan, j'avais pu faire, avec l'autorisation expresse de M. de Broqueville, Ministre de la Guerre, une déclaration analogue en ce qui concerne les soldats mutilés belges.

Malgré cela, nous apprenons que dans les pays où n'existe pas la rééducation obligatoire, les mutilés se montrent récalcitrants. Certains ignorent peut-être les dispositions gouvernementales qui les concernent. Il serait donc utile que la grande presse, mais surtout la presse départementale et la presse locale, celle qui pénètre partout et s'occupe plus spécialement des intérêts particuliers de ses lecteurs, de leurs besoins de tous les jours, fissent connaître ces dispositions et eussent soin de les rappeler souvent. Les journaux spéciaux publiés par les gouvernements alliés pour les soldats du front devraient, à intervalles très courts, les imprimer en caractères très visibles et les médecins des hôpitaux et les infirmières seraient invités à les faire connaître et à les répéter fréquemment aux blessés.

Mais l'homme du peuple est quelque peu fataliste. Il a une tendance à laisser aller les choses et à sacrifier l'avenir au présent. Le blessé sorti de l'hôpital et reconnu définitivement inapte à tout service retourne à son foyer. Il y est entouré et dorloté; il goûte avec âpreté la joie d'avoir

échappé à la mort et de se retrouver dans les lieux familiers où il compte toutes ses attaches. Il vit au jour le jour des allocations que l'Etat lui verse et s'habitue petit à petit au *far niente,* en attendant la pension qui lui apparaît comme une espèce de manne céleste et dont il suppute le taux avec avidité. Pauvre homme! Le réveil sera terrible, s'il ne s'apprête pas à arrondir sa pension par un salaire suffisant.

Le plus heureux qui puisse lui arriver, c'est de se voir confier un travail facile, peu rémunérateur, travail intermittent, qu'on a l'habitude de confier aux enfants ou aux vieux. Alors, il est irrémédiablement voué à la médiocrité et il reste une épave de la guerre.

A la campagne et dans les petites villes de province, où, suivant l'expression de M. Gabriel Hanotaux, la vie est lente, où rien ne presse, il n'y a personne pour exhorter au réapprentissage les mutilés qui sont venus échouer dans leurs familles; et, s'il se trouve par-ci par-là une âme généreuse qui se préoccupe de leur sort, sa parole reste impuissante en face de l'inertie des mutilés, qui n'ont plus la force de s'arracher au milieu, dans lequel ils resteront figés jusqu'à la fin de leurs jours.

Une conclusion se dégage de ces prémisses : Il est de l'intérêt des soldats mutilés et de la

Nation que ces pauvres gens récupèrent totalement ou en partie leurs facultés productives; mais, soit calcul, soit mauvaise volonté, soit ignorance, soit inertie, la très grande majorité d'entre eux se refuse à se laisser rééduquer. Leur conduite est donc en opposition formelle avec leur intérêt, qui se confond avec celui de la Nation. Dans ces conditions, la Nation n'a-t-elle pas le droit et même le devoir de leur faire une douce violence et de les forcer à apprendre un métier nouveau leur permettant de gagner un salaire qui, joint à la pension d'Etat, les mettra complètement à l'abri du besoin ?

Qu'on ne se récrie pas ! La plupart des lois sociales ne décrètent-elles pas des obligations qui en somme limitent la liberté des citoyens dans leur propre intérêt ? Considérez les lois sur les assurances ouvrières, sur l'obligation scolaire, sur le service militaire. Cette dernière loi, qui règle l'obligation naturelle pour tout homme de défendre son pays, permet à la Nation d'envoyer à la mort des centaines et des milliers de citoyens pour que la Patrie vive. Pourquoi, dès lors, une loi ne pourrait-elle envoyer d'office à la résurrection économique et sociale des soldats qui ont été touchés par l'ennemi, mais épargnés par la grande faucheuse ? Laissons là toute sensiblerie inutile. Sauvons les mutilés de la déchéance

sociale, au besoin malgré eux. Obligeons-les à se laisser rééduquer.

A la suite d'un procès qui s'est déroulé récemment devant un conseil de guerre de France, la commission d'hygiène publique de la Chambre française a adopté le 4 août 1916, à l'unanimité, un ordre du jour ainsi conçu : « La commission, après avoir entendu le rapport de sa délégation chargée d'étudier l'emploi de certains traitements, est convaincue que les soldats n'ont pas le droit de refuser l'examen et les traitements électriques qui ne présentent aucun danger, sans s'exposer à des mesures disciplinaires. »

Au nom du même principe, mais à plus forte raison, peut-on imposer aux soldats l'obligation de se laisser rééduquer. Je dis *à plus forte raison*, car le traitement admis par la commission d'hygiène, le fameux «torpillage» du docteur Vincent, inflige au patient une douleur physique certaine qui n'a d'excuse que le résultat favorable à atteindre. Par contre la rééducation professionnelle est un traitement doux, de longue haleine, pendant lequel l'élève est entouré de tous les soins physiques et moraux que son état réclame. C'est une cure lente, agréable et relativement courte, qui exercera les effets les plus salutaires sur le restant de la vie de celui qui s'y soumet avec bonne grâce et ardeur.

Nous sommes donc des partisans convaincus du système de l'obligation en matière de rééducation professionnelle, d'autant plus que la réforme est facile à réaliser : à preuve que M. de Broqueville, ministre de la guerre de Belgique, l'a introduite chez nous. Il a décidé, dès le mois de novembre 1914, que les soldats qui, par suite de leurs blessures, seraient désormais inaptes à exercer leur métier ou leur profession d'avant la guerre ne seraient plus réformés et démobilisés, mais simplement déclarés « candidats à la réforme » et maintenus sur les contrôles de l'armée, pour être versés d'office dans une école de rééducation. Ils conservent la position de militaire et sont dès lors soumis à tous les règlements et à toutes les lois mlitaires.

La mesure n'a pas provoqué chez nous la moindre réclamation; tous les députés à qui j'en ai parlé et parmi lesquels se trouvaient des représentants de nos trois grands partis nationaux, se sont déclarés satisfaits de la mesure. Autant ils s'opposent à ce que l'on retienne dans des camps de l'arrière des hommes définitivement invalides et incapables de rendre aucun service à l'armée, mais pouvant continuer à exercer leur ancien métier et subvenir honorablement à leurs besoins dans le civil, autant ils abondent dans le même sens que le Ministre de la Guerre pour

obliger les soldats blessés ayant besoin de rééducation professionnelle à consacrer à l'apprentissage d'un nouvel état les loisirs que leur a imposés la guerre.

Les hommes s'y prêtent d'ailleurs de bonne grâce et, après quelques jours de présence à l'École, ils s'y trouvent tellement heureux qu'ils ne demandent plus à s'en aller.

Il est vrai que le nouveau règlement a été d'autant plus facilement admis que l'occupation de la plus grande partie de notre territoire rend pratiquement impossible le renvoi des hommes dans leurs foyers. Au début de la campagne, après la bataille de l'Yser, alors que les ambulances du front étaient encombrées, et que notre service de santé militaire n'avait pas encore eu le temps d'aménager les hôpitaux de l'arrière, un grand nombre d'hommes mutilés et estropiés ont été licenciés. Ceux qui étaient suffisamment valides et qui avaient l'amour du travail, trouvèrent facilement à se faire embaucher, mais les autres, trop abîmés par leurs blessures ou complètement démoralisés, errèrent à travers la France et l'Angleterre, loqueteux et misérables, tendant la main pour se nourrir et se vêtir.

C'est alors que le Ministre de la Guerre décréta la mesure que nous avons indiquée plus haut, à savoir que tous les soldats réformés seraient sou-

mis à un nouvel examen médical. Les certificats de réforme étaient annulés. Les militaires ayant besoin d'une rééducation professionnelle étaient dirigés sur les écoles de rééducation; ceux qui étaient parvenus à trouver une occupation honorable pouvaient rester dans leur situation et étaient mis en congé sans solde, tandis que les errants étaient versés au Dépôt des Invalides de Sainte-Adresse. Tous étaient déclarés « candidats à la réforme », mais restaient soumis au régime militaire. Cette mesure s'imposait, car le Gouvernement belge tient à se réserver la faculté de rappeler dans un camp tout militaire belge en congé qui se méconduirait ou serait un sujet de scandale pour les populations françaises.

En Angleterre, où beaucoup d'hommes avaient été évacués des hôpitaux de la côte belge, après la chute d'Anvers, au moment de la ruée des Allemands vers l'Yser, la situation était encore plus sérieuse. Le Gouvernement belge a commencé par accorder 2 shillings d'allocation par jour à tous les réformés qui séjournaient sur le territoire du Royaume-Uni. Plus tard, il y a envoyé des commissions qui ont procédé à une revision complète de tous les cas. La plupart des hommes avaient trouvé une occupation rémunératrice. Quant à ceux qui, suivant la formule que nous avons déjà employée si souvent et dont nous

serons obligés de nous servir encore, « avaient absolument besoin d'une rééducation professionnelle complète ou d'une réadaptation professionnelle », ils étaient confiés à nos écoles de rééducation de Port-Villez près de Vernon (Eure) ou de Mortain (Manche) (1).

Enfin, nous avons une colonie assez importante de soldats mutilés en Hollande, où le Ministre des Sciences et des Arts, M. Poullet, a fondé à leur intention à Katwijk, un home avec cours professionnels.

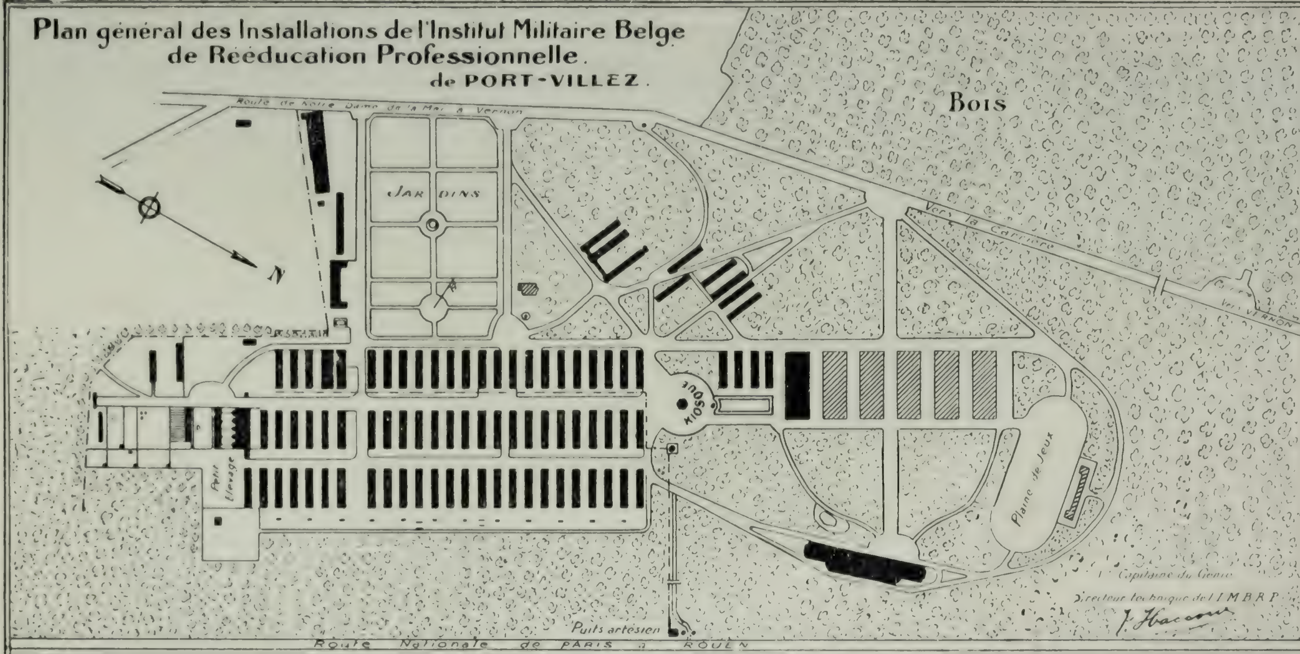
Même en Belgique occupée, des compatriotes éclairés se sont préoccupés du sort des mutilés et plusieurs instituts y fonctionnent à l'entière satisfaction des fondateurs. Il s'agit des victimes des premiers combats de Liége, de Haelen et de la retraite de l'armée belge sur Anvers, qui étaient restées dans les ambulances de Liège, de Louvain et de Bruxelles après l'occupation allemande.

Au début, il y a eu évidemment des flottements. Le désarroi causé par l'invasion ne nous a pas permis de régler sans retard le régime des mutilés. Mais nous pouvons dire que plus aucun soldat sorti depuis le 5 novembre 1914 mutilé ou estropié de l'hôpital et ayant besoin de réédu-

(1) A la date du 1er octobre 1916, l'École de Mortain a été fusionnée avec celle de Port-Villez.



Vue panoramique de la Seine.



Échelle : 1 mm. pour 6,50 m.
Les rectangles noirs représentent les constructions et baraquements existants;
les rectangles hachurés les baraquements encore à ériger.

cation ou de réadaptation professionnelle n'a échappé à notre action bienfaisante.

C'est là un résultat que M. de Broqueville peut proclamer avec une légitime fierté.

J'espère et j'ai tout lieu de croire que le système de l'obligation en cette matière sera maintenu après notre retour au pays. D'ici peu de jours se réunira à Sainte-Adresse une commission dans laquelle figurent plusieurs ministres et ministres d'Etat et qui est chargée de fixer le statut du soldat réformé belge; je suis persuadé qu'elle aura à honneur de confirmer, au besoin de faire traduire en arrêté-loi, la décision radicale, mais pourtant si salutaire du Ministre de la Guerre.

Nous nous permettons de croire que les pays de l'Entente auraient tort de ne pas entrer dans la même voie. C'est le seul moyen pour eux d'arriver à un résultat satisfaisant. Les mesures de réalisation sont aisées à prendre : il suffira de décréter que les mutilés en cause ne seront démobilisés qu'après leur complète rééducation professionnelle.

Des amis français m'ont fait l'objection que chez eux le problème n'est plus entier, parce que beaucoup de soldats mutilés ont été licenciés et qu'il serait impossible de les rappeler en vue du réapprentisage

Evidemment, il serait peu pratique de légiférer pour le passé; mais, plus j'examine le problème, et plus s'ancre en moi l'idée que la rééducation professionnelle, fût-elle obligatoire, est un grand bienfait. Ceux qui tomberaient sous le coup de l'obligation seraient, à mes yeux, des privilégies, et, comme la loi autoriserait tous les mutilés et estropiés à profiter des avantages qu'elle décréterait, l'égalité ne serait pas rompue.

Ce qui effraie peut-être les mutilés, c'est de connaître à nouveau la sujétion militaire avec ses petits ennuis et, disons le franchement, avec ses menues tracasseries, parfois mesquines, qui n'ont rien de commun avec la vraie discipline militaire et sont le résultat du manque de discernement de certains petits chefs bornés. Pour éviter que les mutilés ne soient pas traités comme ils le méritent, il suffirait que le Ministre de la Guerre donnât des instructions dans ce sens et mît à la tête des établissements de rééducation de vrais éducateurs civils, avec, pour les seconder et maintenir un discipline paternelle, des chefs militaires connus pour leurs sentiments altruistes et le dévouement à leurs subordonnés.

Dans le chapitre qui traite du choix des hommes, nous développerons davantage nos idées à cet égard.

Au cours d'un récent voyage en Italie, j'eus le plaisir de visiter le magnifique établissement de rééducation de Gorlo, près de Milan, qui ressemble beaucoup, par son organisation et son fonctionnement, à notre École de Port-Villez, et de faire la connaissance de son excellent directeur, le lieutenant-colonel médecin de réserve Prof. Galeazzi. Lui aussi est un partisan convaincu de l'obligation. En l'absence de toute réglementation, il use d'autorité et refuse de donner l'*exeat* aux hommes qui, selon lui, doivent apprendre une nouvelle profession ou se réadapter à leur ancien métier. Il rencontre à peine 10 % de récalcitrants. Encore plusieurs de ceux-ci, voyant les progrès de leurs camarades, consentent-ils dans la suite à fréquenter assidûment les ateliers.

III. DES AVANTAGES DE LA RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE.

Un premier avantage de cette mesure serait de mettre entre les mains de l'Etat le contrôle et la coordination de tous les efforts qui s'emploient actuellement en faveur des mutilés.

Les bonnes intentions ne manquent point; mais il est pénible de constater que beaucoup d'argent et beaucoup de peine et beaucoup de générosité sont dépensés en pure perte, faute d'une compréhension exacte des besoins des mutilés.

Ici on se borne à les *occuper* à des métiers qui ne seront plus rémunérateurs après la guerre ou qui disparaîtront avec elle. Ainsi, en Angleterre, on occupe de nos hommes à tricoter des chaussettes à la machine. Ailleurs on leur fait confectionner des objets en fine vannerie. Pourquoi ne pas leur enseigner méthodiquement un métier sérieux qui nourrit son homme?

Parfois des personnes charitables, animées des meilleures intentions, créent des écoles sans savoir exactement où elles vont; elles consacrent à ces œuvres leur cœur et leur argent; malheureusement les résultats ne répondent pas à leurs efforts.

Nous estimons que l'Etat doit être le grand contrôleur des œuvres pour mutilés, parce qu'il est leur protecteur naturel, ce qui ne veut pas dire qu'il doive les absorber.

L'Etat créera des écoles professionnelles, des instituts, des centres agricoles, mais il encouragera de ses conseils et de ses deniers toutes les œuvres viables, toutes les œuvres sérieuses capables d'assurer une vraie rééducation aux mutilés.

La rééducation sera obligatoire pour les mutilés, mais, citoyens libres de pays libres, qui se battent pour la liberté, ils choisiront eux-mêmes l'établissement agréé par le Ministre de la Guerre ou par le Gouvernement, auquel ils voudront se confier.

Ainsi une saine émulation stimulera toutes les œuvres à bien organiser leurs services, afin de mériter la confiance des élèves et des pouvoirs publics. De la diversité des conceptions naîtra la diversité des écoles : et ceci est indispensable étant donnée la diversité des branches de l'activité nationale.

En Belgique — en Belgique d'exil, s'entend — nous avons les deux espèces d'écoles. Il y a d'abord le Dépôt des Invalides de Sainte-Adresse, fondé par M. Schollaert, président de la Chambre des Représentants de Belgique. C'est une œuvre privée, puissamment aidée par l'Etat belge. Les Ministres de la Guerre, des Sciences et des Arts, des Travaux Publics lui viennent en aide par la liquidation de subsides ou la fourniture d'objets en nature.

Mais la direction appartient à M. Schollaert, qui fixe les programmes et décide de l'extension des ateliers. Les bénéfices de l'exploitation industrielle permettent de payer un salaire aux hommes. Voilà un type d'œuvre privée soutenue par le gouvernement. Un cadre militaire complet maintient la discipline et aide la direction dans la conduite de l'établissement.

L'École de Port-Villez, près Vernon, par contre, a été créée par le Département de la Guerre et est soutenue par lui.

Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur l'organisation de cet établissement : le lecteur en trouvera plus loin une description complète.

Un second avantage de l'obligation, c'est qu'elle empêche les hommes sortant des hôpitaux de s'égailler et de risquer de perdre au contact

de la vie courante les belles qualités morales qui ont soutenu leurs âmes au cours des combats.

Lorsque le soldat revient blessé du champ de bataille, surtout maintenant que la balance penche de plus en plus du côté des alliés, suivant l'image employée par M. le Président de la République dans sa *Lettre aux Armées,* il se trouve dans un état d'exaltation qui arrache fréquemment des larmes aux civils de l'arrière. L'amour de la patrie, l'esprit de sacrifice brillent dans ses yeux agrandis par la fièvre. Peu à peu il se calme, mais son moral reste à un étiage très élevé.

Si, dès la convalescence, le personnel infirmier pouvait familiariser avec l'idée de la rééducation professionnelle les blessés que les médecins leur désigneraient, quel temps précieux ne gagnerait-on pas ? Ils sortiraient de l'hôpital tout feu et flamme, enthousiasmés par la perspective d'une vie indépendante grâce au travail et malgré la mutilation. Ainsi l'éducation professionnelle profiterait de la haute tension morale des sujets, tension qu'il serait regrettable de laisser diminuer.

Ceci n'est pas de la théorie. Ce n'est pas l'amplification d'une conception généreuse : c'est le fruit de notre expérience de tous les jours.

Les soldats qui nous viennent directement de



Salle des fêtes



Fête du 21 juillet 1916.

l'hôpital belge de Rouen ou d'un hôpital du front sont mieux disposés au travail que ceux qui ont longtemps traîné dans les dépôts de convalescents ou dans des camps d'inaptes, ou dans les familles et les homes anglais.

L'homme longtemps immobilisé par une lésion des jambes, par exemple, éprouve un besoin d'activité et de travail que nous tâchons de satisfaire.

Pour répondre à ce besoin d'activité, nous avons créé l'« Œuvre du Travail des Blessés Belges », reconnue par arrêté ministériel du 30 octobre 1915, et qui a notamment pour but de procurer des distractions et de petits salaires aux soldats blessés. L'œuvre leur donne le moyen de fabriquer de petits objets en vannerie avec des fibres de raphia, (occupation très propre, qui ne souille pas la literie), et vend les objets fabriqués. Les bénéfices sont versés au *Fonds des Mutilés,* qui est en outre alimenté par des dons et des souscriptions. M. Renkin, Ministre des Colonies, a eu la grande amabilité de faire venir du Congo, aux frais de son administration, une vingtaine de ballots de la fibre précieuse.

A l'hôpital de Bonsecours, à Rouen, dirigé avec une rare distinction par le docteur de Marneffe, il a été aménagé des ateliers pour les convalescents, afin qu'ils se réhabituent au travail.

Les amateurs sont nombreux pour pratiquer la menuiserie, la bimbeloterie, la vannerie et le moulage en plâtre.

Ne laissons pas refroidir l'enthousiasme de nos soldats; évitons soigneusement de laisser se ternir la beauté morale qui est en eux au contact de la réalité parfois décevante. Evidemment, ce serait cruel de priver l'homme du plaisir d'aller embrasser sa femme et ses enfants, d'aller recevoir la bénédiction de ses vieux parents. Certes il faudrait lui accorder un congé d'une quinzaine de jours, pendant lequel il n'aurait pas le temps de se démoraliser, ni de contracter des habitudes d'oisiveté. Non, ces jours seront entièrement consacrés à la joie du revoir et éclairés de l'espoir d'un avenir encore plein de promesses. Il retournera gaîment au travail et les larmes dont sa femme et ses enfants accompagneront cette fois-ci son départ ne seront pas des larmes amères, mêlées d'angoisse par la hantise des combats, mais seulement des larmes de tendresse causées par une séparation temporaire et nécessaire. Le spectre du danger ne se dressera plus derrière lui comme au jour où il s'en allait vers la tranchée meurtrière, mais l'ange de la paix prometteur d'espoir et de bonheur apparaîtra à ses côtés lui montrant le chemin de l'école rédemptrice.

De plus, si l'homme sait à l'avance que son départ pour un institut de rééducation est de

rigueur, qu'il lui est imposé dans son intérêt, il se soumettra à cette séparation passagère avec bonne grâce et avec le même esprit de discipline qui lui faisait rejoindre le front.

Qu'on ne craigne pas non plus la résistance des familles; celles-ci se sont, en effet, imposé des sacrifices autrement lourds, auprès desquels le nouveau est à peine une privation. D'ailleurs, pendant la rééducation des mutilés, l'Etat continuerait à s'occuper de leurs familles comme au temps de la mobilisation pour les services de guerre.

L'obligation de la rééducation permet en outre de gagner beaucoup de temps qui sans cela serait perdu en flâneries déprimantes. Les premiers amputés et estropiés qui auront commencé leur rééducation dès leur départ de l'hôpital, sortent déjà nombreux en fin d'apprentissage de nos écoles de rééducation et gagnent des salaires d'autant plus rémunérateurs, que la demande dépasse de loin l'offre, par suite de la présence au front de la fleur des travailleurs.

Que l'on profite donc de cette période, pendant laquelle le commerce et les industries autres que celles de la guerre subissent forcément un temps d'arrêt, pour préparer les mutilés et estropiés à la pratique de nouveaux métiers.

Ainsi, au jour de la victoire, ils seront là, prêts à rendre les plus grands services à l'industrie

et au négoce renaissants et, après avoir versé leur sang sur les champs de bataille pour la défense du pays et de la civilisation, ils participeront encore à la reconstruction des foyers dévastés et prépareront, avec leurs frères valides, de précieux triomphes sur le terrain économique.

J'incline à croire, enfin, que beaucoup de soldats se plieraient volontiers à la rééducation obligatoire, ne fût-ce que pour avoir l'honneur de porter l'uniforme jusqu'à la fin des hostilités. A chaque instant, des soldats mutilés belges placés dans des positions civiles très rémunératrices demandent à être repris dans les services auxiliaires de l'armée, dans le seul but de rentrer au pays avec le glorieux uniforme de nos troupiers. Un soldat mutilé portant ses décorations sur la capote ou la tunique est un glorieux blessé que le bourgeois regarde avec respect et auquel il témoigne de la considération; un civil manchot ou amputé d'une jambe se traînant sur des béquilles, même portant sur sa poitrine la croix des braves, est un pauvre hère qui n'inspire que la pitié.

Et les soldats des Alliés, poilus français, tommies britanniques, canadiens et australiens ou piottes belges, de même que leurs camarades russes, italiens, serbes et roumains, sont trop cocardiers pour ne pas sentir avec acuité cette différence.

IV. COMMENT DEVRAIT SE PRATIQUER L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DES MUTILÉS.

Ainsi que nous l'avons dit dans le chapitre précédent, c'est dès l'hôpital que les candidats à la rééducation profesionnelle devraient être initiés par les médecins et les infirmières à tous les détails de cette question si capitale pour eux.

Il serait utile que les gouvernements intéressés fissent publier, à l'intention du personnel des formations sanitaires, des recueils donnant des indications très circonstanciées sur tous les instituts de rééducation des diverses régions militaires. Ce personnel fournirait aux candidats une foule de renseignements et ceux-ci pourraient ainsi se faire une idée première sur les possibilités qui leur sont offertes. Au cours de leurs longues veilles sur leurs petits lits étroits, ils songeraient au choix d'un nouveau métier, ils supputeraient les chances de réussite dans telle

profession plutôt que dans telle autre. Des préférences pour tel ou tel état caressées pendant longtemps, mais que les nécessités de l'existence avaient fini par étouffer, se réveilleraient et ainsi le mutilé serait intéressé d'avance à la rééducation qu'il aurait hâte d'entreprendre. De temps à autre, pendant les séances de pansement, le médecin interrogerait l'homme sur ses goûts; il le guiderait éventuellement dans son choix, déconseillant les métiers que l'état physique du blessé ne permettrait plus d'exercer; en signalant d'autres qui s'adapteraient mieux au genre de la mutilation.

Dès que les plaies seraient cicatrisées, tous les militaires définitivement inaptes au service de campagne ou à un service auxiliaire seraient dirigés vers le chef-lieu de leur région d'origine, car ce doit être un axiome pour tous ceux qui s'occupent de l'orientation professionnelle des blessés à rééduquer qu'*il ne faut pas déraciner les hommes*, mais il convient de les laisser autant que possible dans le milieu où ils vivaient auparavant.

Là ils seraient examinés par une commission de spécialistes, hommes compétents et consciencieux bien pénétrés de l'importance de leur mission et qui comprendraient qu'une erreur de leur part se répercuterait lamentablement sur toute une destinée humaine.

Il est des cercles où l'on estime que l'orientation professionnelle des blessés est du domaine exclusif de la médecine et que les représentants de cette noble science doivent en cette matière avoir seuls voix au chapitre. Nous n'épousons pas cette opinion. L'homme n'est pas seulement un organisme qui a notamment des bras et des jambes, c'est aussi un être doué d'intelligence et de sensibilité, de passions et de goûts, de préférences et de ressentiments, de volonté libre surtout. C'est, de plus, un être qui vit dans un milieu déterminé, d'où il y a intérêt pour la collectivité de ne pas le tirer.

En règle générale, le médecin n'interviendra que d'une manière négative, en ce sens qu'il indiquera quelles professions les candidats ne peuvent pas embrasser, étant donné le genre de leurs lésions.

Le choix du métier devra ensuite être dérivé des goûts et des aptitudes de l'homme, de la possibilité pour lui de réussir dans une profession plutôt que dans une autre à l'endroit où il compte se fixer, de son développement intellectuel enfin, car il est des métiers qui exigent une certaine dose de connaissances positives.

Je voudrais donc voir dans ces commissions, à côté d'un médecin expérimenté et bienveillant, quelque vieux magistrat connaissant bien la psy-

chologie des gens du pays, un professeur ayant blanchi sous le harnais, directeur d'école professionnelle, habitué à conseiller les jeunes gens quant au choix d'une carrière, enfin un industriel ou un commerçant ayant réussi dans les affaires et particulièrement bien au courant des ressources et des besoins de la région.

Mais, ceux que je ne voudrais pas y voir, ce sont ces vieilles culottes de peau qui considèrent les soldats, quels qu'ils soient, comme des « carottiers », des « tire-au-flanc », à qui il importe de montrer « qu'on ne la leur fait pas » et qui traiteraient les mutilés à conseiller comme des accusés qu'il faut juger.

Ce sont ces fonctionnaires blasés, qui s'acquitteraient de leur mission comme d'une corvée rapportant des jetons de présence ou qui l'envisageraient comme une plaisanterie dont le principal mérite serait de ne pas durer.

Ces commisions examineraient consciencieusement le cas de chaque homme. S'il est à même de continuer son ancienne profession, malgré ses lésions, ils le rendraient immédiatement à la vie civile. Ils ne retiendraient que ceux qui doivent apprendre un nouveau métier pour être à même de gagner dans la suite convenablement leur pain quotidien. Le professeur les interrogerait pour se rendre compte de l'état de leur instruc-



Un dortoir.



Gymnastique médicale.

tion, l'industriel leur parlerait de leurs projets et discuterait avec eux les chances de réussite dans une profession envisagée, puis le médecin, qui se serait au préalable rendu compte de l'état de leur organisme, approuverait ou désapprouverait le choix et, dans ce dernier cas, les commissaires tâcheraient de découvrir, d'accord avec les intéressés, le métier autorisant le plus de présomptions de succès.

Leur choix définitivement fixé, les hommes seraient renseignés sur les écoles de la région où ils pourraient accomplir leur apprentissage; puis ils seraient dirigés sur l'institution à laquelle ils auraient donné leur préférence.

Je me suis déjà posé la question de savoir s'il ne serait pas possible de dresser un tableau indiquant, d'une part, les principaux genres de lésions et donnant en regard les métiers qui conviendraient particulièrement aux sujets atteints de ces lésions. Mais, après mûre réflexion et après en avoir causé à maintes reprises avec les médecins de Port-Villez, nous avons conclu à l'inopportunité de semblable tableau, sinon à l'impossibilité. Même notre service médical a abandonné la classification en métiers « assis » et métiers « debout ».

Il est de bons esprits qui prétendent qu'il faut autant que possible rééduquer les mutilés dans

leur ancien métier; et ils se basent, pour soutenir leur thèse, sur des considérations économiques : Il est dans l'intérêt de tous, disent-ils, de ne pas tirer les hommes de leur milieu ancien; or, il est probable que le choix d'une nouvelle profession les force à changer de résidence. Et puis, lancer les mutilés dans une nouvelle voie, c'est peut-être encombrer certains métiers et causer une pénurie de bras dans d'autres.

Nous croyons que ces craintes ne sont pas fondées. D'abord, les professions ne sont pas étroitement localisées, ensuite, les métiers sont tellement variés qu'il s'établira au bout du compte une espèce d'équilibre entre le nombre des recrues dans chacun d'eux; mais il ne faut surtout pas perdre de vue que la mort aura fauché dans tous les rangs et qu'il n'y aura de l'encombrement nulle part.

Oui, il faut rééduquer dans l'ancien métier, si cette rééducation est possible, étant donnée la nature des mutilations du sujet. Oui, il faut suivre ce conseil, si la pratique du premier métier, malgré la lésion, demeure aussi lucrative que l'exercice de ceux qu'il pourrait apprendre facilement dans une école de rééducation. En outre, il ne faut pas hésiter à conseiller aux hommes de troquer un métier non qualifié contre un métier qualifié. Mais, surtout, il faut tenir compte des goûts et des préférences de l'intéressé.

L'expérience nous a appris que, si les préférences des hommes déconcertent parfois parce qu'elles n'ont pas le moindre rapport avec la profession ancienne, elles s'arrêtent en général à des métiers connexes, voisins de ceux qui furent exercés antérieurement : un maçon ou un charpentier se prononceront pour la profession de dessinateur-surveillant de travaux ou commis d'architecte, un tailleur de pierre voudra devenir appareilleur, un forgeron dessinateur de ferronneries d'art; un mouleur incapable désormais de soulever les moules pesants tâchera de se muer en modeleur; un peintre en bâtiments qui ne pourra plus s'aventurer sur les échafaudages s'orientera vers la peinture d'étiquettes, de réclames ou d'enseignes, travail qui peut s'effectuer à l'atelier, ou vers la décoration de porcelaines. Un coiffeur incapable de longues stations debout deviendra posticheur, un menuisier manuel s'exercera à l'art de conduire des machines-outils dans l'industrie du bois. Des agriculteurs ou des vachers estropiés des jambes deviendront maraîchers, des maréchaux-ferrants passeront aux tours ou à l'ajustage.

Nous avons constaté que la nature des mutilations influe également sur le choix d'un métier. Les mutilés des jambes ont une préférence marquée pour les métiers de cordonnier, de bourre-

lier, de vannier, de tailleur, de relieur et même de chauffeur-mécanicien d'automobiles. Les manchots choisissent la profession de peintre de lettres et d'étiquettes, de peintre imitateur de bois et de marbres ou de polisseur dans l'ébénisterie, ou de pyrograveur. Avec un bras de travail, ils pouraient dans beaucoup de cas apprendre l'art du diamantaire.

Un de nos compatriotes, ingénieur distingué, qui se propose de monter un chantier de constructions navales, sur le bord de la Seine, entre Le Havre et Rouen, lequel chantier sera transféré en Belgique après la libération du territoire, compte employer un outil électrique qui remplace le marteau des riveurs et qui peut être manié par un manchot. L'outil serait manœuvré par le bras valide et dirigé par le moignon de l'autre bras, auquel on pourrait éventuellement adapter un bras de travail spécial. Cet ingénieur, doublé d'un homme de bien, a offert à notre Ministre de la Guerre de procéder à un essai avec des anciens métallurgistes amputés d'un bras et il est persuadé que l'essai sera concluant.

Très souvent le choix est déterminé par des préférences anciennes. Un an de travail à Port-Villez nous a permis de constater dans cet ordre combien il existe de talents cachés parmi nos

mutilés et combien mal se fait d'ordinaire le choix d'une profession pour nos enfants.

Là aussi il y aura beaucoup à modifier après la guerre. Les maîtres devront être exercés à dépister les aptitudes naturelles de l'enfant. L'organisation pendant les deux dernières années de scolarité, (c'est-à-dire pour les élèves de 12 à 14 ans), d'un enseignement préparatoire aux métiers, comme le prévoit la loi Poullet de 1914, rendra dans ce domaine les plus grands services à notre pays.

Voici quelques exemples typiques très consolants qui démontrent l'importance du facteur « préférences et aptitudes naturelles » dans l'apprentissage d'un nouveau métier.

Un garçon de café estropié de la main droite, ce qui l'a rendu absolument inapte à manier verres, bouteilles et vaisselles et qui avait une détestable écriture, s'est senti attiré vers la peinture de lettres pour enseignes. Il avait le sens des couleurs et des formes élégantes; aussi bien, après six mois de travail assidu est-il devenu un ouvrier de premier ordre, et un patron de Rouen l'a embauché récemment au salaire initial de 65 centimes à l'heure.

Un clown de cirque qui n'avait jamais tenu un pinceau, si ce n'est pour se barbouiller la face, est devenu peintre ornemaniste; et ses frises et

ses motifs décoratifs, parfois un peu bizarres — on dirait vraiment que son art garde quelque chose de burlesque — dénotent chez lui un sens profond de l'harmonie. Chose étrange, il commence un dessin dans un certain style, il l'achève dans ce style et, cependant, il n'a pas la moindre notion de l'histoire de l'art.

Un apprenti de l'atelier de peinture sur verre, que le professeur avait mis tout d'abord au montage en plomb des pièces de verre et qui ne payait pas du tout de mine, a demandé à passer à la section des peintres et il est actuellement un des très bons élèves de cette section d'art.

Un camionneur fortement abîmé du coude a fait des progrès étonnants dans l'art du posticheur; un tailleur de pierres devient calligraphe et a commencé l'apprentissage de la lithographie, et son maître lui découvre un réel talent.

Un terrassier ayant perdu l'usage du bras gauche montre des dispositions toutes particulières pour l'imitation du bois et des marbres; en trois mois, il est parvenu à un degré d'habileté qui lui permettrait dès maintenant de gagner largement sa vie. Il compte dans son atelier une douzaine, au moins, de camarades dont les cas sont des plus remarquables : un marin qui a perdu l'usage de trois doigts d'une main, produit des panneaux réellement superbes, après trois mois d'études;

un ouvrier brasseur, dont la main gauche est presque complètement paralysée et qui n'est à l'atelier que depuis deux mois, fait preuve d'un tel goût, d'une telle sûreté de main, que son professeur lui-même s'étonne des progrès réalisés.

On croit généralement qu'il faut des années pour former un tailleur; il est plusieurs apprentis de notre atelier de couture qui pourront être considérés comme bons ouvriers après moins d'un an. Un ancien ouvrier télégraphiste s'applique avec tant d'ardeur à la couture et à la coupe qu'il prépare et achève déjà des grandes pièces.

Un coureur cycliste qu'une balle dans le poumon condamne à renoncer désormais aux « trains d'enfer » se met à la bimbeloterie. Il ne lui a fallu que deux mois et demi pour apprendre à fabriquer des brouettes d'enfants, des cages d'oiseaux, des articles de bazar.

A la cordonnerie, tous les visiteurs s'émerveillent devant le travail d'un amputé d'une jambe, forgeron avant la guerre, qui, en trois mois et demi d'apprentissage, en est arrivé à faire des bottines de travail aussi bien et aussi vite qu'un ouvrier moyen.

Une griffe cubitale de la main gauche rend impossible à un confiseur son ancien métier. L'ajustage le tente, mais il craint que la mutilation ne le gêne; toutefois, il s'y adapte si bien

qu'après six mois on peut lui confier des travaux de précision.

Un apprenti fourreur, qu'une grave blessure au bras gauche empêche de continuer le métier d'ébéniste, parvient, après cinq mois, à monter et coudre cravates, étoles, manchons, et, dès maintenant, il est apte à gagner de sept à huit francs par jour.

Il a fallu un courage soutenu à ce pauvre garçon qui eut le bassin traversé par une balle pour surmonter la douleur que provoquait une station debout prolongée; il voulait néanmoins devenir sabotier — il était mineur avant la guerre — et, après trois mois et demi d'apprentissage, il exécute parfaitement le travail le plus difficile : le planage des sabots. Avant une nouvelle période de deux mois, il sera devenu sabotier accompli.

Mais quels procédés employez-vous pour découvrir ces talents, me demandez-vous, cher lecteur ?

La chose n'est pas bien difficile.

Lorsque les sujets arrivent à Port-Villez, ils subissent tout d'abord un examen médical approfondi, dont les résultats sont consignés sur des fiches. Cet examen permet en premier lieu de déterminer quels soins physiothérapiques spéciaux il convient d'administrer aux hommes, s'ils



Entrée principale.



Une séance d'orientation professionnelle.

ont besoin d'électrisation, de mécanothérapie, de massages ou de gymnastique orthopédique, si l'escrime leur sera utile, s'il faut leur réapprendre à marcher normalement; car tous ces cas sont prévus et tous ces traitements spéciaux s'appliquent régulièrement, sous la conduite de médecins, de professeurs d'éducation physique et d'infirmiers. Le médecin se fait alors une opinion sur les impossibilités et, partant, sur les possibilités du réapprentissage.

Les nouveaux arrivés passent ensuite au service pédagogique, qui s'enquiert pour chacun d'eux de l'état d'instruction générale. Cet examen s'impose non seulement pour grouper les hommes en classes, mais encore au point de vue du réapprentissage, car certains métiers exigent de la part des ouvriers une instruction générale assez étendue et une intelligence claire et vive, et il importe d'être fixé à cet égard, afin de pouvoir guider le choix par des conseils judicieux.

Enfin, les candidats apprentis sont examinés par le directeur technique, le capitaine Haccour, connaisseur et entraîneur d'hommes, qui aime l'ouvrier et en est aimé et qui possède à fond la psychologie du travailleur. Il les promène dans les ateliers, où s'enseignent quarante-huit métiers différents.

Cette promenade *accompagnée* à travers les ateliers est fort typique : les hommes sont hau-

tement intéressés par ces métiers dont souvent ils ne soupçonnaient pas même l'existence. En voyant leurs camarades au travail, rayonnants de contentement, ils sont tout naturellement incités à se joindre à eux. A la vue de certains des travaux exposés, ils sentent parfois sourdre des aptitudes longtemps insoupçonnées, prendre corps des rêves caressés depuis leur jeunesse, mais que les hasards de la vie n'avaient pas permis de réaliser. Ils entendent au fond de leur être comme un appel et ils disent, comme le Corrège devant la sainte Cécile de Raphaël : « Et moi aussi, je suis peintre ! »

La visite des ateliers dure parfois une couple de jours; les candidats se mêlent aux travailleurs, causent entre eux, s'informent auprès des chefs d'ateliers et des moniteurs, puis ils comparaissent un à un devant la commission des chefs des trois services de l'Institut : du médecin-directeur, du directeur pédagogique et du directeur technique.

Ces messieurs consultent leurs notes individuelles et décident ensuite, d'accord avec l'intéressé, qu'il fera un essai d'apprentissage dans tel atelier. Je dis essai d'apprentissage, car, si après huit jours il appert des constatations des chefs de service et des chefs d'atelier que le sujet n'a pas les aptitudes voulues pour le métier

choisi, on se met en campagne pour lui en trouver un autre, mieux en rapport avec ses moyens, et il est bien rare qu'on n'aboutisse pas rapidement à la solution cherchée.

Vous voyez, cher lecteur, que nous nous entourons d'un luxe de précautions pour ne pas faire fausse route, car ce serait criminel de lancer un mutilé qui n'a pas de temps à perdre dans un métier qui ne lui conviendrait pas. Il importe donc, ainsi que nous l'avons déjà dit plus haut, et je m'en voudrais de ne pas y insister encore, que cette orientation professionnelle soit faite par des hommes consciencieux qui aiment leur prochain comme eux-mêmes, et non par de froids fonctionnaires qui portent dans leur poitrine, à la place du cœur, un arrêté organique ou un décret présidentiel.

V. LES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'ÉCOLES DE RÉÉDUCATION.

Une des règles fondamentales qui président à l'organisation de l'enseignement primaire en Belgique est que les écoles doivent être adaptées aux nécessités locales.

On n'y a jamais sacrifié à ce fétichisme de l'uniformité qui voudrait verser toutes les écoles et tous les élèves dans un même moule, comme si tous avaient les mêmes besoins et que ces besoins ne variaient pas d'une région à l'autre, voire de commune à commune. Nous n'aurions donc pas applaudi M. Duruy, Ministre de l'Instruction Publique de France, lorsque, tirant sa montre, il lança avec fierté cette phrase mémorable : « A cette heure, tous les élèves de nos écoles font de la composition française ».

Il ne faut jamais perdre de vue dans une organisation scolaire cette vérité qui est devenue banale à force d'être évidente, que les écoles sont faites pour les élèves et non les élèves pour les écoles, et que l'enseignement doit s'y plier à leurs aptitudes et à leurs besoins économiques.

Si cette vérité s'impose pour les écoles permanentes, elle est bien plus impérieuse encore lorsqu'il s'agit d'institutions nées d'événements extraordinaires et qui sont appelées à disparaître dès que les éléments auxquels elles s'adressent auront cessé d'avoir besoin de leur aide.

Il est donc impossible de tracer à l'avance des règles et des programmes uniformes pour l'organisation d'écoles destinées aux soldats mutilés. Il s'agit d'aller vite en besogne, de ne pas perdre un temps précieux en palabres de toutes sortes. Il vaut mieux, après avoir prévu les extensions probables, se mettre immédiatement à enseigner, quitte à perfectionner en cours de route. Nous avons agi ainsi à Port-Villez. Le 12 juillet 1915, nous y avons commencé à débroussailler le terrain et le 21 août suivant, alors qu'un dixième seulement de l'institution était debout, nous avons reçu le premier contingent d'élèves. Pendant un an encore nous avons continué à étendre les bâtisses, à aménager et à multiplier les ateliers, et maintenant même nous ne voudrions pas dire que l'École est parachevée. Cela ne nous a pas empêché de consacrer le meilleur de notre temps à la rééducation professionnelle de nos chers mutilés et à l'heure actuelle un certain nombre ont pu abandonner la maison commune pour gagner leur vie grâce au nouveau métier qu'ils y ont appris.

Les extensions données à l'École et l'installation de nouveaux ateliers nous ont souvent été inspirées par nos élèves eux-mêmes. *Nous avons créé une école sur mesure.* Nous sommes partis avec un plan d'ensemble indiquant simplement les contours; les détails nous ont été dictés par les circonstances. Je crois que c'est la méthode à employer pour toutes les œuvres de guerre, quelles qu'elles soient.

Examinons maintenant quels genres d'écoles doivent mériter nos préférences : Sont-ce les petites écoles n'enseignant qu'une seule ou quelques spécialités ? Sont-ce les grandes écoles à sections multiples, espèces de camps, où l'on réunit un très grand nombre d'hommes ?

Ma réponse ressemble beaucoup à celle du Normand : « Les unes et les autres sont utiles ». Les mutilés à rééduquer sont tellement nombreux que ce serait un tort de rebuter aucune initiative.

Nous autres, Belges, chassés de notre pays, nous avons dû adopter la seconde manière et créer un petit nombre de grandes écoles, comme celles de Sainte-Adresse, de Port-Villez et de Mortain (Manche) (1). Nous croyons que lorsqu'une puissante société ou bien l'Etat veulent

(1) Depuis le 1er octobre 1916 fusionnée avec celle de Port-Villez.

fonder des institutions pour mutilés, il vaut mieux qu'ils imitent notre exemple et établissent quelque chose de grand. En effet, les écoles à sections nombreuses ont ceci de bon, qu'elles offrent un plus grand choix aux candidats à la rééducation. Eu puis si un mutilé fait fausse route, il y a moyen, sans perdre beaucoup de temps, de l'aiguiller dans une autre direction.

De plus, les frais diminuent à mesure qu'un plus grand nombre d'hommes profitent des services généraux, ce qui n'est pas du tout à dédaigner.

Où faut-il de préférence placer ces grandes écoles ? A la ville ? A la campagne ? Lorsqu'on a le choix, il est préférable de se résoudre à la dernière alternative et de les établir en pleine nature, dans de beaux sites qui plaisent à l'œil et élèvent l'âme.

Lorsque nous avons les nerfs ébranlés par un travail trop intensif et trop prolongé ou que nous sommes abattus par quelque chagrin, nous fuyons la ville avec son bruit et son mouvement et nous allons demander à la vie des champs la quiétude et le repos qui nous remettent d'aplomb et rendent à notre organisme sa vigueur et à notre âme sa force de volonté.



Premiers travaux d'appropriation du terrain.



Le fleuve coule à pleins bords au bas de la côte et la forte courbe qu'il y décrit..... (p. 59.)

Pour la même raison, il est utile de soumettre à une cure d'air et de lumière nos pauvres mutilés, peut-être aigris par la souffrance. La vie au milieu de la belle nature leur est bonne. Le calme et le travail régulier leur rendent la maîtrise d'eux-mêmes. La beauté du site les pénètre malgré eux et ils en subissent le charme sans le vouloir. Le moral réagit sur le physique, et réciproquement.

La grande ville ne convient pas à nos mutilés et estropiés, qui sont des anormaux physiques. « Il y a là trop de distractions qui leur sont néfastes. Il y a là aussi trop de gens qui les plaignent et entretiennent ainsi, sans le vouloir, leurs douleurs physiques et leurs souffrances morales et les conseillent mal.

« La grande ville est trop propice aux flâneries funestes; la caserne, avec ses hauts murs, ne retient pas les hommes : quand l'heure de sortir sonne, une force irrésistible les pousse dehors. Le goût du travail ne renaît pas dans pareille ambiance, ce goût du travail qui est la condition primordiale de toute rééducatioin professionnelle » (1).

(1) Conférence faite par l'auteur : *La rééducation professionnelle des grands blessés de guerre et l'Institut militaire belge de rééducation professionnelle, Port-Villez lez-Vernon.*

Il ne faut évidemment pas choisir un endroit trop isolé, car les mutilés se sentiraient trop éloignés du reste du monde et, alors, ils auraient des raisons de se croire en pénitence. Il convient qu'ils entendent la vie économique bruire autour d'eux et qu'à la fin de la semaine ils puissent trouver dans une ville voisine quelque distraction honnête.

L'expérience nous a appris que cet isolement intensifie l'apprentissage. L'homme qui vit à l'école est comme plongé dans un bain de travail. Son attention n'est pas détournée de ses occupation par mille et une choses que la vie au dehors mettrait sur sa route. Un mutilé qui rentre chez lui pour les repas et le sommeil partage naturellement ses pensées entre les menus incidents de la famille et les leçons de l'école. Nous avons pu constater, dans le même ordre, que les congés accordés en dehors des époques de vacances sont très nuisibles à l'apprentissage : ces congés constituent de véritables temps d'arrêt dans les études. Quant aux vacances qui se donnent chez nous aux époques traditionnelles, à Pâques et en août, dès qu'elles ne se prolongent pas, elles nous paraissent nécessaires non seulement pour donner aux hommes l'occasion d'aller se retremper au « sein de leurs familles », mais encore pour donner un peu de répit aux instructeurs et aux dirigeants.

La remise en train, après un repos de quelques jours, occasionne toujours une certaine perte d'énergie : l'attelage ne démarre pas sans grincements, mais bientôt, surtout si la direction y tient la main, tout rentre dans la norme.

Cela ne veut pas dire que je condamne la ville. J'ai simplement exprimé une préférence.

Car, si la ville présente des inconvénients, elle offre, par contre, des avantages qu'il serait inopportun de pas exploiter. On y trouve de grands bâtiments que la guerre laisse inoccupés et où l'on peut donc héberger à peu de frais un grand nombre de mutilés. On y rencontre plus facilement des personnes pouvant s'occuper de leur rééducation et, en outre, des instituts médicaux pour donner les soins que leur état réclame encore, car le réapprentissage, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, doit commencer en règle générale dès le moment où les plaies sont cicatrisées.

Dans les grandes villes, on pourrait, d'autre part, adopter une organisation qui utiliserait les ateliers existants et permettrait ainsi de réaliser de notables économies.

Il y aurait, par exemple, un ou plusieurs homes centraux où les mutilés jouiraient du logement et du couvert et disposeraient de salles de réunion et de récréation. Des locaux spéciaux seraient

affectés à des classes où des spécialistes leur enseigneraient d'une manière approfondie la technologie de leur nouveau métier et où s'organiseraient aussi des cours d'instruction générale pour ceux qui en auraient besoin. Deux matinées par semaine pourraient ainsi être consacrées à ces cours, ainsi qu'aux autres cours théoriques connexes, tels éventuellement le dessin géométrique, le dessin industriel ou le dessin d'ornement dont le métier à apprendre exigerait la connaissance.

Le reste du temps serait consacré à l'apprentissage pratique dans des ateliers privés agréés par la direction. Celle-ci s'entendrait avec des propriétaires d'usines ou avec des syndicats patronaux pour que ceux-ci missent à la dispositioin des élèves un coin d'atelier qui serait exclusivement consacré à l'enseignement pratique. Dans la plupart des cas, ces particuliers ou ces organismes fourniraient gratuitement l'instructeur ou les instructeurs et les matières premières et prêteraient, en outre, volontiers l'outillage. Peut-être même consentiraient-ils à payer à ces mutilés apprentis des salaires qui, au début, serviraient d'encouragement efficace, mais qui, bientôt, représenteraient la contre-valeur des services rendus à la firme.

Ne serait-ce pas là une contribution magnifique de la part de ces patrons à l'œuvre de la

rééducation professionnelle des mutilés? Je suis persuadé que beaucoup d'entre eux, et je le dis à leur honneur, décaissent des sommes rondelettes pour faire vivre des institutions qui, hélas! périclitent trop souvent à cause de la dispersion des efforts. Ne rendraient-ils pas des services bien plus grands à la collectivité, s'ils remplaçaient leurs dons en argent par la collaboration intelligente que nous venons d'esquisser?

Le syndicat des imprimeurs pourrait agir ainsi, et aussi ceux de la chaussure et de la couture. Les fourreurs suivraient certainement cet exemple s'ils en étaient sollicités. Je connais, pour ma part, un grand fourreur belge établi à Paris qui m'a offert de se charger de l'apprentissage d'une demi-douzaine de mutilés. Ceux-ci devraient posséder les deux mains, dont une seule pourrait même être réduite à la pince (pouce et index). Le travail du fourreur est très rémunérateur et était devenu une spécialité allemande. Il y a donc là de bonnes places à prendre. Que les braves mutilés ne laissent pas échapper l'occasion!

Citons encore l'horlogerie et la bijouterie, l'art diamantaire, la fabrication d'instruments d'optique, d'instruments de précision, etc. etc.

Les soldats estropiés suffisamment ingambes se rendraient à leur travail à pied ou bien en tramway. Les compagnies mettraient volontiers

à leur disposition des cartes de circulation ou même leur réserveraient à des heures fixes des voitures spéciales, comme cela se fait à Bruxelles pour les facteurs des postes allant effectuer leurs distributions. Quant aux mutilés des jambes, ils pourraient être conduits à leur ouvrage et être ramenés au home au moyen de chars-à-bancs automobiles.

Le directeur du home et ses collaborateurs suivraient de près les apprentis et inspecteraient régulièrement les ateliers afin de s'assurer de la bonne marche des études pratiques, de la fréquentation régulière des cours et de prévenir que le souci de la production industrielle ne nuisît point à la conduite rationnelle de l'apprentissage.

Il devrait être un homme d'école bien au courant des méthodes en usage dans l'enseignement technique. Une fois par semaine au moins, il aurait à réunir les moniteurs ou chefs d'atelier chargés de l'éducation pratique dans les diverses maisons et leur parlerait de leurs cours de technologie, de la façon de distribuer la matière, des règles à observer dans l'exposé des leçons, et aussi des progrès des élèves et des améliorations à apporter à l'enseignement en général.

Pendant les heures de délassement, les mutilés se récréeraient à la salle de jeux ou à la salle de lecture et de correspondance. On organiserait à

leur intention des séances musicales, litttéraires et dramatiques. Des dames patronesses les visiteraient régulièrement, les entoureraient de soins moraux et s'efforceraient de créer autour d'eux une atmosphère familiale.

Voilà exposé, en raccourci, un genre d'organisation qui me semble peu coûteux et facilement réalisable. L'Etat pourrait lui fournir les locaux et payer l'entretien des hommes. Lorsque la gestion est confiée à des gens de cœur qui écartent toute idée de bénéfice et portent un intérêt réel aux mutilés, on réalise des merveilles avec une allocatioin journalière de fr. 2.50 par homme. Nous en avons fait l'expérience au Foyer du soldat belge, quai de Valmy, 107, à Paris, où le député belge M. Brunet fait servir des repas succulents variés avec des ressources très restreintes.

Mais, pour que semblable organisation réussisse, il importe qu'elle ait à sa tête un homme de cœur qui sache vouloir et qui y consacre tout son temps. Cet homme doit, en outre, disposer de collaborateurs dévoués qui veillent aux intérêts des mutilés et soient aimés d'eux, car l'affection est un puissant levier que les règlements ne connaissent pas assez, hélas! et que ceux qui les appliquent ignorent trop souvent.

Nous sommes partisan des organismes puissants et étendus, parce qu'ils imposent le respect

aux particuliers comme aux pouvoirs publics; mais, surtout, parce qu'ils préviennent la dispersion des efforts.

Et c'est pourquoi il serait désirable que les œuvres de moindre envergure existant dans une même ville ou dans une même région coordonnassent leur action. Au lieu de créer des sections analogues incapables de prospérer, elles devraient tâcher de se « partager les rôles ». Elles se complèteraient ainsi mutuellement en se spécialisant et gagneraient en vigueur ce qu'elles perdraient en étendue.

Les dirigeants devraient être peu nombreux. Les comités se borneraient à bien choisir leurs délégués et, dans les limites tracées par un programme d'action et par les possibilités budgétaires, leur conféreraient les pouvoirs les plus larges, car, dès que les mesures d'exécution les plus infimes doivent faire l'objet de délibérations, aucun progrès n'est possible. Les autres membres du comité se contenteraient d'apporter des sympathies aux œuvres, sympathies se traduisant le plus souvent possible en espèces sonnantes et trébuchantes, et se partageraient la besogne pour que chacun d'eux pût veiller personnellement aux intérêts moraux d'un certain nombre de pupilles.

Enfin, les écoles pour les métiers agricoles doivent s'établir — c'est l'évidence même — à



Cours généraux : une classe d'arithmétique.


E·N·B

la campagne : de préférence à proximité d'une ville, s'il s'agit de l'enseignement de la culture maraîchère, de l'horticulture et de la floriculture (ceci dans le but de pouvoir facilement écouler les produits), et nécessairement dans les pays de pâturages, lorsqu'on se propose la formation de bergers.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la question des écoles agricoles, dont l'organisation est des plus simples. Il suffit de louer une ferme, d'y dresser des baraquements pour le logement des élèves, de la peupler des animaux domestiques nécessaires, d'y placer des instructeurs bien capables : c'est la nature elle-même qui se charge de fixer le programme et l'ordre des travaux.

Nos lecteurs trouveront plus loin la monographie d'un centre agricole tel que nous l'avons établi à Port-Villez.

Ajoutons, pour terminer, que ce serait une grave erreur de ne pas utiliser les établissements d'instruction existant en temps de paix : écoles professionnelles de toutes sortes, écoles agricoles, écoles normales, qui peuvent recevoir beaucoup de mutilés, d'autant plus facilement, hélas ! que le nombre des élèves ordinaires aura été forcément réduit par la guerre.

VI. L'ÉCOLE NATIONALE BELGE DES MUTILÉS DE LA GUERRE, A PORT-VILLEZ PRÈS VERNON (EURE).

L'ÉCOLE DES MÉTIERS

L'École de Port-Villez est située sur un plateau qui domine la Seine, à une altitude d'environ 120 mètres au-dessus du niveau de ce fleuve, à mi-chemin environ entre Rouen et Paris. Port-Villez fait partie du département de Seine-et-Oise (alors que la petite ville de Vernon, où se trouve la gare de chemin de fer qui dessert l'école, est comprise dans le département de l'Eure).

Le site choisi me paraît idéal et répond admirablement aux conditions que nous avons tracées à cet égard au chapitre V.

Du bord du plateau où les constructeurs de l'école ont élevé une grande salle de fêtes, bordée d'une terrasse, on découvre un paysage de toute beauté. Le fleuve coule à pleins bords au bas de la côte et la forte courbe qu'il y décrit semble dire que ce n'est qu'à regret qu'il quitte ces lieux

enchanteurs. Des champs d'une fécondité remarquable et portant en été d'opulentes moissons montent doucement de l'autre côté du fleuve vers l'horizon lointain.

Et lorsqu'on contemple toutes ces richesses et toutes ces merveilles que la nature semble avoir accumulées comme à plaisir dans ce beau pays de France et que l'habitant vous montre les hauteurs jusqu'où des partis de cavalerie adverse sont arrivés avant le reflux de la Marne, on comprend l'avidité qui devait inspirer les barbares à ce moment où la marche des événements semblait leur promettre la conquête prochaine de ces grasses terres de Gaule.

Le plateau boisé où s'élève l'École ne comprend qu'une petite agglomération bâtie, où quelques paysans vivent tranquillement de la culture des champs voisins. Un grand calme y pénètre l'âme. Mais le va-et-vient continuel des trains, qui roulent vers Paris ou Le Havre, et l'animation incessante qui règne sur le fleuve, donnent aux hommes l'impression salutaire que, malgré leur isolement apparent, ils vivent au milieu d'un peuple au travail.

L'emplacement de l'école fait partie du domaine d'un compatriote et fut mis à notre disposition à titre gracieux. Seulement il était rempli de souches et de taillis. Il a fallu déboiser d'abord,

dessoucher ensuite. Pour donner une idée du travail préparatoire, je vous dirai que près de 25,000 souches ont été extraites par nos vaillantes équipes.

L'École a l'aspect d'un vaste camp, composé de 92 baraques en bois, à parois doubles et montées sur dés de béton. Ces baraques sont du type de nos admirables lazarets de campagne, construits par la firme belge Hamon Frères, de Paris. Elles sont groupées sur trois rangées et séparées les unes des autres par des pelouses verdoyantes parsemées de riches parterres de fleurs d'ornement, œuvre de nos élèves horticulteurs.

De larges avenues, macadamisées bordent ces rangées de lazarets. Et à les voir ainsi, coquettes et uniformes et bien alignées, avec des fougères qui montrent leurs belles feuilles larges entre les dés de support, on se croirait transporté dans quelque pays neuf, au Katanga ou au Canada, où une petite ville aurait brusquement surgi au milieu de la forêt par le travail opiniâtre d'une colonie d'émigrants.

A gauche des baraquements on aperçoit la grande salle dont nous avons déjà parlé et dont nous aurons l'occasion de reparler, puis deux groupes de lazarets formant respectivement le quartier des officiers avec mess et dortoirs et l'infirmerie desservie par des religieuses attachées en temps normal aux hôpitaux militaires belges.

Un nouveau quartier se dressera bientôt entre l'infirmerie et la grande salle. La première construction que notre service technique y érige sera affectée à l'*École des auxiliaires du commerce, de l'industrie et de l'administration,* qui constituait naguère l'*Institut militaire belge d'instruction des grands blessés de guerre de Mortain.* Dans la suite on y ajoutera un certain nombre de bâtisses analogues rendues nécessaires par l'extension des ateliers.

A droite de la propriété s'élève un grand hangar qui a été transformé en atelier de menuiserie manuelle. Une annexe abrite une scierie débitant les grumes de la forêt et une menuiserie mécanique que nous avons trouvée toute montée par le propriétaire et qu'il nous a suffi de doter de quelques machines supplémentaires.

A côté du hangar on remarque un garage pour les camions et les voitures automobiles avec ateliers de réparation et fosses de visite. Tout à fait à l'aile droite se trouvent les écuries et derrière celles-ci l'école du petit élevage.

Devant l'Institut s'étend un grand jardin qui unit l'utile à l'agréable, car il flatte l'œil par la parure de ses fleurs et il fournit des légumes au ménage. Nous en donnerons plus loin la description détaillée, lorsque nous traiterons de notre centre agricole.

C'est le 12 juillet 1915 qu'un détachement de troupes auxiliaires du génie belge, parmi lesquels il y avait beaucoup d'inaptes au service de campagne, a commencé par déboiser le terrain et par enlever les souches et, le 21 août suivant, les hôpitaux nous ont envoyé un premier groupe d'élèves, suivi depuis lors à intervalles réguliers de contingents nouveaux.

Actuellement l'École compte plus de 1,200 élèves. Mais M. Bôval, membre de la Chambre des Représentants de Belgique, qui, en sa qualité de Commissaire général du Ministre de la Guerre, a, le 10 novembre 1916, reçu de celui-ci pleins pouvoirs pour régler tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole Nationale de Port-Villez, désire adjoindre aux mutilés les invalides de la guerre, lesquels, en ce moment, croupissent dans les camps de l'arrière. Il rêve même de créer à côté de l'institution pour mutilés un établissement d'éducation pour les orphelins de la guerre.

Les extensions prévues exigeront la construction de grands halls où nous transférerons les principaux ateliers, de manière à rendre disponibles les lazarets, qui seront dès lors exclusivement réservés au couchage. Déjà maintenant la majeure partie des baraquements servent de dortoirs; le plancher y est recouvert de linoléum et

les parois en sont enduites de couleurs à l'huile. Les élèves disposent de lits d'hôpital en fer, très confortables. Grâce à un système de ventilation approprié, on ne perçoit jamais la moindre odeur dans les locaux. Les autres baraquements ont été transformés en classes ou aménagés en ateliers, en cuisines, en buanderie, en salle de bain et de douches, en mess, en chapelle, et leur plan a été tellement bien conçu par l'auteur qu'ils se prêtent avec une facilité incroyable à toutes ces transformations.

Nous avons creusé un puits artésien d'une profondeur de 153 mètres; il est au bas de la côte et son débit est de 100 mètres cubes à l'heure. Il jaillit jusqu'à 8 mètres au-dessus du niveau de la route, ce qui nous permettra l'installation d'une roue hydraulique qui actionnera un moteur électrique capable d'élever une riche provision d'eau jusque dans les réservoirs de distribution établis sur le plateau.

Voilà pour l'installation matérielle. Elle est vraiment parfaite et fait le plus grand honneur à notre service technique.

L'organisation intérieure a ceci de particulier qu'elle prévoit trois services distincts ayant chacun un chef compétent et responsable : le service médical, le service pédagogique et le service technique.



Atelier de menuiserie manuelle.



Atelier de menuiserie mécanique.

Dans un établissement aussi vaste que celui de Port-Villez, la division du travail s'impose. Elle permet de répartir les responsabilités, de faire appel à des spécialistes et de ne pas obliger le directeur général à être un homme universel. Lorsque, par exemple, un médecin doit s'occuper du détail de l'outillage technique, des commandes de matières premières et de la vente des objets fabriqués, ou de la rédaction des programmes scolaires, il y a neuf chances sur dix qu'il ne soit pas à hauteur de sa tâche. De même, un ingénieur ne serait pas capable de diriger convenablement un service physiothérapique.

Les services en cause doivent naturellement avoir de nombreux points de contact et marcher la main dans la main. On arrive à ce résultat lorsqu'on a soin de choisir des hommes consciencieux qui ne subordonnent pas le bien-être des mutilés à de mesquines questions de préséance ou d'amour-propre. D'ailleurs, il est indispensable qu'une inspection sérieuse et assidue coordonne les efforts et écarte soigneusement tous les éléments de discorde.

Jusqu'à l'instauration récente d'un nouveau régime à l'École — événement sur lequel nous reviendrons plus loin, — la direction générale a été assumée par le *directeur médical,* Dr Lejeune, médecin de régiment de 1re classe, homme d'un

tact exquis et d'un grand savoir, qui a le désir de bien coordonner tous les efforts sans heurter personne. Il a dans ses attributions le service de santé et d'hygiène de l'école, la physiothérapie et la gymnastique médicale.

L'extension de l'établissement nous a permis de résoudre la question d'une manière élégante : les trois services sont désormais placés sur un pied d'égalité absolue et un colonel a été appelé à prendre le commandement de l'École. Cet officier supérieur s'occupe des questions purement administratives et veille à la nourriture, à l'habillement, au couchage et à la discipline. De cette façon, les trois directeurs peuvent se consacrer entièrement à leur mission et n'en seront plus distraits par des préoccupations étrangères à leur spécialité.

Les fonctions de *directeur pédagogique* sont exercées par M. Alleman, en temps de paix directeur civil des études dans une école de pupilles de l'armée belge. Depuis le mois de septembre 1913, en effet, M. de Broqueville, pour laisser les officiers et les sous-officiers à leurs occupations, qui consistent à préparer les recrues à la guerre, mais aussi pour rénover l'enseignement général dans ces établissements, avait remplacé les professeurs militaires improvisés par des hommes d'enseignement civils. Les résultats heureux

de cette réforme s'étaient fait sentir dès les premiers mois, et une fois de plus s'était vérifiée l'exactitude du vieux dicton : « A chacun son métier, et les vaches seront bien gardées ». Auparavant, M. Alleman avait été pendant vingt ans professeur dans une école industrielle du pays de Charleroi. Il avait donc vu passer sur les bancs de son école des centaines d'ouvriers de toutes les catégories et avait ainsi eu l'occasion de se pénétrer de leur mentalité et de leurs besoins.

Il est admirablement secondé dans son labeur par l'adjudant Honhon, du corps des brancardiers-infirmiers, qui assume les fonctions de sous-directeur pédagogique de l'Ecole des métiers.

Dans le civil, M. Honhon est inspecteur cantonal de notre enseignement primaire et il a fait toute sa carrière dans le pays industriel. Il a l'esprit largement ouvert au progrès et il est doué d'une grande facilité d'assimilation. Son concours nous est d'autant plus précieux, qu'en sa qualité d'inspecteur il est tout indiqué pour suivre les expériences que nous avons prescrites en vue de la future réorganisation de notre enseignement primaire; car la loi Poullet du 19 mai 1914 a décrété chez nous l'instruction obligatoire pour tous les enfants de 6 à 14 ans et a instauré un enseignement complémentaire préparatoire à

l'apprentissage. Malheureusement, la guerre nous a empêchés de la mettre en application.

Les fonctions de sous-directeur de l'École des auxiliaires ont été dévolues à M. Verheylezoon, docteur en sciences physiques et mathématiques et professeur à l'Athénée de Bruges. C'est un travailleur émérite adoré des élèves et dont le dévouement et le savoir n'ont d'égal que la modestie.

Au capitaine de réserve du génie Haccour incombe la *direction technique*. Avant les hostilités, il occupait au camp de Beverloo le poste d'adjoint principal du génie. Il avait dans ses attributionis l'entretien du casernement de ce vaste établissement militaire que le vote de la loi du service général en 1913 avait fait plus que tripler d'importance. Au cours de sa carrière, il avait, de la sorte, pu se familiariser avec la plupart des culture : il était même président de la Chambre syndicale des Apiculteurs de Belgique. Mais, ce qui le distingue au plus haut point, c'est sa connaissance parfaite de la psychologie de l'ouvrier, dont il se fait aimer et duquel il tire par un bon mot ou par un encouragement placé à point le maximum de rendement.

Il a ceci de commun avec son collègue et ami, M. Alleman, qu'il est d'une grande bonté et d'un dévouement à toute épreuve. Tous les deux

sont hommes d'initiative qui n'ont pas peur d'engager leur responsabilité lorsque le bien des mutilés et les progrès de leur rééducation sont en jeu. Ils appliquent la fameuse sentence de feu le général Galliéni, qui proclamait que, lorsque les règlements sont en contradiction avec le bon sens c'est le bon sens qui doit l'emporter.

Tous les deux marchent au canon, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas besoin d'ordres écrits pour porter leur activité partout ou des défauts ou des lacunes se révèlent.

Le capitaine Haccour a pour adjoint le lieutenant de réserve du génie Doutrepont, qui, comme son chef, appartient au cadre des adjoints du génie. Le lieutenant marche sur les traces du capitaine; il a pour principale mission de surveiller l'apprentissage, et nous lui sommes déjà redevables de mainte amélioration apportée à l'organisation de divers ateliers.

Si je m'attarde à exposer ainsi les qualités de mes collaborateurs, c'est que j'attribue une grosse part des résultats heureux obtenus à Port-Villez au choix des hommes qui ont été appelés à diriger cet institut. Nous croyons devoir accorder une importance telle à ce facteur « choix des hommes » que nous lui consacrerons un chapitre spécial.

LE SERVICE MÉDICAL

Le *service médical* (1) a pour mission principale la rééducation fonctionnelle des sujets qui lui sont confiés.

Ainsi que nos lecteurs ont pu s'en rendre compte au chapitre quatrième, il joue un rôle important dans l'orientation professionnelle et se charge de la rédaction et de la tenue à jour des fiches d'aptitudes des élèves (2).

Il surveille attentivement la rééducation professionnelle et dirige la fabrication des appareils orthopédiques de soutien. Enfin, il assume le service des soins et de l'infirmerie.

Au point de vue du traitement, nos blessés sont rangés en deux catégories :

La première comprend ceux qui, arrivés au maximum de rééducation fonctionnelle, n'ont plus aucune utilité à suivre un traitement.

La seconde comprend ceux à qui un traitement a été reconnu nécessaire. Au cours de leur réapprentissage, ils suivent à des heures fixées d'après un tableau et contrôlées au moyen d'une

(1) La monographie du service médical a été rédigée au moyen de notes fournies obligeamment par M. le directeur médical Lejeune.

(2) Voir aux annexes, le modèle de nos fiches d'aptitude.

fiche qui leur a été remise au moment de l'examen médical, un traitement approprié à leur état.

Nos médecins ont remarqué que leur action est le plus efficace sur les hommes qui sont revenus de l'hôpital avec des lésions relativement récentes. C'est d'ailleurs la règle actuelle. Les soldats ramassés sur les champs de bataille sont traités dans nos hôpitaux voisins du front. Dès qu'ils sont transportables, on les évacue sur les hôpitaux de l'arrière et notamment sur le superbe hôpital de Bon-Secours, à Rouen. Les amputés y reçoivent les appareils de prothèse dont ils ont besoin et qui sont fabriqués sous la direction du docteur Hendrickx dans les ateliers spéciaux créés par lui à l'Hôpital Albert Ier, de la même ville.

Nos amputés sont relativement peu nombreux. C'est que, avec une énergie farouche et grâce à leur connaissance admirable des dernières données de l'art chirurgical, nos médecins, parmi lesquels figurent un grand nombre de spécialistes civils renommés, qui ont voulu prendre du service dès le mois d'août 1914, ont disputé à la gangrène les membres de nos fils et de nos frères. Quelques-uns de ceux-ci sont restés estropiés, mais ils ont gardé au moins en partie l'usage de leurs membres.

L'École reçoit cependant de nombreux soldats blessés depuis longtemps et présentant par conséquent des ankyloses déja avancées. Malgré cela, les résultats obtenus sont remarquables, et nous les devons avant tout au travail lui-même et à la gymnastique médicale et pédagogique.

Voici, brièvement résumés, les divers modes du traitement par les agents physiques que nous appliquons à l'institut et dont M. le médecin-adjoint docteur Govaerts a la charge.

1. La mécanothérapie, qui comprend la série à peu près complète des appareils en usage qui ont été fabriqués par les ateliers de l'hôpital Albert 1er à Rouen.

2. L'électrothérapie qui dispose d'un appareil de trois postes pour galvanisation au moyen de piles Leclanché.

3. Les bains d'air chaud.

4. La gymnastique médicale, le massage, la rééducation motrice.

5. La gymnastique éducative, l'escrime, les jeux et les sports.

Le traitement mécanothérapique, dont les résultats n'apparaissent souvent qu'à la longue, tend particulièrement à assouplir les raideurs articulaires. Toutefois, il doit être appliqué de pair avec les exercices de la gymnastique médicale et les manipulations du massage. Ce dernier



Atelier de menuiserie : le modelage.



Atelier des saboliers.

traitement surtout est fort apprécié des élèves qui se rendent compte des progrès rapides qu'il fait réaliser dans l'amélioration des lésions. Tous les appareils de physiothérapie ont été réunis en un même lazaret; un autre a été transformé en salle de gymnastique, avec tous les engins dont doit disposer un gymnase aménagé d'après les exigences de la méthode suédoise : espaliers, bommes, agrès divers, engins de saut, etc.

Le sous-lieutenant Ryon, élève de l'École de gymnastique et d'escrime de Bruxelles, a organisé de façon modèle le service de la gymnastique pour l'École des métiers, gymnastique qui s'applique surtout aux ouvriers manuels; car, étant donnée la vie sédentaire à laquelle sont soumis les élèves de l'École des auxiliaires, nous avons dû instaurer pour ceux-ci un régime spécial d'éducation physique dont nous exposerons les détails plus loin.

M. Ryon a bien voulu nous fournir les quelques notes ci-dessous qui mettent en lumière sa façon de procéder :

« Au point de vue gymnastique, nous divisons la rééducation physique en deux parties : L'une relève directement de la thérapeutique et constitue la gymnastique médicale qui s'adresse exclusivement aux articulations et muscles atteints et qui exige un traitement individuel. L'autre, la gym-

nastique pédagogique comporte plus spécialement le travail collectif, vise le développement intégral de tous les muscles afin de donner un équilibre parfait à toutes les parties du corps dans une attitude correcte et d'assurer dans les meilleures conditions les fonctions respiratoires et l'entretien d'un bonne circulation sanguine.

» Au début, la méthode individuelle est surtout passive. A mesure que les progrès se réalisent, nous faisons appel à la bonne volonté du patient pour arriver au développement des suppléances musculaires; cela permet à l'homme de sentir qu'il peut être soutenu par cette synergie musculaire dans l'exécution des mouvements destinés à faire entrer en jeu les muscles atteints.

» Si le patient a compris l'influence du mouvement sur la volonté et réciproquement, il n'est pas difficile de l'amener à exécuter une série de mouvements ayant rapport à sa lésion et dont il aperçoit sans retard les heureux effets. Reprenant journellement ces exercices progressifs, il arrive au bout d'un temps variable à exécuter méthodiquement les mouvements qui lui étaient les plus difficiles au début. L'intervention du professeur à ce moment est encore indispensable pour inspirer confiance à l'homme et stimuler sa volonté contre les défaillances auxquelles il est exposé en présence des efforts répétés et parfois douloureux qu'exige le but à atteindre.

» Pour la rééducation des membres inférieurs nous avons fait peindre sur le linoléum du plancher un tracé-type sur lequel, après des assouplissements préalables, le mutilé se livre à des exercices de marche, depuis les stations les plus simples jusqu'aux plus compliquées, ce qui permet de rétablir les fonctions d'équilibre et de locomotion parfois fortement atteintes.

» En ce qui concerne la rééducation des membres supérieurs, les bases restent les mêmes. Toutes les positions initiales : mains aux hanches mains aux épaules, à la nuque, aux clavicules, les extensions des bras dans les différentes directions, méthodiquement et judicieusement exécutées, provoquent un premier assouplissement. Après quoi nous passons aux suspensions, avec appui sur le sol; l'homme fait le mouvement avec le minimum d'intervention des membres supérieurs (perche, espaliers, bommes, etc...) Ainsi préparé, grâce aux assouplissements préalables, l'homme reprend journellement ses exercices progressifs de suspension, en cherchant à les exécuter de façon parfaite sans l'intervention de l'appui. L'exercice aux perches mobiles peut servir d'exemple : le sujet étant debout, élève latéralement les bras, se soutenant à deux perches verticales suspendues par le haut, libres à leur extrémité inférieure; les perches prennent de l'écarte-

ment; l'homme se met en suspension par la flexion progressive des jambes jusqu'à l'élévation verticale des bras.

» Pour ce qui est de la tête et du tronc, les exercices d'assouplissement, flexions et rotations, forment les mouvements préparatoires. Les exercices terminés, l'homme entame la série des mouvements visant les lésions atteintes, exercices latéraux, abdominaux, dorsaux; enfin, tout ces exercices combinés en une série de mouvements méthodiques progressifs, ayant donné le résultat visé, l'heure est venue de verser les mutilés dans la section de gymnastique pédagogique préparatoire.

» Au bout de deux ou trois mois de ce traitement, l'élève, étant arrivé au rendement fonctionnel qu'il pouvait espérer, entre dans la section de gymnastique pédagogique où le schéma des leçons est basé sur le rendement moyen du groupe. Les exercices simples au début, deviennent de plus en plus compliqués. Cela nous permet de conduire la classe vers les applications sportives. Chaque élève est orienté suivant ses aptitudes et ses lésions, vers le sport le mieux adapté à ses mutilations, et pourra, dans la section choisie, développer d'une façon aussi complète que possible, toutes les facultés physiques qui lui restent et fixer d'une façon définitive les

améliorations fonctionnelles obtenues. Les sports auxquels peuvent se livrer les mutilés à l'issue de leur traitement par la gymnastique pédagogique sont nombreux : lancement du disque, du javelot, jeu de balle, jeu de paume, les escrimes, les courses, les sauts, etc...

» Quant à la rééducation et à l'entraînement des amputés, nous pensons qu'il y a beaucoup à faire. La plupart du temps les amputés après leur guérison chirurgicale et leur convalescence, arrivent à une période où ils doivent faire usage de leur membre artificiel alors que leur entraînement physique est nul sous tous les rapports. Il serait donc de grande nécessité de leur donner une préparation tant au point de vue du bon fonctionnement de tout l'organisme, qu'au point de vue du moignon, seul soutien qui leur reste dans l'équilibre de la marche.

» La section des amputés suit donc un cours de gymnastique éducative aussi complet que possible. Les élèves sont également soumis à un entraînement journalire du moignon. Voici comment nous procédons : A l'extrémité du moignon, nous fixons à l'aide d'un cuissard d'osier des poids variables dans une gamme ascendante afin d'arriver progressivement à la résistance antérieure. De la sorte nous développons et fortifions des muscles moteurs du moignon, don-

nant à l'amputé toutes les facilités pour le port et l'emploi du membre artificiel dont le poids est de beaucoup inférieur au poids du cuissard d'entraînement.

» Ce traitement nous donne entière satisfaction. Les amputés des membres inférieurs munis d'appareils de prothèse font des sorties-promenades régulières, afin de se rendre compte des améliorations obtenues au point de vue de l'endurance.

» Ces promenades sont suivies avec empressement par une quarantaine de nos mutilés, qui ont effectué dernièrement un parcours de sept kilomètres. »

Physiothérapie et gymnastique rationnelle donnent incontestablement de bons résultats, mais ceux-ci sont complétés et perfectionnés par la mobilisation continue que le blessé fait lui-même pendant son travail à l'atelier. S'il se bornait au traitement physiothérapique qui ne mobilise le membre lésé que pendant une demi-heure au plus par jour et le laisse inactif pendant le restant de la journée, il risquerait de compromettre l'amélioration obtenue par le traitement.

Grâce au travail manuel, au contraire, le blessé mobilise presque inconsciemment et d'une façon continue ses membres lésés : il en assure ainsi la bonne nutrition, en empêche l'atrophie et

contribue à une réparation fonctionnelle aussi complète que possible. Il nous est même donné de constater assez fréquemment que certains de nos blessés se sont notablement améliorés par le travail, alors qu'ils avaient été classés, dans d'autres établissements, comme n'ayant plus rien à gagner par la physiothérapie.

Citons à cet égard un cas des plus remarquables, celui d'un élève entré à l'École le 18 octobre 1915. Il était atteint d'une fracture des deux os de l'avant-bras droit avec luxation du poignet. Le membre présentait des plaies multiples avec suppuration prolongée. Des esquilles avaient dû être enlevées et on avait pratiqué la résection de la partie inférieure du radius (5 à 6 cm.) Il en était résulté pour le malheureux garçon une impotence fonctionnelle complète de la main droite. La puissance musculaire était nulle; l'atrophie considérable. Comme il exerçait avant la guerre la profession de cultivateur et de commerçant, il demanda à suivre les cours de la section commerciale, mais il éprouva des difficultés particulières à s'habituer à l'écriture de la main gauche. De plus l'état de sa main droite empira de jour en jour.

Sur les conseils du directeur pédagogique, il entra à la section de la vannerie fine : le travail devait avoir pour but de combattre l'atrophie et de ramener la souplesse des muscles.

Au début, la main et l'avant-bras étaient placés dans une gouttière. On put bientôt remplacer la gouttière par un appareil en cuir terminé par une pomme soutenant la paume. Peu après, il fut possible de supprimer cette pomme d'appui. Actuellement une simple bande en calicot maintient le radius. Les mouvements de rotation, de flexion, de demi-extension de la main sont faciles et un porte-plume spécial permet à l'intéressé d'écrire de la main droite.

Comme les élèves de l'École des auxiliaires n'ont pas cette puissante ressource du travail manuel, mais que, par contre, ils sont soumis à un régime d'études intensif comprenant journellement cinq heures de classes, sans compter le temps consacré à l'étude proprement dite, il est de toute nécessité de combattre la sédentarité à laquelle ils sont soumis par l'obligation de suivre des leçons d'exercice physique conduites d'après les dernières données de la science.

Dès leur admission à l'École des auxiliaires, ils sont versés soit dans la première division qui comprend la physiothérapie, la gymnastique médicale et le massage, soit dans la seconde qui embrasse la gymnastique éducative, l'escrime, les jeux et les sports.

Les élèves de la première division sont traités comme leurs camarades de la division correspondante de l'École des métiers manuels.



Atelier d'ajustage.



Atelier de polissage.

Ce n'est que pour la seconde division que nous avons dû instaurer le régime particulier dont nous avons parlé plus haut.

Deux heures par jour, de 10 à 11 heures et de 16 h. 30 à 17 h. 30, ont été consacrées à l'éducation physique. Afin de permettre l'organisation de leçons d'ensemble, les élèves ont été répartis en groupes homogènes au point de vue de leur état physique. Ces groupes, forts en moyenne de trente à quarante élèves, comprennent :

Le premier, les blessés du bras et de la main;

Le deuxième, les amputés d'un bras et les ankylosés d'un coude;

Le troisième, les paralysés d'un bras;

Le quatrième, les blessés d'un membre inférieur;

Le cinquième, les amputés d'une jambe.

Ceux qui sont atteints d'infirmités diverses (tête, tronc, etc.) sont distribués dans ces groupes. Comme il y deux instructeurs bien entraînés, deux groupes peuvent travailler simultanément, pendant que leurs camarades non occupés restent à l'étude.

Les progrès obtenus ont été manifestement rapides et les résultats atteints chez certains élèves ont été des plus réconfortants : plusieurs grands estropiés ont déjà récupéré des forces très appréciables dans un membre qu'ils croyaient irrémé-

diablement perdu. C'est ainsi, par exemple, qu'il fut porté remède à des ankyloses partielles du poignet ou des doigts par l'application d'exercices progressifs avec l'aide de massues en bois, très légères au début, plus pesantes dans la suite. Certains élèves ont, d'autre part, augmenté sensiblement la résitance et la puissance d'un membre grièvement atteint.

Toutes les séances de gymnastique d'une durée totale de cinquante minutes comprennent égalementp une leçon de boxe ou d'escrime à la canne. Ces exercices d'application sont enseignés dans un triple but : amuser les élèves, rendre la confiance en eux-mêmes à ceux qui ont perdu une grande partie de leurs moyens de défense, et, enfin, permettre à ceux qui sont destinés à occuper dans l'avenir des emplois de facteurs, encaisseurs, etc., de pouvoir tenir tête à un malintentionné jusqu'à l'arrivée de secours. Tous les élèves apprennent l'escrime à la canne : les mutilés d'un membre supérieur reçoivent des notions de boxe française (boxe et chausson), ceux d'un membre inférieur de boxe anglaise.

Toutes les leçons de gymnastique comportent, en outre, des jeux appropriés. Les deux instructeurs attachés à la Section des auxiliaires sont d'excellents professeurs d'armes qui enseignent régulièrement l'escrime. Environ cinquante élè-

ves, sur les 350 que comporte la Section, viennent assidûment sur la planche et s'appliquent au fleuret, à l'épée et au sabre. Seuls les élèves blessés aux bras sont admis à ces exercices. Ici encore les résultats ont dépassé nos espérances : les amputés du bras droit ont augmenté la puissance et la souplesse du bras gauche en acquérant beaucoup de *dextérité* dans les mouvements des doigts. D'autres ont sensiblement récupéré l'usage d'un bras grièvement estropié. Signalons ici que plusieurs élèves, blessés à l'avant-bras, qui, lors de leur arrivée ne parvenaient à manier la plume que pendant quelques minutes et maintenir le fleuret pendant plus de trente secondes, peuvent actuellement, après deux ou trois mois d'exercices, recevoir une leçon d'escrime de vingt minutes et écrire sans fatigue pendant les cinq heures de classe auxquelles ils sont astreints. Aussi, en présence des effets constatés, sommes-nous décidés à accorder une importance toujours plus grande à l'enseignement de l'escrime.

L'École des auxiliaires du commerce, de l'industrie et de l'administration comprend une division destinée à former des instituteurs. Aussi avons-nous institué à l'intention des « normalistes » un cours de gymnastique éducative, afin de les préparer à enseigner dans l'avenir les exer-

cices physiques dans les écoles primaires et les sociétés de préparation prérégimentaire. Ce cours est théorique et pratique.

Signalons, enfin, que, comme complément aux applications diverses de l'éducation physique, une installation moderne de bains- douches fonctionne en permanence à l'établissement. Les bains et les douches étant à température chaude, tous les élèves y passent régulièrement en tout temps (1).

Le service médical s'occupe enfin de l'étude et de la fabrication des appareils orthopédiques et des recherches sur le travail ouvrier. A la tête de cette section spéciale se trouve le docteur Nyns, fils d'un pédagogue réputé de Bruxelles et qui eut l'occasion dès avant la guerre de se familiariser avec la rééducation des mutilés de l'industrie et de se spécialiser en cette matière. Par suite d'un malentendu, cette section a subi une éclipse de courte durée. Mais, grâce à l'intervention énergique de M. le commissaire général Bôval, elle

(1) C'est le Capitaine-Commandant d'artillerie de réserve Devos, professeur à l'Institut supérieur d'éducation physique annexé à la Faculté de Médecine de Gand qui a été chargé de l'organisation de l'éducation physique dans l'Ecole des Auxiliaires, à l'époque où elle constituait à Mortain (Manche) un établissement autonome sous le nom d'*Institut militaire belge d'instruction des grands blessés de guerre*.

a été rétablie sur une échelle plus grande et plus rationnelle.

Nous traiterons plus loin la fabrication des appareils orthopédiques. Quant aux recherches sur le travail ouvrier, elles devraient se faire en *principe* dans le laboratoire, que l'honorable prédécesseur du titulaire actuel a encombré d'une certaine quantité d'appareils imparfaitement mis au point et en lesquels le docteur Nyns n'a pas foi... et nous non plus, d'ailleurs. Notre jeune et distingué collaborateur met donc l'observation systématique du travail des sujets les plus intéressants à la base de ses travaux et il recueille ainsi des données précieuses, qu'il publiera sans doute dans la suite avec ses conclusions.

LE SERVICE PÉDAGOGIQUE.

Le *service pédagogique* s'occupe de l'enseignement général et de l'enseignement technique. Il a naturellement dans ses attributions la direction de l'*Ecole des auxiliaires du commerce de l'industrie et de l'administration,* qui a été transférée de Mortain à Port-Villez et dont le lecteur trouvera plus loin une monographie. Les détails qui suivent se rapportent exclusivement à l'*Ecole des métiers*.

Dès l'organisation de l'École des métiers, nous avons décidé la création d'un enseignement général complémentaire. Nous avons en effet jugé utile de compléter le bagage scientifique de tous nos élèves qui ont fait leurs études à l'époque où l'instruction primaire n'était pas encore obligatoire chez nous.

Ensuite nous avons estimé que les mutilés devaient tâcher de racheter leur infériorité physique par un savoir plus étendu. Enfin, l'alternance des cours généraux avec la pratique rompt la monotonie de l'enseignement et permet de développer harmoniquement les diverses facultés de l'homme.

En principe, tous les élèves ont deux heures d'enseignement général par jour. Ils sont groupés en 28 classes : 11 pour les élèves wallons et 17 pour les élèves flamands. L'enseignement se donne naturellement dans la langue maternelle des hommes.

Au programme figurent les deux langues nationales : (le français et le flamand) et le calcul avec le toisé métrique. Cet enseignement est adapté aux besoins des ouvriers et à leurs professions spéciales. Occasionnellement, c'est-à-dire au cours des leçons sur les branches principales, on traite des questions d'histoire et de géographie, d'éducation morale civique et patriotique.

Les élèves sont répartis en trois grandes catégories ; les analphabétiques, les primaires élémentaires et les primaires complets. Ces expressions quelque peu barbares et tout à fait conventionnelles servent à désigner respectivement les illettrés, les hommes qui n'ont eu que des rudiments d'instruction élémentaire et ceux qui ont parcouru toutes les classes d'une école primaire. Les premiers sont heureusement fort rares, mais ne sont pas les moins intéressants. Ils font en général des progrès très rapides, car ils mettent un véritable acharnement à l'étude et sont eux-mêmes étonnés des résultats heureux de leurs efforts. Aussi la joie les transporte lorsqu'ils parviennent à envoyer leur première lettre à leur femme ou à leurs proches.

A la fin du trimestre d'été, à la veille du repos de quinze jours qui fut récemment accordé à nos grands blessés, nous avons fait subir aux élèves des classes supérieures un examen destiné à désigner ceux qui pourraient être admis dans une section supérieure spéciale. L'examen comportait une rédaction en la langue maternelle et en la seconde langue, des problèmes et des exercices d'arithmétique d'une réelle difficulté.

Les résultats ont été excellents. Les fautes d'orthographe étaient très rares dans les copies et il résultait de l'ensemble des travaux que la

connaissance de la langue maternelle était amplement suffisante. J'en ai d'ailleurs souvent la preuve en parcourant les missives que m'envoient les élèves qui ont essaimé après apprentissage complet et qui ont souvent un renseignement ou quelque petit service à nous demander. Ces lettres sont très bien tournées et exemptes de fautes d'orthographe.

En présence des progrès réalisés, nous avons décidé de réduire à une heure par jour l'enseignement donné dans cette section supérieure spéciale. Un référendum a été institué à l'effet de savoir quels cours les élèves désiraient continuer à suivre, et, après avoir pris l'avis des professeurs, nous avons établi le programme en conséquence. Chose curieuse qui montre combien les Wallons ayant l'habitude de frayer avec les Flamands désirent connaître la langue de leurs compatriotes des provinces du Nord, tous les Wallons, sauf quelques rares exceptions, ont demandé le maintien pour eux du cours de flamand.

Dans la section supérieure spéciale en cause, nous enseignons, en outre, un type de comptabilité d'artisan simplifiée, mais néanmoins fort rigoureuse et nous y avons introduit un cours tout à fait élémentaire de l'histoire contemporaine, afin de bien expliquer aux hommes les



Atelier de réparations des automobiles.



Atelier d'horlogerie.

causes de la grande guerre à laquelle ils ont participé si dignement.

Et dire que d'aucuns ont pu songer un instant à supprimer cet enseignement général comme inutile. Heureusement que le Ministre de la Guerre et son commissaire général n'ont pas toléré cette atteinte à notre organisation.

A l'enseignement général se rattache le cours d'orthophonie. Il est, en effet, des élèves trépanés qui ont gardé, à la suite de leurs blessures des difficultés de prononciation : un premier éprouvait une peine inouïe à prononcer certaines syllabes, un autre balbutiait un langage incompréhensible.

Sur sa propre initiative, un blessé (qui a perdu l'usage du bras droit et qui se trouve là comme élève,) a entrepris la rééducation de la parole chez ses camarades. Il s'est souvenu du cours de diction qu'il a suivi au Conservatoire de Gand; il a dessiné et a fait exécuter par les apprentis-ajusteurs des barres et des billes en acier qui servent à mettre en jeu ou à immobiliser tels muscles de la bouche devant ou ne devant pas intervenir dans la prononciation de telle ou telle syllabe. Les résultats sont remarquables, car le professeur prend ses élèves tous les jours et avec un dévouement et une patience admirables il leur fait répéter leurs exercices gradués.

Les cours de technologie, auxquels nous prêtons la plus grande attention, relèvent du service pédagogique. Leur organisation nous a coûté bien des efforts, car au début nous nous sommes heurtés à l'inertie des instructeurs. Ces braves gens, dont beaucoup se sont formés eux-mêmes, n'appréciaient pas à sa juste valeur l'enseignement de la théorie des métiers, mais lorsque nous leur avons montré les avantages de ces cours qui permettent de simplifier l'enseignement pratique, et de faire profiter les élèves de l'expérience acquise par les instructeurs au cours de leur carrière, ils se sont rendus à l'évidence et se sont mis à l'œuvre avec zèle et intelligence.

Tous ces cours sont bâtis sur le même schéma : leur programme comprend : 1° l'étude des outils et des machines-outils, avec leur affûtage et leur entretien, leurs avantages et leurs dangers; 2° l'étude des matières premières, avec leurs propriétés physiques, chimiques et techniques, leurs qualités et leurs défauts, ainsi que leur emploi rationnel et leur débitage économique; leur provenance, les conditions de leur achat et de leur conservation; 3° les procédés de travail et les tours de main spéciaux; 4° l'établissement des prix de revient et le placement des objets fabriqués.

Le cours de dessin, indispensable aux ouvriers

du bois et du fer, est donné par des spécialistes, dont l'un était, avant la guerre, professeur à l'Université du travail de Charleroi. La méthode en vigueur est celle que, depuis quelques années, on appliquait dans nos écoles industrielles et professionnelles : pas de fastidieuse théorie des projections, qui précède sans transition le dessin d'application; mais, dès la première leçon, rédaction et lecture de plans de solides.

Rien n'est mieux fait que ce procédé pour intéresser les élèves, stimuler leurs efforts et atteindre rapidement des résultats remarquables. Il ne faut pas trois mois pour que les apprentis-ajusteurs fassent d'excellents croquis de pièces de machines assez compliquées et travaillent à l'atelier d'après des plans.

Les menuisiers font du traçage aussi bien que le dessin d'après modèle, et plus d'un parmi eux trouvera, après la guerre, sa place comme traceur dans un grand atelier.

Il est évident que ces cours de dessin n'ont pas pour but de former des *dessinateurs*, et c'est ce que les professeurs ne perdent pas de vue : il s'agit d'habituer des artisans à dresser rapidement un croquis et à lire des plans sans la moindre hésitation.

Il a fallu former à l'enseignement classique spécial de la technologie les chefs d'ateliers et

les moniteurs. Le directeur pédagogique s'est acquitté de cette tâche avec un rare bonheur. Il les a réunis souvent, leur a indiqué quelques principes conducteurs de méthodologie, leur a montré pratiquement comment on charpente une leçon. Au début il a préparé avec eux le plan des leçons, mettant en évidence les points sur lesquels il convenait d'appuyer, rédigeant avec leur concours les résumés à distribuer aux élèves, résumés que ceux-ci recopient dans leurs cahiers de cours. Une fois par semaine, il assiste, en compagnie de son collègue du service technique, à une conférence plénière des chefs d'atelier, des instructeurs et des instituteurs. Tantôt l'un d'entre eux expose une leçon, que ses collègues sont ensuite invités à apprécier et à discuter. Tantôt on met en discussion un problème d'ordre technique : dernièrement, l'assemblée de techniciens a examiné, par exemple, la question de la position incommode du tailleur, accroupi sur la table du travail, position qui fatigue beaucoup les apprentis, d'autant plus qu'ils sont mutilés. Après des échanges de vue du plus haut intérêt, on s'est mis d'acord sur un type de table ressemblant à celui du bijoutier. L'atelier de menuiserie la construit et dans quelques jours elle sera mis à l'essai. L'ouvrier sera désormais assis sur un tabouret tournant, et, s'il veut travailler à la

machine à coudre, il n'a qu'à faire demi-tour avec son tabouret, sans devoir se lever.

Ce système, qui intéresse tout le corps des instructeurs aux améliorations à introduire dans l'enseignement technique excite au plus haut point leur intérêt et engendre une féconde émulation, éminemment favorable aux progrès de l'apprentissage.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, le directeur pédagogique prend une part très active à l'orientation professionnelle. Il surveille l'apprentissage, il participe assidûment à l'élaboration des programmes du travail pratique et veille à l'observance des principes d'une saine méthodologie, qui sont aussi bien applicables aux travaux de l'atelier qu'à ceux de la classe. Par son action continue et son inspection presque journalière des ateliers et des classes, il fait marcher de pair l'instruction générale et l'instruction professionnelle et met celle-là au service de celle-ci.

Le service pédagogique s'occupe, enfin, de tout ce qui peut contribuer au bien-être intellectuel et moral des élèves. Car nous attachons une grande importance à l'éducatioin des hommes : éducation patriotique, éducation civique, éducation tout court. Là aussi les semences jetées à pleines mains tombent sur un sol fertile; très peu s'égarent dans les ronces ou sont mangées par les oiseaux du ciel.

LE SERVICE TECHNIQUE.

Le *service technique* est chargé de concert avec le service pédagogique de la rééducation professionnelle. De lui relève la conduite des ateliers, la distribution du travail et l'exploitation industrielle de l'école : achat des matières premières, des outils et des machines-outils, acceptations des commandes, tenue de la comptabilité industrielle et vente des objets fabriqués. C'est également ce service qui a procédé à l'installation des ateliers, aux extensions rendues nécessaires par l'afflux des élèves, à la fabrication du mobilier, à la plantation des jardins et à l'aménagement des fermes-écoles. Nous traiterons dans un chapitre spécial la question de l'appprentissage et nous en réservons un à l'enseignement agricole et horticole. Nous nous bornerons ici à passer en revue les différents métiers qui s'enseignent à Port-Villez.

A. — TRAVAIL DU BOIS.

La *menuiserie mécanique* compte 5 apprentis; tous étaient menuisiers ou charpentiers avant la guerre ; mais une impotence fonctionnelle partielle d'un des membres supérieurs les a rendus inaptes au maniement des varlopes, des rabots, des scies à mains et des ciseaux.

Ils apprennent à desservir les machines très diverses dont nous avons pu doter cet atelier important : scies circulaires et scies à ruban, raboteuses ordinaires et quatre-faces, toupies et tours. Il est probable que tous ces élèves gagneront des salaires supérieurs à ceux qui leur étaient payés avant la guerre.

La *menuiserie manuelle* occupe 18 apprentis venus des quatre coins de l'horizon : anciens bateliers, camionneurs, bouchers, ouvriers métallurgistes et même quelques ouvriers agricoles ; la plupart d'entre eux souffrent de lésions aux membres inférieurs.

Leurs progrès sont très rapides grâce à la bonne organisation de l'enseignement (il y a un moniteur pour quatre élèves) et à la diversité des travaux : fabrication de portes, fenêtres, bancs, pupitres, caisses, armoires, matériel scolaire, etc. L'atelier comprend aussi une section d'outilleurs. Deux apprentis, plus intelligents que la plupart des autres, et que des lésions des membres inférieurs empêchent de monter aux échelles, se sont mis à apprendre la fabrication des rabots, varlopes, bois de scies, etc. Si la précision joue un grand rôle dans ce genre de travail, l'effort physique est moindre que pour la grosse menuiserie; de plus, l'outilleur travaille généralement à domicile, ce qui constitue un avantage sérieux pour le mutilé.

La *section des modeleurs* compte 3 élèves. Elle les a recrutés parmi les anciens mouleurs, qui ne sont plus capables de manier les lourds châssis des fonderies; deux sont atteints d'une ankylose respectivement du coude et de l'épaule; le troisième souffre d'une difformité du pied.

L'*atelier de bimbeloterie* et d'articles de bazar occupe 10 apprentis, qui exerçaient auparavant les métiers très divers de charretier, ouvrier agricole, briquetier, gazier, mineur, filateur. C'est un excellent atelier au point de vue de la rééducation fonctionnelle; l'effort exigé est relativement minime, d'autant plus qu'à titre d'expérience nous avons installé un certain nombre de petites machines-outils actionnées par de légers moteurs électriques. Ensuite ce métier exige une certaine précision, ce qui force les hommes à des manipulations favorisant grandement la dextérité. C'est ainsi que quatre mutilés de la main gauche qui craignaient de ne pas être aptes à ces genres de travaux ont parfaitement réussi.

La *section de sculpture sur bois* n'a que deux élèves; le premier était apprenti sculpteur avant la guerre; il ne s'agit donc pour lui que d'une réadaptation à son ancien métier, mais cette réadaptation est nécessaire, car le pauvre garçon a les trois derniers doigts de la main gauche complètement paralysés; le second était apprenti



Atelier des cordonniers.



Cours pratique d'électricité.

ébéniste et porte une grave lésion au pied. Leurs progrès sont relativement rapides.

L'atelier de *saboterie* héberge actuellement 3 élèves : anciens mineur, cultivateur, manœuvre d'usine; tous sont blessés aux membres inférieurs, mais leurs blessures permettent même les longues stations debout. Un d'entre eux a terminé son apprentissage en six mois. C'est un ouvrier accompli au point qu'on peut lui confier la fabrication de sabots sur mesure.

Au travail du bois se rattache par certains côtés la section des *polisseurs*, dont les 24 élèves sont principalement recrutés parmi les manchots et les hommes impotents d'un bras ou d'une main. Ils trouveront à se placer après la guerre chez les facteurs de pianos, les ébénistes et chez les fabricants de carroseries d'automobile. L'apprentissage est rapide et relativement facile. Le secret du métier réside surtout dans l'art de mélanger les ingrédients.

Le métier de polisseur peut marcher de pair avec la *pyrogravure* et le *repoussage* de cuirs et de métaux, car, comme le polissage, ces petits métiers n'exigent à la rigueur que l'usage d'une seule main. Aussi engageons-nous les apprentis polisseurs à se mettre au courant de ces deux spécialités qui peuvent leur valoir à un moment donné quelques petits suppléments de revenus.

Toutefois, 5 hommes qui montrent des dispositions toutes particulières pour la pyrogravure et les arts connexes, s'y appliquent spécialement.

B. Travail des métaux.

Notre atelier d'ajustage (45 apprentis), monté d'après les dernières données de la technique, avec tours de différents modèles, étaux-limeurs, foreuses, etc., etc. a joui, dès le début, de la plus grande vogue : d'anciens diamantaires y coudoient d'anciens mouleurs, des confiseurs, des plafonneurs, des manœuvres, des monteurs, des machinistes, des chauffeurs, des fondeurs, des forgerons, des verriers, des tisserands. Les lésions qu'on observe le plus chez eux sont les rétractions, les paralysies partielles d'une main, les griffes cubitales d'un bras en flexion, les ankyloses d'un coude, la paralysie radiale, l'impotence fonctionnelle d'un membre inférieur, pied en varus.

Jusqu'ici plus de quarante élèves ont été placés à l'extérieur, après avoir terminé leur apprentissage ou leur réadaptation et gagnent des salaires qui varient entre 5 et 8 francs par jour.

Un apprenti-lamineur atteint d'ankylose d'une jambe est passé aux forges et y accomplit des progrès rapides.

Il est une section de la métallurgie qui est parfaitement à la portée des mutilés des jambes, même de quelques grands blessés du membre supérieur qui conservent une impotence fonctionnelle partielle d'une main: c'est la *soudure autogène*. Nous choisissons pour cet apprentissage de préférence d'anciens ouvriers du fer qui aient l'intelligence suffisamment développée pour acquérir les notions de physique et de chimie indispensables à la connaissance parfaite du métier. Les bons soudeurs sont très demandés dans l'industrie et gagnent un fort bon salaire.

Une bonne cinquantaine d'élèves suivent le cours de *chauffeurs-mécaniciens d'automobiles*. C'est l'arsenal central belge du Havre qui nous fournit les automobiles hors série à réparer, automobiles qui servent dans la suite au cours de conduite et d'entretien; les élèves apprennent également à conduire les lourds camions qui assurent les services de transport de l'École. On remarque parmi eux des ajusteurs, des manœuvres de fabrique, des machinistes, des tisserands, des magasiniers, des forgerons, des domestiques, des cultivateurs, des bateliers, des cuisiniers et des terrassiers. Comme lésions ils montrent des déformations et des rétractions de la main gauche, des ankyloses ou semi-ankyloses du coude ou de l'épaule gauche, des paralysies d'une

jambe, le pied gauche en varus... Une quinzaine d'élèves ont subi avec succès l'épreuve théorique et pratique de chauffeur-mécanicien devant un délégué du Grand Parc d'automobiles de réserve de l'armée belge et plusieurs d'entre eux font en ce moment du service actif près du front. Un second contingent est prêt à se présenter incessamment à un examen analogue.

La *section des plombiers-zingueurs* réunit 4 élèves, venant également des métiers les plus divers. Ils y apprenent le travail du zinc, du fer-blanc, du cuivre et du plomb, avec les nombreux genres de soudures qui peuvent se présenter. Ils fabriquent des ustensiles de cuisine de toutes les sortes et sont initiés à l'art d'utiliser les découpures à la confection des objets les plus hétéroclites. Ils travaillent assidûment à l'installation d'une distributioin d'eau dans l'École, et ont participé à celle des bains et bains-douches.

La *section d'horlogerie* vient d'être créée et a immédiatement trouvé une nombreuse clientèle parmi les élèves de l'institut, dont les montres ont reçu, cela se conçoit, plus d'un coup au cours de la campagne.

Quatre apprentis, dont 1 ancien diamantaire, 2 ajusteurs-monteurs, 1 mouleur en sable y font des progrès très rapides.

La *section des électriciens* se développe de jour en jour. Elle compte actuellement 16 élèves, parmi lesquels je citerai d'anciens plafonneurs, des menuisiers, des mineurs. En général, comme les électriciens doivent installer des lignes et monter constamment sur les échelles, il importe que les candidats à cette section soient suffisamment ingambes. D'autre part la technologie de l'électricien étant fort compliquée, on n'admet dans cette section que les jeunes gens qui ont une certaine culture intellectuelle.

Parmi leurs lésions il y a lieu d'énumérer la parésie d'une main, l'impotence fonctionnelle d'un avant-bras, l'ankylose d'un coude ou d'une épaule. Un désarticulé de l'épaule gauche, ouvrier électricien avant la guerre, s'est mis à l'étude de la théorie et espère ainsi arriver à décrocher un poste de contre-maître ou de chef d'atelier.

Une équipe d'élèves conduite par un seul moniteur a installé l'électricité dans le nouvel hôpital belge de Bon-secours à 1200 lits et dans plusieurs autres hôpitaux d'importance moindre. L'industrie privée nous donne des dynamos et des moteurs électriques à réparer et à cette occasion nos hommes sont exercés au bobinage.

Un de ces élèves a été placé récemment dans un établissement industriel et gagne déjà 7.50 fr. par jour.

C. — TRAVAIL DU CUIR.

La *section de cordonnerie* est de loin la plus nombreuse. Elle compte 114 apprentis. Nous l'avons divisée en deux compartiments; l'atelier des réparations et l'atelier des chausseurs.

Toutes les anciennes professions y voisinent, de même que toutes les principales lésions des membres inférieurs. On y rencontre notamment un grand nombre d'amputés d'une jambe et un amputé des deux jambes.

Pendant deux ou trois mois les apprentis s'exercent aux réparations; les moindres déchets de cuir sont utilisés et un apprenti-cordonnier rend immédiatement des services parfois déjà après une semaine de travail.

Quelques hommes, surtout ceux qui comptent s'établir en ville, se cantonnent dans les réparations et on leur enseigne alors toutes les finesses de leur spécialité. La plupart cependant désirent passer à l'atelier des chausseurs, où ils apprennent l'art de prendre les mesures et de couper ensuite toutes les pièces qui entrent dans la confection d'un soulier ou d'une bottine.

Ici surtout les progrès sont marquants. Des hommes absolument étrangers au nouveau métier, parviennent en cinq mois et demi à monter

et à achever à la perfection des chaussures militaires.

Un chef d'atelier a créé un appareil spécial pour les amputés des jambes. C'est un siège auquel on adapte, au moyen de vis, des tiges surmontées d'un dispositif qui fixe la chaussure dans toutes les positions qu'exige le métier. Une des particularités de cet atelier, c'est qu'il fabrique les chaussures orthopédiques destinées aux élèves de l'Institut. Ce sont les instructeurs et les élèves eux-mêmes qui en ont pris l'initiative. Ils s'étaient concertés pour doter d'un soulier spécial un de leurs malheureux camarades : un mouleur moula le pied estropié; le formier attaché à l'atelier façonna une forme d'après la moulure ainsi obtenue et le chausseur fit exécuter le soulier. Fiers comme Artaban, ils se présentèrent aux dirigeants de l'École, qui, après les avoir chaudement félicités, se hâtèrent d'ériger l'expérience en système. Actuellement chaque estropié des pieds ayant besoin d'une chaussure orthopédique possède, dans les rayons de l'atelier, la forme qui lui est propre et cette forme lui sera remise lors de son départ de l'École en vue de ses besoins futurs.

La *section de sellerie-bourrellerie* a été choisie par une trentaine d'apprentis, parmi lesquels nous comptons assez bien de cultivateurs et d'ou-

vriers campagnards; les lésions des membres inférieurs dominent chez eux; notons cependant aussi des ankyloses du coude et d'une épaule et les impotences fonctionnelles d'une main. L'appareil spécial pour amputés d'une ou de deux jambes, employé à la cordonnerie, a été transformé et adapté spécialement à ce métier. Après six mois d'apprentissage un homme peut gagner sa vie. Nous en avons eu la preuve, en plaçant plusieurs de nos élèves avec un salaire de cinq francs par jour, outre la table et le logement. La moyenne d'un apprentissage convenable nous paraît être de sept mois.

Nous enseignons à tous ces bourreliers la confection de filets pour préserver les chevaux des piqûres des mouches. Deux pêcheurs de Blankenberghe ont été chargés de cette instruction qui s'achève très rapidement et met entre les mains des élèves un métier accessoire dont les profits ne sont pas à dédaigner

D. — La confection du vêtement.

La *section des tailleurs* jouit aussi d'une attirance spéciale sur les blessés des membres inférieurs. Elle compte 52 apprentis. Comme, d'autre part, le maniement de l'aiguille n'exige



Atelier des fourreurs et mégissiers.



Atelier des tailleurs.

pas une dépense musculaire très appréciable, un grand nombre de blessés graves des membres supérieurs jettent également leur dévolu sur ce métier : c'est ainsi qu'on observe chez les élèves de cette section des ankyloses d'un coude ou des ankyloses partielles d'une main, car pour tenir l'étoffe il suffit que la pince, c'est-à-dire le pouce et l'index, soit valide.

Les amputés des jambes apprennent à conduire la machine à coudre actionnée par un petit moteur électrique. Beaucoup d'élèves de cette section suivent un cours de coupe d'effets militaires et civils.

L'apprentissage s'accomplit beaucoup plus rapidement que nous n'avions cru tout d'abord : après six mois une douzaine d'hommes sont parvenus à achever complètement et sans aide une veste et un pantalon. Trois ont obtenu devant un jury officiel un diplôme de coupeur.

La *section des fourreurs* compte moins d'élèves. C'est que la matière première n'abonde pas et qu'il faut posséder des dispositions spéciales pour exercer ce métier qui était devenu à Bruxelles et même à Paris un quasi-monopole des ouvriers allemands et autrichiens. Parmi les cinq apprentis il y a un mineur, deux menuisiers et un cultivateur. Un des menuisiers surtout possède un doigté merveilleux qui en fera en peu

de temps un véritable artiste. En ce qui concerne les lésions, il y a lieu de formuler les mêmes remarques que nous avons fait valoir pour les apprentis-tailleurs.

Un mégissier participe au travail de la section des fourreurs. Il apprend aux élèves l'apprêt des peaux de lapin; car le pelage du lapin domestique sélectionné est de plus en plus mis à contribution par l'industrie de la fourrure. Les peaux sont fournies par notre section de petit élevage : leur nombre est encore limité, mais après l'hiver nos « petits éleveurs » pourront sacrifier un nombre plus considérable de sujets mâles adultes.

E. — Le métier de tapissier-garnisseur.

Cette section n'est encore guère développée. Les quelques apprentis qui viennent d'y entrer sont occupés à la réparation des matelas de l'école. Bientôt ils auront des meubles de différents styles à rembourrer et à garnir.

F. — La vannerie.

Cette section ne manque pas d'amateurs. Elle compte 46 apprentis. Nous y enseignons la grosse vannerie courante, la fine vannerie commerciale et la fabrication des meubles en rotin.

La première branche figure au programme de la section agricole et horticole : tous les élèves horticulteurs passent par cet atelier, surtout les jours de pluie.

Quant à ceux qui comptent faire de la vannerie leur gagne-pain, ils nous viennent souvent des métiers peu qualifiés — paveurs, manœuvres, etc. — Beaucoup d'entre eux souffrent de lésions des membres inférieurs. Certaines impotences fonctionnelles de la main s'améliorent considérablement par ce travail.

La moyenne de la durée d'apprentissage est de six à sept mois.

G. — Les métiers du livre.

L'*atelier d'imprimerie* compte 21 élèves : anciens ajusteurs, électriciens, facteurs des postes, employés de bureau, carriers, doreurs et jusqu'à un acrobate, atteints de paralysie d'une main, d'une griffe cubitale, d'ankylose du coude ou du genou. L'apprentissage de la composition à la main est fort lent. Il n'en est pas tout à fait de même de la linotypie ou composition à la machine (1).

(1) La puissante Linotype Cy de Londres (Strand) nous a prêté à titre absolument gracieux deux magnifiques linotypes perfectionnées.

Seulement, ce métier exige une assez forte dose d'instruction et, notamment, la connaissance parfaite de l'orthographe et de la grammaire. C'est pourquoi nous faisons enseigner tout spécialement ces deux branches dans l'atelier même : nos élèves y sont familiarisés avec les dernières finesses de la lexigraphie et de la syntaxe.

A première vue, les visiteurs de notre imprimerie ne distinguent pas notre atelier de celui d'un industriel où l'on produit circulaires, journaux et livres. C'est qu'en effet nos apprentis typos travaillent à la casse comme s'ils étaient aux gages d'un patron. Mais poussez la curiosité jusqu'à leur demander quel était leur métier avant la guerre; demandez au chef d'atelier la farde de leurs travaux groupés méthodiquement depuis les essais malhabiles du début jusqu'au travail de l'ouvrier accompli, et vous ne vous étonnerez plus d'apprendre qu'en onze mois on a formé à Port-Villez des typographes parfaitement au courant des « travaux de ville » ou des « travaux divers ». En ce moment, deux jeunes gens attendent leur congé de réforme pour s'embaucher chez des imprimeurs.

Ces progrès sont dus à la compétence et au dévouement du chef d'atelier et des instructeurs, et à leur préoccupation constante de graduer l'apprentissage et de ne confier du travail pro-

ductif à leurs élèves que s'il correspond exactement au degré de leur avancement.

Quant aux élèves linotypistes, nous espérons faire établir, par un examen pratique passé devant les spécialistes étrangers à l'École, que six d'entre eux en apprentissage depuis moins d'un an et ne possédant antérieurement qu'une instruction générale rudimentaire, sont à même de travailler dès maintenant comme linotypistes dans une grande imprimerie. Et ceci est à noter, c'est que ces apprentis ne sont pas seulement capables de déchiffrer des manuscrits et de les composer correctement, mais qu'en outre ils connaissent parfaitement le mécanisme de l'appareil, qu'ils montent et démontent tels des mécaniciens. Le mérite de cet apprentissage rapide et complet revient au chef d'atelier et à son aide, qui ne marchandent ni leur temps ni leurs peines.

La conduite des presses est beaucoup moins difficile; des élèves en apprentissage depuis six mois sont parfaitement au courant de tout le travail.

L'*atelier de gravure et de lithographie* n'a pris que 7 élèves. C'est que ce métier exige des prédispositions spéciales : mentionnons parmi eux un relieur, un carrier, un maraîcher, un diamantaire et un pompier. Comme vous le voyez, cher

lecteur, la diversité ne manque pas. Leurs lésions se ramènent en ordre principal aux cas suivants : paralysie d'une main, parésie d'un pied, synostose de deux os de l'avant-bras gauche. Les apprentis commencent par apprendre la calligraphie et le dessin à la plume et, chose curieuse, on voit parfois des hommes ayant une écriture médiocre et gauche d'ouvrier tracer des caractères d'une grande élégance dès qu'ils font de la calligraphie. Lorsqu'ils sont bien familiarisés avec cette dernière branche, ils passent à la gravure sur pierre. C'est un métier qui demande une forte provision de patience, car la précision est une de ses conditons essentielles. Des élèves doués réalisent cependant des progrès rapides : Un des nôtres, après huit mois de travail assidu, est déjà un fort bon graveur.

L'*atelier de reliure* occupe 7 élèves presque tous atteints de lésions très graves d'une main. Nous avons essayé de rééduquer des manchots dans ce métier, mais ils se sont tous découragés et ont préféré passer à la section des polisseurs et des peintres imitateurs de bois et de marbres. Il y a parmi eux d'anciens mouleurs, traceurs, domestiques et débardeurs.

L'apprentissage de la reliure ne demande pas plus de quatre mois. Celui de la reliure fine et artistique, par contre, est infiniment plus long,

surtout si l'on y joint, comme nous le faisons, l'apprentissage de la dorure.

Cet atelier marche admirablement bien. J'ai pu m'en convaincre dernièrement à l'occasion de la maladie du chef. Malgré l'absence de ce dernier, les élèves se livraient aux travaux divers qui leur avaient été assignés et produisaient autant que si leur maître avait été là pour les surveiller et les entraîner.

L'*atelier de photogravure* offre un excellent métier pour ouvriers citadins frappés d'impotence fonctionnelle d'une main et même pour des manchots; car il est dans la photogravure une quantité d'opérations où l'usage d'une main est suffisant. Parmi les élèves de notre section on rencontre un photographe, un chaisier et deux manœuvres. Malheureusement, le manque de commandes nous empêche de donner à cet atelier toute l'ampleur que nous voudrions.

F. — LA PHOTOGRAPHIE ET LA CINÉMATOGRAPHIE.

L'*atelier de photographie,* de création récente, assume l'apprentissage de 8 élèves, dont deux manœuvres d'usine et un pâtissier atteints de gêne fonctionnelle d'une main. Les élèves apprennent d'abord les différentes manipulations de l'impression et de la préparation des plaques,

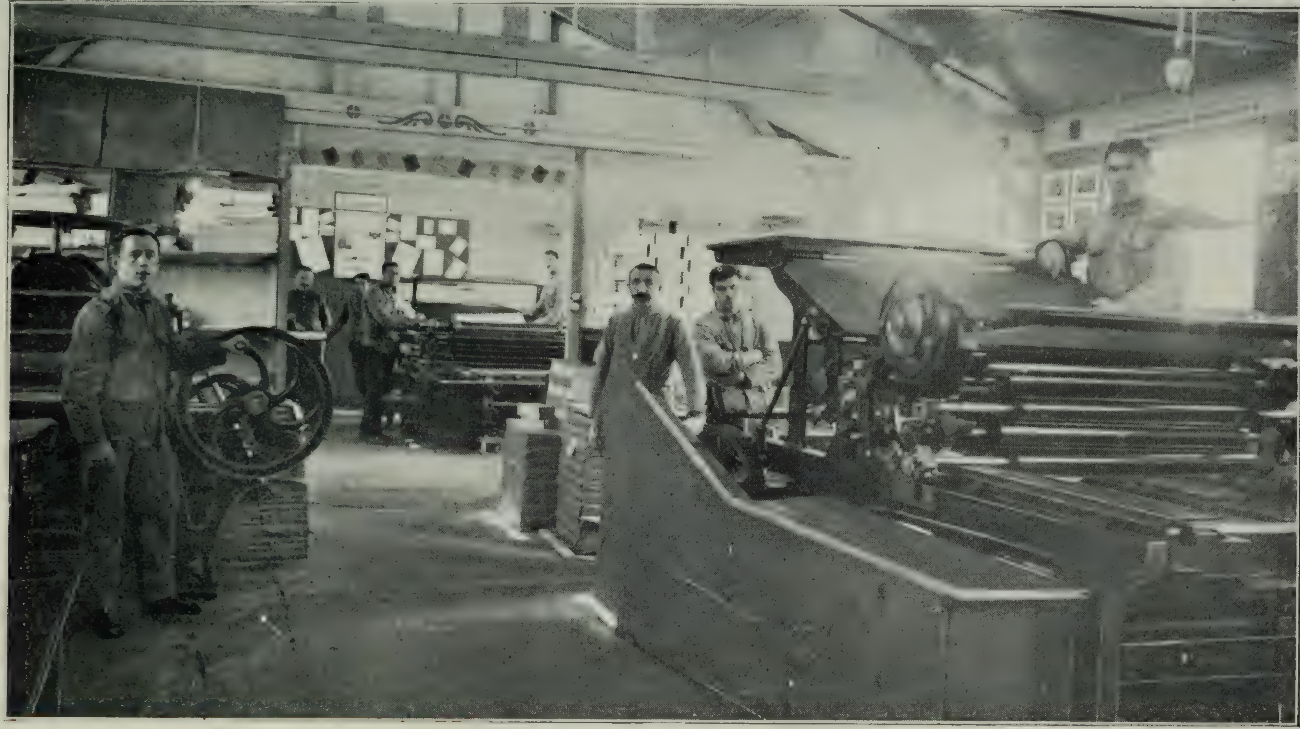
ainsi que la mise au point. Ensuite ils se livrent à l'étude spéciale de la retouche.

Nous étudions là possibilité de combiner ce métier avec celui de peintre imitateur de bois et de marbres et de peintre de lettres. La guerre aura vulgarisé l'emploi de la photographie pour les documents officiels les plus divers, tels que passeports, cartes d'identité, etc. Il sera dès lors utile que chaque village de quelque importance ait son photographe. Mais l'exercice exclusif de ce métier ne nourrirait pas son homme. C'est pourquoi il est de toute nécessité de le combiner avec un autre gagne-pain qui ait quelque accointance avec lui.

La profession *d'opérateur de cinéma* a tenté cinq hommes : employés, terrassiers, manœuvres. Ils souffrent du raccourcissement d'une jambe, de la déformation d'une main ou de l'ankylose d'un coude. Leur apprentissage dure de cinq semaines à deux mois. La prise de films demande naturellement une étude plus longue, car elle exige un coup d'œil exercé et une pratique sérieuse. Nous ne poussons pas trop d'apprentis vers cette profession, estimant qu'il y aurait un danger à lancer sur le marché une trop grande quantité de ces opérateurs, car les places qui leur conviennent sont en nombre forcément limité.



Atelier de vannerie.



Atelier d'imprimerie : les presses.

G. — Les coiffeurs-posticheurs.

Les 12 élèves de cette section se divisent en deux catégories : les anciens coiffeurs, qui apprennent l'art du posticheur, et les apprentis-coiffeurs, qui se destinent à desservir le classique salon de coiffure pour hommes et qui se recrutent un peu partout, mais spécialement dans les métiers non qualifiés. Leurs lésions comportent des ankyloses du coude, la perte de trois doigts d'une main et même des amputations d'une jambe, car ce serait une erreur de croire que les métiers qui demandent de longues stations debout sont nécessairement interdits aux amputés d'une jambe. L'apprentissage est relativement facile. Un élève, bien doué il est vrai, a été placé à l'extérieur, après cinq mois de pratique seulement, et gagne un salaire de 75 francs par mois outre le logement et la nourriture.

H. — La brosserie.

Ce métier devrait être réservé aux aveugles. Aussi ne poussons-nous pas les autres blessés dans cette section. Cependant, nous avons créé un atelier pour la fabrication de bois de brosses, car cette partie de la profession de brossier convient moins aux ouvriers qui ont perdu la vue.

I. — LES CONSTRUCTIONS CIVILES.

Cette section mérite une mention spéciale, car elle groupe des sujets nombreux — 54 élèves — et des plus intéressants. Elle comprend surtout d'anciens ouvriers du bâtiment : charpentiers, menuisiers, serruriers, ardoisiers, maçons, tailleurs de pierre, que les lésions reçues ont trop abîmés pour qu'il leur soit encore possible d'exercer leur métier primitif. Ils n'ont plus la force de manier leurs lourds outils d'antan, mais ils ont encore le courage d'apprendre à se servir de la règle, du compas et du pinceau, afin de gagner plus tard leur vie comme surveillants ou conducteurs de travaux, comme commis d'architectes et même comme architectes.

Le fait qu'ils appartiennent au bâtiment — c'est le cas de le dire — facilite beaucoup leur apprentissage, car ils se rendent bien compte du pourquoi des détails. Aussi leurs progrès sont-ils tellement rapides qu'ils ont émerveillé M. le Président de l'Union des architectes de France, qui nous a fait le grand honneur de visiter nos installations et qui a eu ensuite l'exquise amabilité d'envoyer à nos hommes une belle collection d'ouvrages d'architecture.

Nous avons eu à enregistrer dans cette section quatre cas remarquables de rééducation de la

main droite. Presque tous les élèves sont mutilés d'une main ou ankylosés d'un coude ou d'une épaule.

Nous groupons les hommes de cette section en quatre catégories :

Les moins intelligents font exclusivement du dessin et se préparent à devenir des *dessinateurs-calqueurs*.

Des ébénistes et des forgerons qui révèlent de très bonnes dispositions pour le dessin et qui ont le sens de la « création » reçoivent des cours d'art appliqué et d'architecture et feront d'excellents *dessinateurs d'ameublement*.

Un ancien forgeron, connaissant toutes les finesses du métier, mais qui ne pourra plus jamais être un exécutant, parce que la force musculaire lui fait défaut, crée par le dessin de très beaux modèles de portes en fer, de grillages, de balustrades, etc., tandis qu'à ses côtés un ancien apprenti ébéniste, ayant la main gauche paralysée, étudie les meubles anciens et modernes et s'essaie avec plein succès à la composition de projets de mobilier.

Une troisième catégorie entreprend des études sérieuses. Son programme embrasse les mathématiques élémentaires, la topographie et le nivellement, les éléments de physique et de mécanique, l'étude des matériaux de construction, la

résistance et la stabilité des matériaux, la législation et l'hygiène du bâtiment, bref toutes les matières qui préparent un bon *surveillant ou conducteur des travaux du bâtiment*. Ces études se répartissent sur deux cycles de six mois chacun. Les progrès réalisés par les élèves et leur ténacité dans l'effort nous permettent d'espérer que tous ou presque tous atteindront le but poursuivi.

La quatrième catégorie se prépare à l'examen de *surveillant des travaux à l'administration des Travaux publics*.

En plus du programme du géomètre-arpenteur, les élèves de cette section étudient spécialement le cahier de charges des travaux publics, les matériaux de construction, les tracés et terrassements et exécutent des travaux graphiques en rapport avec leur nouvelle profession.

L'apparente difficulté de ces diverses études est considérablement réduite par le fait que les élèves ont toute la journée leurs professeurs auprès d'eux, qui ne se contentent pas d'exposer leurs leçons, mais vérifient si elles ont été comprises et assimilées, donnent des explications supplémentaires chaque fois que c'est nécessaire, relèvent le courage de ceux qui faiblissent, en un mot, agissent d'une façon bienfaisante et continue sur leurs disciples.

J. — Le dessin industriel.

De même que les ouvriers du bâtiment, devenus impotents à la suite de leurs blessures, se portent de préférence vers le dessin d'architecture, de même les ouvriers de la mécanique se sentent attirés vers le dessin industriel. La section consacrée à cette spécialité réunit ainsi un certain nombre de traceurs et d'ajusteurs, mais ceux-ci y ont pour condisciples des hommes venus des professions les plus diverses : télégraphistes, étudiants, sculpteurs, bateliers et jusqu'à des cultivateurs. Ils forment un groupe de 20 hommes et ils ont les mêmes lésions fonctionnelles que leurs compagnons de la section des constructions civiles. Leurs progrès sont fort rapides. Ils commencent par le dessin géométrique. Après deux mois ils parviennent à dresser des croquis cotés de pièces de machines et réussissent des calques parfaits après quatre mois à peine. C'est un excellent atelier, qui nous donne les résultats les plus consolants : un élève qui avait une instruction technique primaire a pu être placé après sept mois comme dessinateur dans une usine au traitement mensuel de 250 francs. Deux autres sont arrivés au même point en moins d'un an.

K. — La sculpture et le modelage.

Cette section compte 10 élèves, exerçant auparavant les métiers de plafonneur, marbrier ou tailleur de pierre. Ils souffrent soit d'une ankylose du coude ou du genou, soit d'une impotence partielle de la main. Comme ils apprennent un métier voisin de celui qu'ils exerçaient antérieurement, leurs progrès sont rapides et marquants dès le début. Des cours de dessin complètent la pratique de la profession.

L. — La peinture.

Cette branche compte un grand nombre de sections, depuis la peinture de simple décoration jusqu'à la peinture artistique.

Nous avons eu la chance de pouvoir réunir un lot de professeurs d'élite, hommes des anciennes classes ou soldats devenus inaptes au service de campagne, qui joignent le talent au dévouement et qui opèrent des prodiges dans leurs cours.

Citons d'abord la *section de l'imitation des bois et marbres*. Elle ne groupe pas moins de 28 élèves, venus de partout, pour la plupart estropiés et même amputés d'un bras. Les progrès sont extrêmement rapides. Déjà après six ou huit semaines les élèves parviennent à produire

des panneaux remarquables. Chaque élève se compose ainsi, avec ses meilleures productions approuvées par le professeur, un album précieux qui lui servira plus tard puissamment dans l'exercice de son métier. La durée de l'apprentissage est d'environ cinq ou six mois.

Apparentée à cette première section est celle de la *peinture de lettres, d'étiquettes et d'enseignes*. Le nombre des élèves s'y accroît rapidement. Il s'élève actuellement à 21, dont 6 amputés d'un bras. L'apprentissage y est relativement facile et les salaires sont rémunérateurs. La plupart des lésions des bras et des jambes, qui rendent tout travail un peu dur fort pénible, permettent néanmoins l'exercice de cette profession, qui exige du goût, du doigté et de la patience.

Nous avons ensuite ouvert un *atelier de peinture sur faïence et porcelaine*, qui compte six élèves. Le travail est exécuté d'après de petits cartons élaborés soit par les élèves eux-mêmes, soit par les élèves de la section de peinture décorative.

Nous nous proposons de faire passer les élèves de ces trois sections par les trois ateliers, afin qu'ils aient plusieurs cordes à leur arc, surtout en vue de chômage qui est toujours à craindre.

La *peinture décorative* occupe 6 élèves, anciens charpentiers, étudiants, jusqu'à un clown de cirque (celui dont nous avons parlé antérieurement) et un garde-chasse, souffrant d'impotence fonctionnelle d'une main ou de lésions des membres inférieurs. Des natures apparemment frustes se révèlent souvent supérieurement douées pour cet art, où leur naïveté de primaire trouve des formes originales et des combinaisons de couleurs à la fois hardies et heureuses.

Le professeur de *peinture sur verre,* artiste de valeur, donne son enseignement captivant à des élèves, qui exerçaient naguère les métiers de verrier, d'électricien, de cultivateur. Ils sont divisés en trois groupes : les peintres proprement dits, les cartonniers et les coupeurs et metteurs en plomb.

Le dernier groupe occupe les hommes moins intelligents ou moins doués; seulement leur travail, qui exige beaucoup de soins et beaucoup de précision, peut mettre singulièrement en valeur les productions des artistes. Les cartonniers; anciens peintres en bâtiments, copient d'abord des modèles, puis créent des cartons. Nous avons là deux élèves remarquables, dont les travaux ont été exposés au musée Galliera à Paris.

Les peintres sur verre sont au nombre de quatre, parmi lesquels un matelot. Un d'entre



Atelier d'imprimerie : les linotypes.



Atelier de lithographie et gravure.

eux, après quatre mois d'apprentissage, a exécuté sans aide un grand vitrail à figures qui a été placé dans une fenêtre du chœur de la chapelle. Sur les indications du professeur, le service technique de l'Institut a monté un petit four où s'opère la cuisson des verres peints.

M. — Les métiers alimentaires.

Jusqu'ici l'Institut a reçu son pain de la Station-Magasin que l'armée française possède à Vernon. Mais, depuis que le creusement du puits artésien vient d'aboutir et que l'eau nous est servie en abondance, nous avons monté une *boulangerie*, qui sert en même temps d'atelier d'apprentissage. A la boulangerie, nous joindrons la pâtisserie commune d'abord, la pâtisserie fine ensuite.

Les grands manitous de la construction avaient du haut de leur sagesse décrété qu'il fallait trois mois pour monter une boulangerie et que la construction en coûterait trente mille francs.

Le service technique de l'École, encouragé par M. le commissaire général Bôval, qui s'est donné comme tâche d'améliorer considérablement le régime alimentaire des élèves sans augmenter la dotation journalière affectée au ménage, a réalisé le joli tour de force de créer en

trois semaines et demie une boulangerie moderne avec trois fours maçonnés différents du dernier modèle, deux pétrins mécaniques actionnés par des moteurs électriques, un magasin à farines et un magasin de vente, car les familles des soldats et des officiers mariés peuvent s'approvisionner à l'École. Cette rapidité dans la conception et l'exécution fait le plus grand honneur au capitaine Haccour, à son adjoint le lieutenant Doutrepont et aux excellents maçons qui se sont vraiment surpassés dans ce travail. Et dire que l'installation des fours avec le bâtiment qui les abrite n'aura pas coûté sept mille francs!

Les travaux ont commencé le 16 octobre 1916 et le 10 novembre la première fournée, admirablement cuite, nous a valu un pain délicieux, à la levure, de goût absolument belge. Pour la fête du Roi (15 novembre 1916), tous les élèves et tous les officiers ont reçu leur « kramick » d'une livre et les mariés en ont obtenu deux.

L'atelier est déjà populaire. Six élèves, parmi lesquels trois amputés d'une jambe, y travaillent avec ardeur, bien que le métier soit essentiellement un métier « debout ».

La boucherie suivra. Au moment où ce livre aura paru, la boucherie sera en pleine activité. Déjà maintenant nous faisons abattre notre viande de boucherie, et cela nous vaut une réduction

considérable des prix. La boucherie servira également à l'apprentissage : on y enseignera l'art du débitage de la bête, art qui permet au boucher de retirer de la vente le maximum de profit. Mais, ce que nous avons surtout en vue — que le lecteur excuse ce détail un peu terre-à-terre, — c'est l'utilisation, pour améliorier le petit déjeuner des hommes, du cinquième quartier, c'est-à-dire du cœur, des poumons, du foie, etc. Ce sera du travail pour la *charcuterie,* qui existe déjà. Avec les déchets du ménage, la section agricole de l'École élève et engraisse des porcs qu'un artiste charcutier et ses élèves transforment partiellement en boudins et en pâtés délicieux.

M. le Commissaire général vient de prendre en location un *moulin à eau,* qui moudra dorénavent le blé que nous achetons non battu chez les fermiers des environs.

Un élève ancien agriculteur s'est déjà fait inscrire. C'est celui dont nous avons parlé au sujet de la mobilisation des doigts de la main droite par la pratique de la vannerie fine.

L'Ecole des métiers ressemble ainsi à une de ces grandes Abbayes du Moyen-Age qui se suffisaient à elles-mêmes et produisaient tout ce dont leurs occupants avaient besoin.

Voilà, cher lecteur, une analyse sommaire des divers ateliers et de leur population. Population d'un genre spécial avec ses tares physiques et ses espérances rédemptrices! Je suis entré dans beaucoup de détails. Mais la vie intérieure de l'École est faite d'un assemblage de petites choses, qui ont cependant leur importance et qui ne peuvent manquer d'intéresser tous ceux qui s'occupent de réapprentissage professionnel des invalides de la guerre.

VII. L'APPRENTISSAGE.

Les ateliers de réapprentissage de Port-Villez ont ceci de particulier qu'ils sont en même temps des ateliers de production, et c'est là un des principaux éléments de succès de notre entreprise. Ainsi que je le disais dans ma conférence de la Panne, « ceux qui se sont occupés d'enseignement professionnel savent que la pierre d'achoppement de cet enseignement est le placement des objets fabriqués. Pour ne pas léser l'industrie locale, les écoles ne prennent pas de commandes, et la direction, de crainte de multiplier les frais, se montre chiche de matières premières. Et alors on voit de pauvres apprentis passer plusieurs jours à limer la même pièce de fer ou d'acier, la transformer de toutes les façons, la dresser d'abord, la limer d'équerre, puis lui couper les coins, pour aboutir à fabriquer un objet qui ne servira jamais à rien. L'apprenti a conscience de cette inutilité, et vous concevez que cela ne l'encourage pas.

» Nos ateliers travaillent surtout pour les divers services de l'Etat belge. Les commandes y affluent. Le directeur technique et son collègue pédagogique ont, d'accord avec les chefs d'atelier, rédigé les programmes des travaux pratiques à faire exécuter par les apprentis de la section scolaire.

« Pour cela ils se sont inspirés de quelques principes méthodologiques simples : aller du facile au difficile; ne pas multiplier les difficultés au début, graduer l'effort et susciter l'intérêt, car l'intérêt engendre l'attention et l'attention est le grand facteur du progrès dans les études, quelles qu'elles soient.

» Voici un travail intéressant : la fabrication de 2,000 charnières pour cassettes d'un certain modèle. C'est un excellent ouvrage pour les débutants, il n'exige pas une précision trop grande, ni un fini trop parfait; il met en jeu plusieurs genres d'opérations : l'emploi du burin et de la lime, avec un commencement d'ajustage. L'élève sent que son travail est utile, et cela le stimule. Or, dans l'apprentissage d'un métier, ce facteur phychologique est bien plus important que je ne le soupçonnais tout d'abord.

« Dans la section scolaire de l'atelier, les élèves sont groupés suivant leur savoir-faire professionnel. Les débutants sont réunis en une

équipe d'essai pour qu'ils puissent se familiariser avec leur nouveau métier. A l'effet de stimuler leur zèle, la diréction leur permet de confectionner dès l'abord quelque objet utile. Les moniteurs y vont de leurs conseils, sans cependant trop se mêler de l'exécution; ils observent attentivement les essais des nouveaux, afin de découvrir leurs aptitudes. Suivant l'expression du vieux Montaigne, « ils les font trotter devant eux » pour juger de leur trot ».

» Les chefs d'ateliers, le directeur technique et les médecins suivent de près leur travail du début. Il ne leur faut pas une semaine pour conclure à l'admission définitive des commençants à l'atelier choisi ou pour leur conseiller de faire une nouvelle tentative dans un autre métier.

» Ce travail empirique des premiers jours a donc un double but : il encourage l'élève, qui voit immédiatement le résultat de ses efforts, et il renseigne la direction sur les dispositions du sujet.

» Après quelques jours l'initiation méthodique commence, d'après un schéma élaboré comme nous venons de le dire.

» C'est ici surtout que le rôle du médecin apparaît. Il suit pas à pas les débutants; il assiste à leurs travaux à l'atelier et, pendant des heures et des heures, il observe leurs efforts, leurs apti-

tudes et se rend compte de leur plus ou moins de fatigue. Il les conseille, les encourage ou les soutient, car quelquefois la vision nette des difficultés à surmonter fait gicler les larmes des yeux de nos pauvres soldats et ils délaisseraient tout si on les abandonnait à leur désespoir, oui, je dis bien, à leur désespoir. Alors le médecin leur parle doucement, le directeur technique et le directeur pédagogique interviennent et, d'un ton tantôt maternel et tantôt jovial, relèvent leur courage abattu en montrant l'importance du but à atteindre : l'indépendance matérielle après la guerre malgré l'amoindrissement physique et puis la possibilité de fonder une famille ou de continuer à pourvoir à son entretien, grâce à un bon métier appris à l'École de Port-Villez. » (1)

En introduisant de l'ordre et de la méthode dans l'apprentissage pratique des métiers, nous avons atteint des résultats surprenants, qui ont complètement bouleversé nos conceptions en cette matière, et nous sommes arrivés à cette conclusion que l'on pourrait réduire considérablement la durée de l'apprentissage en temps normal si l'on y consacrait plus de soin et d'esprit de suite.

(1) *La rééducation professionnelle des grands blessés de guerre et l'Institut militaire belge de rééducation professionnelle de Port-Villez-lez-Vernon (Eure)*, conférence faite par l'auteur le 15 janvier 1916 à La Panne.



Atelier des posticheurs.



Atelier de reliure.

Lorsque nous conseillons aux nouveaux arrivés de choisir tel ou tel nouveau métier, ils reculent épouvantés devant la longueur supposée de l'apprentissage. C'est qu'ils oublient qu'en temps de paix le patron n'envisage que son intérêt personnel, ne fait exécuter par des apprentis que des corvées et des travaux de manœuvre qui lui rapportent et ne se soucie guère de l'éducation méthodique des jeunes forces qui lui sont confiées.

Ainsi que le disait très bien M. Alleman le 21 août 1916, à l'occasion de l'anniversaire de l'arrivée de nos premiers élèves, « en suscitant l'intérêt dès la première opération, en choisissant la succession des travaux de façon à réaliser une gradation méthodique, en ne négligeant rien de ce qui est appelé à faire un artisan complet, en évitant la répétition stérile d'opérations parfaitement connues, en exigeant toujours et en tout le fini qui caractérise le bon ouvrier, on atteint le degré d'achèvement d'un apprentissage en un temps relativement court. Un brave garçon de 42 ans n'eut jamais osé rêver à son arrivée qu'après sept mois il quitterait la bourrellerie en fin d'apprentissage. Un ancien carrier grièvement blessé à la hanche ne serait pas dans un atelier normal de saboterie devenu ouvrier complet après six mois de travail.

» Je ne veux pas abuser de statistiques, mais quelques chiffres me paraissent nécessaires pour montrer combien l'application des principes de méthode abrège la durée de l'apprentissage.

» Parmi les grands blessés qui apprennent un nouveau métier, j'ai prié les chefs d'ateliers de désigner ceux qui sont aptes à gagner dès maintenant un salaire de temps normal. Je m'en réfère à leurs chiffres, établis, je pense, avec conscience.

» Je trouve un apprenti de trois mois qui peut gagner déjà 2 francs par jour. Parmi les apprentis de quatre mois, il en est cinq qui valent un salaire de 2 francs, cinq un salaire de fr. 2.50, cinq un salaire de 3 francs, six un salaire de fr. 3.50, et un un salaire de fr. 4.50;

» A cinq mois, deux apprentis d'un salaire de 2 francs, cinq de fr. 2.50, six de 3 francs, sept de fr. 2.50, un de fr. 4.50 et deux de 5 francs;

» A six mois, deux de 2 francs, deux de fr. 2.50, neuf de 3 francs, six de fr. 3.50, cinq de 4 francs, quatre de fr. 4.50, un de 5 francs et deux de fr. 5.50;

» A sept mois, huit de fr. 3.50, cinq de 4 francs, quatre de fr. 4.50, deux de fr. 5.50, neuf de 6 francs;

» A huit mois, trois de fr. 2.50, deux de 3 francs, quatre de fr. 3.50, quatre de 4 francs,

six de 5 francs, trois de 6 francs, deux de fr. 7.50;

» A neuf mois, quatre de fr. 3.50, trois de 4 francs, cinq de 5 francs, trois de fr. 5.50;

» A dix mois, trois de 3 francs, deux de 5 francs, trois de fr. 5.50;

» A onze mois, trois de fr. 4.50, deux de 5 francs, trois de fr. 5.50.

» Ces chiffres me paraissent consolants, étant donné que j'ai la conviction que les chefs d'atelier les ont établis, à ma demande, comme s'ils devaient en temps normal, en Belgique bien entendu, prendre leurs apprentis à leur service et estimer le rendement de chacun d'eux.

» On constate une différence parfois très marquée, qui résulte du choix de la profession et des aptitudes plus ou moins marquées des apprentis.

» Et nous attribuons à la confiance qu'ils se suffiront largement à eux-mêmes, née des progrès quotidiens réalisés, le fait que nos mutilés paraissent heureux malgré la peine de leurs mutilation et la douleur de l'exil prolongé. »

J'ajouterai que l'excellence de l'enseignement technologique et même de l'enseignement général favorise aussi puissamment l'apprentissage. Nous avons constaté que les sujets les plus cultivés apprennent le plus facilement et le plus rapidement un nouveau métier et que, plus les connaissances théoriques sont larges et profondes, et

plus le savoir-faire s'acquiert aisément : d'un groupe d'hommes arrivés en même temps et débutant ensemble dans un métier absolument nouveau pour eux, ceux-là font les progrès les plus marquants qui sont instruits et comprennent donc le mieux la théorie. Nous pouvons ainsi proclamer en connaissance de cause et en nous basant sur des faits, ce qui paraissait évident par raisonnement : *que l'instruction générale et l'instruction technique théorique accélèrent considérablement l'apprentissage d'un métier. Le « savoir » conduit tout naturellement au « savoir-faire ».*

Un de nos bons amis, M. Nierstrasz, directeur de la puissante usine d'écrémeuses Jules Mélotte, de Remicourt (province de Liége), confirmait l'autre jour très formellement cette constatation en invoquant le témoignage de ses propres expériences faites tout récemment tant à notre école des tourneurs d'obus de Moisson-lez-Vernon qu'à l'Arsenal central d'automobiles du Havre : « La théorie dans l'exercice d'un métier, me dit-il, est une garantie de rapides progrès, et on peut affirmer aussi que la théorie apprise seule, sans le concours de la pratique ou avec des éléments rudimentaires de pratique aide puissamment l'élève lorsqu'il se trouve dans l'exercice d'un métier choisi; car, au fur et à mesure

que des travaux plus difficiles lui sont confiés, la théorie lui revient à la mémoire pour aider à la compréhension du travail imposé et en faciliter l'exécution. »

Nous parlons plus haut de l'utilité qu'il y avait de combiner les ateliers d'apprentissage avec les ateliers de production.

Il ne faut cependant pas que l'exécution de commandes trop considérables nuise à l'apprentissage. C'est pourquoi l'ingérence de personnes étrangères à la rééducation, mais qui empruntent à leur situation un grand pouvoir et peuvent imposer leur volonté, est tant à redouter. D'un trait de plume ils formulent parfois un ordre qui va à l'encontre du but poursuivi et ainsi à des centaines de kilomètres de distance et sans rien connaître de l'organisation, ils risquent de détruire le résultat d'un long et pénible effort soutenu au prix de mille peines.

Aussi convient-il qu'aucune commande importante ne soit acceptée sans que les trois services ne soient pleinement d'accord.

Il faut aussi de la variété dans les travaux. C'est pourquoi nous acceptons des commandes de particuliers toutes les fois que les services de l'État ne nous demandent pas les travaux que nous désirons faire exécuter dans l'intérêt d'un

bon appretissage. Et, en l'occurence, nous ne craignons pas les critiques des industriels qui, en temps normal, nous reprocheraient de leur faire la concurrence. C'est que, actuellement, la plupart d'entre eux sont incapables, faute de bras, de satisfaire leur clientèle.

Une particularité des écoles de réapprentissage pour mutilés réside dans le fait que les élèves affluent sans discontinuer et qu'il n'existe pas d'époque fixe pour leur admission.

Il a fallu parer à cette difficulté et, comme malgré tout, sauf pour les cours généraux et les cours de technologie, l'enseignement professionnel est pour ainsi dire individuel, le mal n'est pas grand. L'élève nouveau est admis dans la section scolaire de l'atelier qu'il a choisi ; il y trouve des compagnons arrivés peu de temps auparavant, on s'efforce de créer ainsi de petits groupes homogènes quant aux capacités et qui, sous la conduite d'un même moniteur, attaquent alors l'apprentissage. A intervalles réguliers on procède à des regroupements, en tenant compte des aptitudes et des progrès.

Pour les classes de technologie, on recommence un nouveau cycle tous les trimestres. Dans l'intervalle, les nouveaux arrivés consacrent à la pratique les heures prévues pour l'enseignement de cette branche.

Quant aux cours généraux, les élèves sont tout bonnement incorporés dans la classe qui correspond le mieux à leur savoir. Et, comme il y a plusieurs classes de chaque degré, qui permettent de doser l'enseignement d'après les besoins et le degré des connaissances des hommes, cet enseignement leur est immédiatement profitable.

Un des côtés intéressants de notre système d'apprentissage à Port-Villez, c'est le souci de développer, je dirai même de vulgariser, l'emploi des petits moteurs électriques. Nous avons pu acheter une quinzaine de moteurs de 1/2 cheval à 1 1/2 cheval à des prix dérisoirement bas, et nous les avons répartis dans nos ateliers.

Nous tâchons de suppléer ainsi à la déperdition de force musculaire éprouvée par nos élèves à la suite de leurs lésions. Or, le courant électrique tend à se répandre partout. En Belgique, on rencontre des centrales dans toutes les régions. La mise en exploitation du bassin houiller du Limbourg permettra d'envisager la création dans la région nord de notre pays d'un vaste réseau de voies de communication desservies par l'électricité, et le temps n'est pas éloigné où le moindre hameau y possèdera sa canalisation.

Alors le charron ou le charpentier du village, le forgeron et jusqu'au boulanger pourront posséder de petits moteurs électriques qui travaille-

ront pour eux et les artisans mutilés trouveront ainsi des aides toujours prêts, qui les suppléeront et dépenseront à leur place la force qu'ils ne peuvent plus déployer eux-mêmes.



Atelier de brosserie.



Cours de constructions civiles.

VIII. LES BRAS DE TRAVAIL.

La question du réapprentisasge est intimement liée à celle de l'usage des fameux bras de travail, qui ont la prétention de remplacer un membre supérieur absent.

Alors que la prothèse a fait des progrès si considérables lorsqu'il s'agit des membres inférieurs, elle est encore dans l'enfance pour ce qui est des membres supérieurs. C'est que les tiges de fer articulées qui s'adaptent aux moignons ne remplacent en somme que les os. Or, ceux-ci ne sont dans les bras que la partie passive. La partie active est constituée par les muscles et les nerfs, qu'il ne sera jamais possible de remplacer avec leurs fonctions par des ressorts ou des bandes en caoutchouc.

Lorsque j'ai lu, il y a quelque temps, qu'un inventeur avait présenté à l'académie de médecine un bras articulé qui permettait au sujet, amputé au-dessus du coude, de prendre avec le bras artificiel une boîte d'allumettes dans sa poche et de s'allumer une cigarette sans l'aide de

personne, j'ai pensé involontairement à ces marchands ambulants qui offrent en vente des instruments avec lesquels ils exécutent des dizaines d'opérations plus étonnantes les unes que les autres; mais, lorsque les badauds acheteurs veulent essayer de les imiter, ils courent invariablement au devant d'un échec.

En même temps s'évoquait en moi l'image de ces acrobates-musiciens chinois, qui dressent au centre de la piste d'un cirque une échelle simple, puis montent sur le plus haut des échelons et, s'y accroupissant, se mettent à racler de la mandoline. Evidemment, cet exemple prouve qu'il est possible de garder l'équilibre dans les situations les plus difficiles; mais il ne faudrait pas induire de là que tout homme serait capable, même avec de l'exercice, d'arriver à un semblable résultat. Beaucoup de ceux qui risqueraient l'expérience se casseraient lamentablement les reins.

Que l'on me pardonne ces rapprochements peu respectueux. Ces idées me sont venues malgré moi et je n'ai pu m'empêcher de les exprimer ici, car il en va un peu de même des bras de travail.

De ce qu'un sujet soit parvenu à se servir en virtuose d'un bras prothétique, faut-il déduire que tous les mutilés des membres supérieurs doi-

vent en être dotés et que cet appareil permet l'exercice de n'importe quel métier? La réalité est tout autre. Outre que ces bras perfectionnés sont très coûteux, trop délicats et compliqués pour être d'un usage courant pour le travail à l'atelier, bien rares seraient les amputés qui parviendraient à un degré suffisant d'habileté.

Faut-il, d'une façon générale, condamner les bras de travail? Absolument pas; les bras de travail peuvent notamment rendre des services aux ouvriers qualifiés qui désirent ardemment s'en servir afin de pouvoir continuer leur ancien métier.

Ici le facteur « volonté » intervient, et la volonté bien dirigée accomplit des prodiges. De plus, l'ouvrier, étant lui-même spécialiste, finira par apporter au bras les perfectionnements qui l'adapteront parfaitement à l'exercice de son métier. Mais, lorsque l'ouvrier se voit imposer un bras de travail, ou lorsqu'il est sollicité par les médecins et qu'il consent à s'en servir, bien qu'il n'ait pas foi dans l'efficacité de l'appareil, alors il devient victime d'une expérience, car jamais il ne parviendra à valoir le quart d'un ouvrier normal.

Dans la plupart des cas, il sera infiniment préférable de rééduquer l'homme tel qu'il est, avec ce qu'il lui reste de membres et de lui choi-

sir une profession qu'il peut exercer sans trop de difficulté dans l'état où il se trouve.

Voici comment nous procédons avec les sujets manchots qui nous arrivent, surtout s'ils sont désarticulés de l'épaule : lorsqu'ils sont intelligents et qu'ils disposent d'une culture intellectuelle suffisante qui nous permette d'en faire en peu de temps de bons employés de l'administration, du commerce ou de l'industrie, nous préférons les verser dans notre École des auxiliaires, où ils sont spécialement préparés à ce genre de postes. Un manchot peut devenir un excellent auxiliaire de bureau, où il rendra le plus souvent autant de services qu'un homme valide : le tout est de le préparer avec soin à la nouvelle carrière qui lui est accessible.

Dans certains métiers, qui n'exigent que des mouvements uniformes, l'usage d'un bras de travail peut être fort utile. Prenons comme exemple les affûteurs de scies dans les grandes scieries et les grandes menuiseries mécaniques. Pour les limeurs aussi, le bras de travail est utile; mais les ajusteurs n'ont pas qu'à faire du limage; ils doivent fixer les pièces dans leur étau, les ajuster les unes dans les autres, y forer des trous au moyen de la foreuse.

Et puis, ces bras ne peuvent pas être trop lourds, trop massifs, car ils fatigueraient les

hommes qui s'en servent. Mais, si on les allège, ils perdent une partie de leur résistance et alors ils se détériorent rapidement et mettent ainsi l'ouvrier hors de travail. Tant qu'il se trouve à l'école, le mal n'est pas grand, car la réparation peut se faire séance tenante, mais il n'en sera plus de même lorsqu'il travaillera chez un patron, ou tout seul à domicile : alors c'est le chômage forcé pour plusieurs heures et parfois pour plusieurs jours.

A maintes reprises déjà, j'ai pu vérifier à Port-Villez le sérieux des craintes que j'émets ici. Cela ne doit cependant pas empêcher les
ici. Cela ne doit cependant pas empêcher les médecins et les techniciens de diriger leurs recherches vers l'amélioration des bras de travail. Ce que nous condamnons, c'est de généraliser systématiquement l'usage de ces bras. « Le mutilé » n'existe pas, il y a « des mutilés ». Il faut étudier le cas de chacun et voir s'il est possible de lui fabriquer un appareil spécial, capable de lui faciliter l'exercice du métier choisi.

Lorsque l'homme a été amputé de la main et d'une partie de l'avant-bras seulement, l'adaptation d'une pince, d'un crochet ou de tout autre appareil de préhension bien conçu pour l'usage auquel il est destiné peut être de la plus grande utilité.

Voici, à titre documentaire, quelques constatations que nous avons faites auprès de nos élèves.

A la section d'ajustage, qui compte six amputés du bras, les amputés du bras gauche sont parvenus à tracer, buriner, forer, limer et ajuster.

Les amputés du bras droit ne sont pas encore arrivés à tracer de la main gauche; ils peuvent buriner, forer, limer et assembler.

Un ancien ajusteur, après quatre mois d'apprentissage, a atteint un rendement de 75 %. Ce rendement est appelé à augmenter encore.

Les autres, qui ont de deux à quatre mois d'apprentissage, atteignent un rendement de 50 à 60% (1).

Le bras en usage ne donne pas encore satisfaction complète. L'appareil se détériore parfois, principalement pendant le burinage; de plus, le ressort du coude, travaillant sur une petite crémaillère, casse assez facilement.

L'instructeur d'ajustage Verbruggen, ayant constaté que les bras de travail usités par ses élèves se détraquaient rapidement à cause des vis de serrage, a imaginé et réalisé, avec

(1) Il convient de noter que ces rééduqués étaient ouvriers du fer avant la guerre ou marquaient une préférence irrésistible pour l'apprentissage de l'ajustage.

l'aide du chef d'atelier, un appareil qui ne comprend aucune vis et dont les changements de prise ou de position s'exécutent avec une rapidité et une facilité remarquables.

Prochainement les inventeurs présenteront leur création au monde scientifique, qui accueillera sans nul doute leur œuvre avec intérêt et bienveillance.

Je tiens à signaler ce fait, afin de démontrer que des appareils de l'espèce doivent sinon naître du moins se perfectionner dans les ateliers, au contact de la vraie vie ouvrière. Les laboratoires sont et resteront des milieux factices où les conditions de travail sont forcément anormales et où, par conséquent, les expériences sont viciées dans leur essence.

Tout cela prouve, en outre, que l'initiative des auxiliaires même les plus humbles peut et doit provoquer les meilleurs résultats, dès qu'elle est stimulée par une direction intelligente ennemie d'un « personnalisme » décevant et jaloux.

A la section d'horticulture, un seul apprenti est doté d'un bras de travail. Il charge et conduit du fumier à la brouette. Le rendement est de 75 % et l'appareil semble devoir donner satisfaction.

Mais je crois avec le capitaine Haccour, qui dans cet ordre est pleinement d'accord avec

MM. les Drs Lejeune et Nyns, « que la question de l'outillage dans les écoles professionnelles pour mutilés doit avant tout préoccuper les dirigeants, et que les techniciens devront surtout porter leur attention sur les moyens de suppléer à l'incapacité résultant de la perte partielle ou totale d'un membre par un outillage mécanique bien approprié au genre de mutilation. Il est établi que le rendement des mutilés travaillant au moyen d'appareils de prothèse ou bien au moyen de bras artificiels, quelque perfectionnés qu'ils soient, est inférieur au rendement de l'ouvrier normal. C'est d'ailleurs l'avis du professeur Amar lui-même, le grand protagoniste du bras de travail.

» Il est dès lors indispensable que les mutilés, après avoir appris à se servir de leurs appareils de travail, soient initiés à l'usage des machines-outils spécialement appropriées. L'emploi plus judicieux des machines-outils ou des moteurs, en réduisant beaucoup l'effort musculaire, permettra aux mutilés d'atteindre dans la plupart des cas une puissance de travail normale.

» L'homme, ainsi que nous l'avons dit antérieurement, n'est pas qu'un moteur humain : il dispose d'une intelligence servie par une volonté libre. Il convient de faire des moteurs mécaniques les serviteurs dociles de l'intelligence. »



Atelier de peinture : imitation de bois et marbres.



Atelier de peinture sur faïence.

Notre service technique, aidé en cela du service médical, s'efforce de perfectionner les appareils existants. Il s'applique, en outre, à la création d'appareils orthopédiques qui corrigent des attitudes vicieuses ou favorisent certains mouvements.

Des observateurs superficiels et des amateurs de symétrie quand même ont émis l'avis que la confection de ces appareils doit être confiée aux ateliers de prothèse. Ces messieurs, qui voient les choses de loin au lieu de les voir de haut, oublient que les appareils orthopédiques ont à subir des modificatioins au fur et à mesure des améliorations constatées dans les parties lésées qu'ils soutiennent, ainsi que nous en avons donné plus haut un exemple typique (1), que leur forme varie d'un sujet à l'autre et dépend très souvent du travail que les hommes ont à exécuter. Fort souvent c'est l'élève lui-même qui s'en combine un avec l'aide de son chef d'atelier et qui indique les perfectionnements à y apporter. Il est à noter que tous ces appareils ont une vie propre qui se règle tout à fait sur la vie de l'homme à l'atelier. C'est donc dans l'atelier même qu'ils doivent être conçus, exécutés, modifiés, perfectionnés; et c'est à tort que l'on voudrait réserver leur fabrication aux ateliers de prothèse.

(1) Voir pages 79 et 80.

Admettons un instant que cette idée saugrenue prévaille : les élèves devant être dotés d'un appareil semblable auraient à quitter leur réapprentissage pendant un laps de temps plus ou moins long, ce qui leur serait funeste, car en cette matière surtout, un arrêt est un recul. Cette conception va nettement à l'encontre de notre système, basé tout entier sur l'intensification de la rééducation professionnelle, dans l'intérêt même des élèves.

Aussi sans vouloir faire concurrence aux ateliers spéciaux, nous fabriquons nous-mêmes les appareils dont la nécessité s'impose. Cela ne nous a pas empêché d'aller droit notre chemin : à la date du 18 août 1916, l'atelier de cordonnerie avait produit 172 chaussures orthopédiques spéciales; l'atelier d'ajustage, en collaboration avec l'atelier de cordonnerie ou de sellerie, avait fourni 4 appareils de soutien de la main, 4 appareils de soutien du bras, 14 appareils Bourras, 9 appareils de soutien du genou, 4 appareils de soutien du pied, 1 appareil en fil de fer pour le soutien de la main et 1 bras artificiel; la sellerie avait fourni 30 appareils divers, tels que gants, poignets, brassières, etc.; enfin, l'atelier spécial d'orthopédie, fonctionnant depuis le 5 juillet 1916, avait produit à la même date 25 appareils.

J'estime que nos services sont dans la bonne

voie. C'est comme eux qu'il convient d'entendre la question des bras de travail et des appareils orthopédiques.

Ce que nous condamnons, c'est que l'on impose ces bras aux hommes pour se livrer sur eux à des expériences, afin de pouvoir montrer de beaux cas aux confrères.

L'avenir des hommes doit seul nous guider; nous devons leur assurer le moyen de gagner honorablement leur vie et de fonder un foyer ou d'entretenir une famille. Faisons de la bonne science appliquée et non de l'acrobatie scientifique et nos hommes s'en trouveront bien.

Disons pour terminer, un mot des appareils de prothèse : parmi nos amputés des jambes,

48 % se trouvent *très bien* de leur jambe artificielle perfectionnée,
18 % s'en trouvent *assez bien*,
34 % s'en trouvent mal et ne s'en servent plus,

100 %;

34 % se trouvent *très bien* du pilon,
26 % s'en trouvent bien,
6 % s'en trouvent mal,
34 % ne possèdent pas de pilon,

100 %.

IX. UN CENTRE DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE.

Fidèle au principe « qu'il faut laisser les terriens à la terre », nous avons dès le début créé à Port-Villez un centre de rééducation agricole, qui réunit tous les campagnards mutilés incapables de vaquer encore aux lourds travaux des champs. S'ils en expriment le désir formel, nous les versons dans les ateliers où s'enseignent des métiers qui peuvent s'exercer à la campagne et y nourrissent leur homme.

Les autres sont initiés à l'élevage, à la laiterie, à l'horticulture, à la floriculture, à la culture maraîchère et au petit élevage, ainsi qu'à tous les travaux accessoires qui se rapportent à ces spécialités.

La terre ne nous manque pas. L'an dernier, un notaire nous a offert, de la part d'un de ses clients, à titre tout à fait gracieux, une belle ferme d'une contenance de 140 hectares, située en plein Vexin, à la seule condition de la maintenir en bon état et de la restituer un an après la cessation des hostilités.

Nous avons dû décliner l'offre, le morceau étant trop beau. Nous nous sommes donc bornés à défricher dans le domaine de Port-Villez un lot de terrain de 1 1/2 hectare situé devant la première rangée de baraquements et à le transformer en jardins. Nous avons, en outre, pris en location à des particuliers divers champs à proximité de l'Institut mesurant ensemble 8 hectares 65 centiares. De plus le capitaine Haccour, ne trouvant pas à se loger, a loué pour son compte une coquette petite ferme à deux kilomètres de l'Institut; il a pris le loyer à sa charge et il a mis les vingt hectares de prairies et d'excellentes terres à l'entière disposition de l'Ecole. Enfin, devant l'affluence des élèves, nous avons loué une seconde ferme dite « Ferme de la Mare de Boinville » d'une contenance de 22 hectares.

Le centre agricole de Port-Villez se compose donc : 1° de la petite ferme d'Arconville, 2° de la ferme de la Mare de Boinville, 3° du jardin et des terrains loués à proximité de l'Institut, 4° de la section du petit élevage, vraie école modèle, qui pourrait soutenir la comparaison avec les écoles permanentes les mieux conditionnées.

La ferme d'Arconville est située dans un val, au fond duquel serpente un ruisseau babillard, qui se prêterait admirablement à la pisciculture et dont les eaux servent aux arrosages que néces-

site la culture maraîchère. Tout un peuple de canards et d'oies y prend ses ébats.

Les bâtiments se composent de la maison du fermier, avec les dépendances habituelles : étables pour le bétail, porcherie, écuries pour les trois chevaux et les deux bœufs qui servent à l'exploitation, granges, magasins, etc. Les caves de la maison ont été aménagées en laiterie à si peu de frais qu'il est inutile d'en parler. Et M. Jules Mélotte, le grand industriel et généreux philanthrope belge, nous a dotés d'une écrémeuse perfectionnée provenant de sa puissante usine de Remicourt.

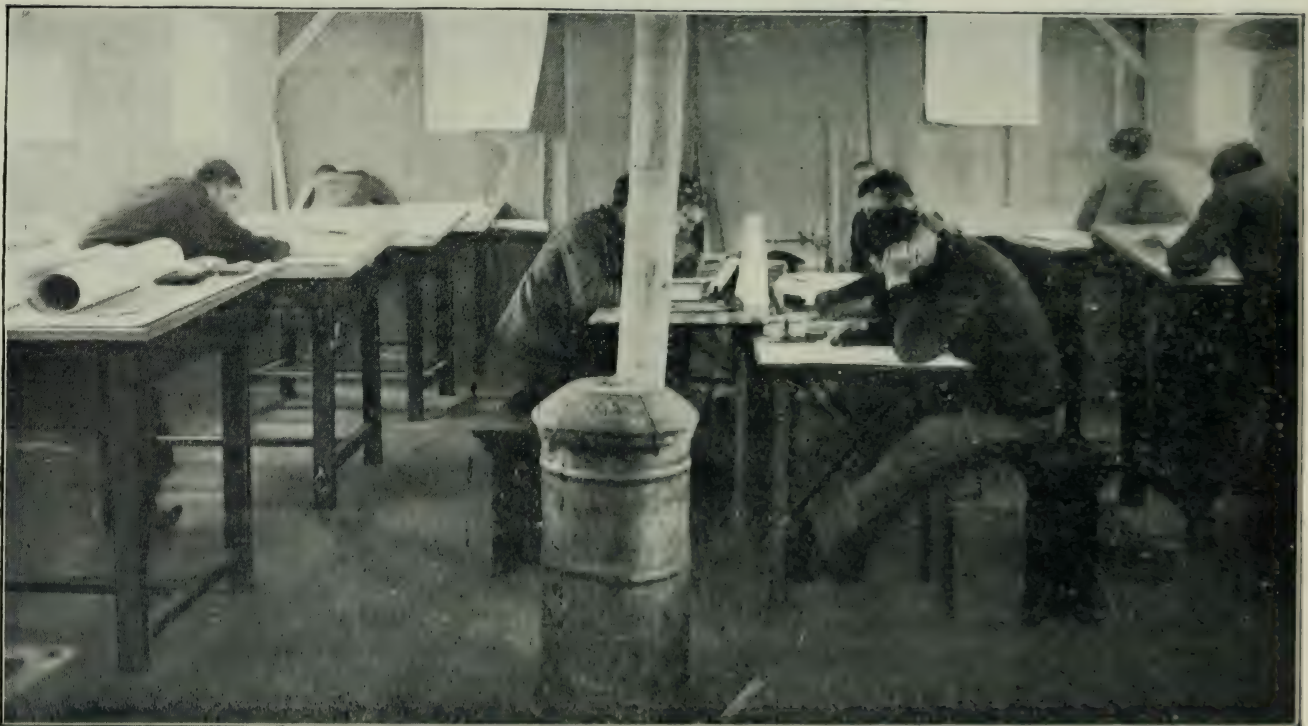
Douze hectares de terre s'étendant sur deux côteaux, qui montent en pente douce et sont couronnés de bois, ont été affectés à la culture maraîchère industrielle et plantés de légumes de rapport : choux verts, choux rouges, céléris, poireaux, oignons, salades, pommes de terre, pois, haricots, carottes, sans compter les melons, les tomates, les artichauts et la chicorée, la fameuse racine qui, mise en couche par nos maraîchers des environs de Bruxelles, de Malines et de Louvain, fournit le « witloof », si renommé dans le monde entier.

Le personnel permanent de la ferme se compose de sept soldats inaptes au service de campagne, mais aptes à un service auxiliaire, culti-

vateurs et maraîchers de métier commandés par un sergent, ancien élève de nos bonnes écoles d'agriculture et qui exerce en temps normal la profession de maraîcher dans la banlieue de Charleroi.

Ce cadre permanent exécute tous les gros travaux de labour que les mutilés seraient incapables d'effectuer. Il fournit, en outre, les instructeurs. Ces braves gens ont compris la grande beauté de leur rôle; ils se sont attachés à leurs élèves comme à de jeunes frères. Ils ont fait de la ferme-école leur chose; ils se lèvent tôt le matin, combinent les travaux entre eux et visent à l'économie comme s'il s'agissait de ménager leurs propres deniers. Aussi la comptabilité de l'école, qui est constamment matière à enseignement, indique-t-elle les résultats les plus merveilleux. Il est tenu attachement de tous les facteurs intervenant à un titre quelconque dans la production : travail des instructeurs, des élèves mutilés, des bêtes de trait; achat des fourrages, des engrais, comptabilité de la vente des produits de la ferme, du lait, de la ponte des oiseaux de basse-cour.

Car la basse-cour n'a pas été oubliée. C'est une basse-cour de ferme et non une entreprise d'aviculture. L'incubation s'y fait d'une manière naturelle, mais avec l'observance de toutes les règles de l'hygiène animale. Des couvoirs en



Cours de dessin industriel.



Atelier de sculpture et modelage.

paille, bien à l'abri des intempéries, ont été fabriqués par les élèves eux-mêmes.

Huit hectares de prairies naturelles, baignées par le ruisselet dont nous avons parlé plus haut, occupent le fond de la vallée et servent de pâture au bétail et à un troupeau d'oies qui s'accroît de jour en jour.

La ferme de la Mare de Boinville sera surtout affectée à l'élevage et aux grandes cultures. Elle comprend 3 hectares de prairies clôturées. Nous comptons surtout semer des luzernes et des avoines et y planter des pommes de terre pour l'usage de notre Ecole.

Un soldat du service auxiliaire, cultivateur de métier et exploitant une grande ferme en Belgique a été nommé conducteur des travaux. Il s'est installé dans la maison d'habitation avec sa femme et ses cinq enfants qui étaient réfugiés en France. Des élèves mutilés lui seront adjoints : ils s'exerceront pratiquement aux soins à donner aux animaux domestiques et recevront des cours de zootechnie. Si les circonstances le permettent nous achèterons un troupeau de moutons et nous formerons des bergers.

L'immense cour de la nouvelle ferme recevra son contingent de volailles et de lapins : nous la peuplerons notamment de « coucous de Ma-

lines », les Houdans étant installés à la ferme d'Arconville.

Les jardins de l'école même ont été créés de toutes pièces. Le 12 juillet 1915, un taillis de chênes parsemé de quelques baliveaux y poussait encore vigoureusement. En mars dernier ont commencé les plantations. A la même époque ont été amenés quelques camions de terreau et, trois mois après, le jardin était en plein rapport.

Le fond du terrain vers les baraques a été aménagé en jardin d'agrément; d'un côté, on aperçoit un type de jardin anglais; de l'autre, un spécimen de petit jardin français (1).

Ces jardins sont bordés vers le chemin qui longe la première rangée de baraques par un massif comprenant toute une série de plantes vivaces d'ornement, ligneuses et autres, qui constitue la plus admirable des collections destinées à l'enseignement.

Le milieu des jardins est consacré à la culture fruitière. Des espaliers des formes les plus variées courent le long des allées.

(1) Le 21 juillet 1916, à l'occasion de la fête nationale, nos mutilés y ont placé les bustes du Roi Albert et de la Reine Elisabeth et une statue représentant la Belgique. Ces trois œuvres sortent de nos ateliers d'apprentissage; elles ont été conçues par les professeurs et exécutés par eux avec le concours des élèves.

Une partie du terrain est convertie en pépinière, une autre en roseraie, où croissent les sujets les plus renommés. A côté de la pépinière se trouve le compartiment réservé à la culture maraîchère et à la floriculture intensive et hâtive, telles qu'elles se pratiquent dans la banlieue des grandes villes : culture sous cloches, culture sur couches et sous verrières, avec des rotations d'après les saisons, les fleurs succédant aux légumes, et les légumes aux fleurs, de manière à ne laisser jamais la terre inoccupée, mais la forçant, grâce à des engrais appropriés, à travailler sans cesse pour l'homme qui la soigne avec amour. Enfin, du côté opposé aux baraques, contre la haie qui sépare le domaine de la voie publique, et qui est elle-même longée par une pépinière composée de quelques rangées d'essences forestières diverses, s'étendent un type de jardin ouvrier de la campagne, un type de jardin ouvrier urbain et un type de jardin pour petit bourgeois ou employé de la banlieue d'une ville.

Tous ces jardins servent de base à un enseignement méthodique et nous permettent, en outre, de nous livrer à une quantité d'expériences dont nous avons établi le plan d'accord avec nos collaborateurs et dont les résultats, que nous recueillons religieusement, nous seront infiniment précieux lorsqu'après la guerre il nous faudra

instaurer dans nos écoles primaires un enseignement agricole et technique préparatoire à l'usage des enfants de douze à quatorze ans.

Les terrains consacrés au petit élevage occupent dans l'établissement un vaste carré derrière les écuries; car notre agglomération, comprenant de quinze à seize cents hommes, nécessite pour son ravitaillement, les services de propreté et autres, toute une cavalerie qui nous est venue fourbue du front et qui, elle aussi, a été soumise par nos braves palefreniers à une rééducation en règle.

Rien de luxueux dans l'installation. Au début, une maisonnette en bois, construite avec des éléments dépareillés de lazarets, servait d'abri à 17 couveuses artificielles. Des parois doubles permettaient d'y entretenir une température constante. Hélas! une nuit, une lampe a fait explosion dans le petit réduit et, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, suivant l'expression consacrée, la maisonnette était transformée en brasier et le feu détruisait 16 couveuses avec 1,600 œufs prêts à éclore.

Lorsque, le lendemain, le capitaine Haccour me téléphona le désastre et que je lui demandai s'il avait déjà pris des mesures pour reconstruire le tout en matériaux durables, il me répondit

que l'atelier des constructions civiles travaillait au plan, qu'il avait déjà pu se procurer, à titre de prêt, 9 couveuses nouvelles et qu'on installait celles-ci provisoirement dans un autre bâtiment.

Le nouveau couvoir pouvant contenir 20 couveuses vient d'être achevé; les équipes vont entamer la construction d'une vaste poussinière, après quoi elles monteront une grande baraque destinées aux classes pour l'enseignement agricole.

La plupart de nos installations sont des installations de fortune. Ne vaut-il pas infiniment mieux confier aux élèves le soin de planter les poteaux qui supportent les treillis servant de clôture aux parcs de volailles, de fabriquer les claies en paille, les appentis sous lesquels s'abrite la gent ailée, les huttes en chaume ou en torchis où se prépare la pâtée et où on gave les sujets, les éleveuses où grouille tout un peuple de poussins, de canetons, de dindonneaux, les mangeoires, les abreuvoirs confectionnés d'une bouteille renversée dans un bassinet de métal ? De cette manière, ils sauront faire des installations analogues peu coûteuses, lorsqu'ils seront rentrés au pays. Dans les écoles permanentes, on a souvent tort de sacrifier au luxe : on fausse ainsi l'enseignement, car les petits éleveurs n'ont pas les moyens de s'offrir des parcs et des clapiers aussi onéreux.

Les installations en matériaux à bon marché offrent, en outre, l'avantage de pouvoir se transformer presque sans frais et même se renouveler tous les ans avec les nouveaux élèves.

Il est vraiment intéressant et touchant en même temps de voir de pauvres manchots bêcher la terre, planter des poteaux, construire des huttes, avec l'assistance d'un compagnon d'infortune, parfois avec de grands éclats de rire provoqués par le manque d'adresse de quelque débutant.

Notre section de petit élevage, d'horticulture et de culture maraîchère compte actuellement 90 élèves, presque tous hommes des champs, ouvriers agricoles ou fermiers.

Parmi eux il y a neuf amputés d'un bras, un amputé d'une jambe, quatre estropiés du membre inférieur, un homme atteint d'une grave lésion abdominale, un trépané, 20 hommes atteints de paralysie ou de gêne fonctionnelle grave d'un bras.

Les élèves sont répartis en trois groupes, qui se succèdent de semaine en semaine aux trois services suivants :

A. — Petit élevage.

Dans cette subdivision, les hommes forment quatre équipes : la première a pour mission

l'entretien des couveuses et les soins à donner aux œufs ; la seconde prépare la nourriture et la distribue aux sujets ; la troisième veille à la propreté des poulaillers et des éleveuses et procède soigneusement à un nettoyage à fond ; la quatrième, enfin, prodigue ses soins aux lapins.

Depuis que l'école du petit élevage existe, 2,320 œufs de toutes sortes ont été soumis à l'incubation; les résultats ont dépassé toute attente, car il nous a été donné d'enregistrer 2,135 éclosions qui se décomposent comme suit :

Poules	1,771
Canards	135
Dindons	93
Oies	13
Pintades	123
Au total......	2,135

De plus, l'école possède à l'heure actuelle près de 500 lapins sélectionnés dont plus de 400 femelles à pelage pouvant servir dans l'industrie de la fourrure. Plus tard, quand nous procéderons à l'abatage d'une partie des sujets adultes, les élèves seront initiés à la préparation des peaux par un mégissier attaché à la section des fourreurs.

L'école du petit élevage, qui, ainsi que nous l'avons dit, comporte aussi un rucher bien

fourni, donne des résultats extraordinaires. Le Ministre de la Guerre a avancé sur son budget charitable une somme de trois mille francs, qui a suffi jusqu'à ce jour à acheter les reproducteurs, les œufs et la nourriture. Des déchets de pain ramassés à droite et à gauche, les os fournis par la cuisine, le sang recueilli à l'abattoir et la verdure provenant de la tonte des pelouses servent en majeure partie à l'entretien de la volaille.

Un brave instituteur des Flandres, M. De Cooman, excellent père de famille, conférencier agricole très goûté dans son milieu, pour qui le petit élevage constituait en temps normal une source accessoire très importante de revenus, est chargé de l'enseignement et de la direction de la section. Il s'y applique avec un dévoûment que je ne pourrais assez louer. Dès l'aube, il est à l'ouvrage, sans bruit et sans éclats de voix. Les élèves l'aiment comme un père. Le cours théorique systématique ne prend que trois heures par semaine; le reste du temps est consacré à la pratique, mais la journée entière se passe en enseignement, en conseils, en discussions de toutes sortes, en justification des procédés employés, etc.

Grâce à l'initiative du capitaine Haccour, qui fait sentir partout son action bienfaisante, il a été constitué un certain nombre de parquets de poules sélectionnées, des diverses races indigènes



Atelier d'ajustage : le banc des amputés.



Atelier d'orthopédie.

belges et françaises. On procède aussi à des croisements, afin de créer des races plus vigoureuses; ainsi il a été fait l'essai d'un croisement du « coucou » de Malines avec le coq de combat des Flandres, particulièrement robuste.

B. — HORTICULTURE, FLORICULTURE.

Tous les jours, à 6 h. 1/2 du matin, le second groupe se réunit au jardin sous la conduite du professeur pour y recevoir pendant deux heures un enseignement à la fois théorique et pratique. La leçon commence par un examen rapide du jardin, à l'effet de déterminer l'urgence et l'ordre des travaux à exécuter pendant la journée. Le professeur attire l'attention de son auditoire sur certaines particularités de la végétation, sur les accidents provoqués par les intempéries, en un mot, les élèves apprennent, suivant une expression un peu vieillotte, mais qui traduit bien ma pensée, « à lire dans le livre ouvert de la nature ». Et ainsi nos hommes acquièrent en peu de temps un coup d'œil, qui n'est souvent, hélas! dans la vie courante, que le fruit d'une longue expérience et de nombreux déboires.

De 9 heures à midi, de 13 h. 1/2 à 16 heures et de 16 h. 1/2 à 18 heures, les élèves se livrent à tous les travaux que la saison amène. Toutefois, deux de ces heures, une le matin et une

autre l'après-midi, sont consacrées à l'instruction générale : l'étude des deux langues nationales et du calcul.

c. — Culture maraichère.

Le troisième groupe est conduit tous les matins à la ferme-école d'Arconville, en cas de mauvais temps par une ambulance hippomobile, qui les en ramène le soir. Les élèves se répartissent dans les champs, procèdent aux plantations, au sarclage, à l'éclaircissage, à la cueillette ou à la récolte des fruits de la terre et à toutes les autres opérations que les cultures maraîchères exigent. Ils se familiarisent aussi avec l'expédition des fruits et des légumes par charrette ou par chemin de fer; car notre ferme expédie ses produits au loin, aux hôpitaux du Havre et de Rouen, au dépôt des Invalides de Ste-Adresse, aux détachements des ouvriers d'artillerie du Havre, etc., etc. Ces légumes sont cédés à des prix fort réduits, mais cependant franchement rémunérateurs. La direction a entamé des pourparlers avec l'Intendance en vue de l'expédition d'un ou deux wagons par jour à nos troupes du front.

Quand le mauvais temps empêche les groupes *b* et *c* de se livrer à des travaux en plein air, des élèves sont exercés à la construction de clayages

et de paillassons, de caisses pour l'expédition des légumes, de mangeoires pour la volaille, d'éleveuses, etc., etc. Les plus valides apprennent la fabrication de la vannerie commune.

Les élèves sont enfin habitués à la tenue d'une comptabilité rudimentaire, mais cependant suffisante, permettant d'établir exactement le prix de revient, condition indispensable de la réussite d'une entreprise, quelle qu'elle soit.

Nous sommes persuadés d'être entrés dans la bonne voie et nous sommes certains d'obtenir d'excellents résultats. Les hommes prennent goût aux travaux qu'ils ont à exécuter; ils deviennent habiles à se servir de ce qu'il leur reste de membres et leur moral est très élevé. Leur santé physique s'améliore, ils acquièrent de solides connaissances professionnelles et ils s'habituent à exécuter avec méthode, ponctualité et discernement toutes les opérations qui se présentent dans le petit élevage ou les cultures maraîchères.

Lorsque, après la conclusion de la paix, ils pourront rentrer dans leurs foyers, ils ne seront pas des *impedimenta* pour leur famille, des êtres diminués qu'on plaint et qu'on laisse croupir dans l'oisiveté et le malheur. Non, ils seront fiers de montrer ce dont ils sont capables, et qui sait si, dans bien des cas, ils ne constitueront pas pour leurs proches le point de départ d'une prospérité insoupçonnée jusque-là

Si le *Fonds des mutilés,* établi par *l'Œuvre du travail des blessés de guerre belges* et qui fut reconnu par arrêté ministériel du 30 octobre 1915, est suffisamment riche à la fin des hostilités, il pourra doter les plus méritants, leur acheter des couveuses artificielles et leur donner ou simplement prêter sans intérêt une petite somme d'argent qui leur permettra d'acheter des œufs de qualité et de bons reproducteurs.

Jusqu'ici nous ne nous sommes pas occupés de motoculture. Cela ne veut pas dire que nous n'y avons pas songé. Depuis que nous avons loué la nouvelle ferme de la Mare de Boinville, nos idées à cet égard ont pris corps et dès le printemps prochain, nous serons montés pour commencer ce nouvel enseignement. Nous créerons à cette occasion une section de machines agricoles. Déjà, l'an dernier, nos hommes ont battu la moisson du propriétaire du domaine et des campagnards mutilés ont été exercés à la conduite de la locomobile. Dans nos exploitations en forêt pour compte de l'armée belge, les mêmes mutilés ont été familiarisés avec la surveillance d'un moteur à essence. Nous comptons systématiser ces expériences et donner à certains de nos estropiés des cours de moteurs et de machines agricoles, pour qu'ils puissent non seulement les conduire, mais encore les entretenir et éventuellement les réparer.

X. L'ÉCOLE DES AUXILIAIRES DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ADMINISTRATION.

Au début de l'année 1916, M. de Broqueville, Ministre de la Guerre, décida la création d'une grande école où les mutilés se destinant à des carrières non manuelles recevraient une instruction solide qui les préparerait à des emplois d'auxiliaires dans le commerce, l'industrie, la banque et les administrations publiques ou privées.

M. Justin Godart, sous-secrétaire d'État du service de santé militaire de France, toujours empressé à être agréable aux Belges, avait très gracieusement mis à notre disposition la belle Abbaye blanche de Mortain, qui au début des hostilités servait d'hôpital à des grands blessés ennemis.

Les cours furent ouverts le 7 février 1916 et depuis lors tout un peuple de mutilés se livra en paix à l'étude dans ce magnifique coin du

Bocage normand qu'arrose la capricieuse Cance aux cascades pittoresques.

M. de Broqueville avait été ému par la situation de certains sous-officiers de carrière, qui croyaient arriver à l'épaulette, mais dont les rêves d'avenir avaient été brisés par le plomb et le fer ennemis. Il eût été impossible de demander à ces braves gens d'apprendre un métier, leurs études antérieures les désignant plutôt pour des emplois dans les administrations publiques ou privées. Il y avait ensuite à se préoccuper du sort de toute une série de jeunes gens de la petite bourgeoisie qui se destinaient à des postes subalternes dans le négoce et l'industrie et qui auraient cru déchoir s'ils avaient dû endosser le bourgeron de l'ouvrier. Les chemins de fer sont en Belgique un organisme d'État; avec les postes et les télégraphes, ils occupent en temps normal une armée de cent mille hommes; aussi beaucoup de membres de leur personnel figurent-ils parmi les estropiés. Il est de la plus élémentaire équité que la puissante administration du Railway belge reprenne, après la guerre tout ce monde à son service. De plus, beaucoup de manchots rêvent, dans tous les pays belligérants, je crois, obtenir qui une place d'huissier dans un ministère, qui un poste de surveillant dans un musée, qui une charge de planton ou de messager dans

une administration publique. S'il fallait contenter tous les candidats, il serait urgent de tripler le nombre des musées et de décupler celui des ministères.

Le ministre de la guerre s'est dit que si l'administration devait absorber telles quelles un grand nombre de ces épaves la bonne marche des affaires pourrait en souffrir à un moment donné et l'administration n'est déjà pas si luisante que pour se permettre des opérations de cette nature. Il a donc estimé qu'il convenait de mettre à profit le répit que la guerre laisse à ces catégories de mutilés et d'estropiés, pour les instruire et les préparer à leurs futurs emplois. Ensuite, en formant une certaine quantité de bons comptables pour l'industrie, la banque et le commerce, on ne rendait pas seulement service à ces branches de l'activité nationale, mais on désencombrait en même temps les carrières administratives.

Ce sont ces idées du ministre qui présidèrent à l'organisation de l'Institut de Mortain. L'établissement répondit à l'attente générale : les professeurs étaient zèlés et les élèves animés d'une vraie fièvre de travail. Les examens qui avaient eu lieu à la fin de la période d'été avaient mis en valeur l'excellence de l'enseignement et l'importance des progrès réalisés. Tout faisait

prévoir pour l'Institut une vie calme et féconde. Mais voilà qu'on apprit un jour, fin septembre, que l'établissement était licencié et les élèves dispersés soit à l'École de Port-Villez, soit dans les établissements de fabrication de l'artillerie belge, soit à l'école des tourneurs de Moisson ou aux compagnies d'inaptes du camp du Ruchard. C'est que le Service de santé belge ayant absolument besoin de locaux pour le groupement de ses malades et blessés, avait obtenu du Ministre de la guerre la disposition de l'Abbaye blanche de Mortain. Mais M. de Broqueville y avait mis la condition expresse qu'aucun mutilé n'eût à souffrir de la mesure.

Y a-t-il eu malentendu dans l'exécution des ordres? Il y a tout lieu de le croire, car le lieutenant-général docteur Mélis a l'âme trop haut placée et a toujours témoigné trop de dévouement aux mutilés pour qu'il nous soit permis de supposer un seul instant qu'il ait pu ordonner des mesures lésant si manifestement les élèves. Quoi qu'il en soit, M. le commissaire général Bôval reçut aussitôt les pouvoirs discrétionnaires pour reconstituer sans retard à Port-Villez, à côté de l'École des métiers, l'Institut d'instruction de Mortain, et réunir dans ce nouveau bercail toutes les pauvres brebis dispersées par la tempête.



Atelier de peinture décorative.



Atelier de peinture sur verre.

L'opération n'a guère demandé de temps. M. Bôval s'y est appliqué avec la grande générosité et le doigté qui le caractérisent. L'orage a passé, le calme est revenu dans les esprits et les cœurs. Il n'y a qu'une chose qui ait changé: c'est que l'Œuvre de Mortain, issue de celle de Port-Villez, est revenue auprès de sa mère et qu'au lieu d'avoir deux centres de mutilés séparés par une grande distance, l'Etat belge n'en compte désormais plus qu'un seul.

L'éclipse providentielle de Mortain — le mot est de M. Bôval — aura toutefois eu une autre conséquence fort heureuse : celle de provoquer la promulgation d'un arrêté-loi qui prochainement accordera à l'Ecole nationale des mutilés de la guerre, à Port-Villez, une large autonomie à l'abri de laquelle elle pourra se développer et prospérer sans avoir à craindre des ingérences inopportunes.

Nous avons donné à l'Institut de Mortain ainsi transféré le nom d'*École des auxiliaires du commerce, de l'industrie et de l'administration,* pour bien mettre en évidence que nous n'avons pas la prétention de former des chefs de maison, mais des aides modestes et dévoués capables de rendre suffisamment de services pour mériter largement un salaire qui, joint à la pension de guerre, leur permettra d'élever honnêtement une famille.

L'École compte quatre grandes sections: la section primaire, la section administrative, la section de comptabilité et la section normale pour la formation d'instituteurs. Toutes ces sections, sauf la troisième, comportent une division flamande et une division wallonne.

Chacune des divisions de la section primaire, qui groupe 170 élèves, compte une classe A, correspondant au degré moyen, et une classe B, correspondant au degré supérieur de nos écoles primaires. Les analphabétiques n'ont que faire à l'école des auxiliaires. Leur peu d'instruction prouve qu'il n'ont ni le goût, ni les moyens de se créer une position par leur seul savoir.

A côté de ces classes, lesquelles sont dédoublées toutes les fois que le nombre des élèves l'exige, nous avons établi une classe d'attente, qui receuille les élèves arrivant au cours d'un cycle.

Les matières enseignées comprennent le français et le flamand, le calcul, les formes géométriques, les notions élémentaires de commerce, l'histoire et la géographie de Belgique, les principaux faits de l'histoire contemporaine, des notions de géographie générale et des éléments d'économie sociale. Le programme de la section est réparti sur deux cycles de six mois.

« Quels sont les hommes qui peuplent cette

section ? », me demandez-vous, cher lecteur. Ce sont tout d'abord les ouvriers des chemins de fer, dont je parlais plus haut, qui ne sont plus capables de manier la pioche ou de conduire les locomotives, ou de serrer les freins, ou de transporter les bagages ou les paquets. Nous les instruisons pour les préparer aux postes de garde-salle, de récoleur de coupons, de facteur de gare, de facteur des postes et même de commis agréé capable de desservir une halte de chemin de fer. L'administration belge des télégraphes nous a prêté un certain nombre d'appareils Morse et plusieurs de nos élèves de la section élémentaire s'exercent à apprendre la transmission de dépêches de service.

Nous en instruisons d'autres pour servir en qualité de garçons de bureau, garçons de recettes, marqueurs, magasiniers. Ce sont des places qui conviennent à des manchots. C'est ici le cas de rappeler ce que nous disions au chapitre des « Bras de travail », à savoir qu'il est peu pratique de vouloir enseigner un métier à des désarticulés de l'épaule qui possèdent quelque instruction. Comme il est même impossible de les doter d'un bras de travail, ils ne seraient jamais que des quarts d'ouvrier, tout au plus pourraient-ils atteindre la valeur d'un demi-ouvrier normal. Par contre, dans certains emplois

inférieurs, ils seront capables de rendre autant de services qu'un homme valide. Il ne faut donc pas hésiter.

Cette section primaire nous a valu les lazzi de certains amis peu informés. L'école de Mortain avait été, dans le principe et par une fausse compréhension de notre but, appelée « École des intellectuels », par opposition à l'école des « manuels » de Port-Villez. Le nom était évidemment impropre; il eût fallu dire plutôt : « École des non-manuels ». En rapprochant ce nom pompeux d'*intellectuels* du modeste programme enseigné aux classes inférieures de notre section primaire, on se trouvait en présence d'un contraste qui faisait sourire.

Au risque de me répéter, je répondrai à ces bons amis qu'il vaut mieux instruire tous ces braves soldats et parfaire leur éducation que de les abandonner à la charité privée ou les parquer dans un camp et de les livrer plus tard incultes aux administrations et aux particuliers qui auront à les occuper.

La section administrative compte 50 élèves. Son programme est réparti sur trois cycles de quatre mois. Elle comporte plusieurs sous-sections : les leçons sur les branches principales sont communes à tous les élèves d'un même

cycle. Au programme figurent : les deux langues nationales, une troisième langue, l'écriture, l'histoire et la géographie de Belgique, l'histoire et la géographie générales, le commerce, le droit constitutionnel, l'arithmétique, les éléments d'algèbre, la géométrie plane et les formules relatives à la géométrie des solides, des notions de physique et d'économie sociale. Ce n'est que pour les spécialités se rapportant à chaque sous-section que nous avons institué des cours spéciaux.

Nous préparons ainsi aux examens de commis d'ordre dans les administrations de l'Etat, des provinces et des communes; de garde-convois, de commis directs (c'est un grade plus élevé) aux chemins de fer, postes et télégraphes de l'Etat belge, à la trésorerie, au parquet.

La section commerciale, qui s'adresse à 35 élèves, est divisée en deux cycles de six mois. Le premier cycle comporte l'étude des documents commerciaux, les éléments de la comptabilité, l'arithmétique commerciale, quatre langues, la géographie commerciale. Le second cycle s'adresse à trois catégories distinctes : les comptables proprement dits, les correspondants et les opérateurs de la télégraphie sans fil. Tous les élèves de la section commerciale étudient la sténo-dactylographie, de même que ceux de la

section administrative, car la nécessité créée par la guerre d'accélérer le travail dans les bureaux aura dans toutes les administrations vulgarisé l'emploi de la machine à écrire combinée avec la sténographie, et les chefs qui se sont habitués aux services précieux des sténo-dactylos voudront continuer à en avoir à leur service quand la paix aura refleuri.

Les branches enseignées au premier cycle de la section commerciale sont développées au cours du second cycle, et le droit commercial s'y ajoute; les correspondants se perfectionnent dans la sténo-dactylographie, les comptables approfondissent la comptabilité industrielle et commerciale et la comptabilité de bord. Ils s'initient, en outre, aux questions de banque et de bourse.

Les élèves de la section commerciale originaires de la région flamande du pays se spécialisent surtout dans les travaux commerciaux relatifs aux opérations des ports.

Les élèves de la sous-section de T. S. F. étudient la physique et plus spécialement l'électricité, la radio-télégraphie, les éléments de droit et de l'armement maritimes, ainsi que la géographie maritime. Trois des élèves que nous avons formés se perfectionnent à Londres dans la maison Marconi, qui leur paie un salaire de 4 shellings par jour et s'est engagée à les placer dans un

délai de quelques mois sur des navires belges ou alliés pour y desservir un poste de T. S. F.

La section commerciale comprend aussi une sous-section élémentaire consacrée à la formation de voyageurs de commerce. On enseigne aux élèves la correspondance et la comptabilité commerciales élémentaires, ainsi que les langues, et on a eu soin de ne pas oublier le *cours de bagout,* qui a été donné dans le début avec énormément de succès par un artiste dramatique.

La section normale pour la formation d'instituteurs compte également deux cycles de six mois. Ses 15 élèves sont surtout recrutés parmi les anciens sous-officiers instruits qui aspiraient à la sous-lieutenance ou parmi les jeunes gens qui se destinaient à des carrières actives nécessitant un certain déploiement de force physique ou des déplacements fréquents et qu'ils ont dû abandonner à jamais. Cette section marche admirablement bien: une grande émulation et une belle tenue morale y règnent. M. Poullet, Ministre des Sciences et des Arts, nous a promis la constitution d'un jury devant lequel comparaîtront les quatre premiers élèves que nous avons formés.

A Mortain, une classe d'application peuplée par des enfants belges réfugiés dans la localité

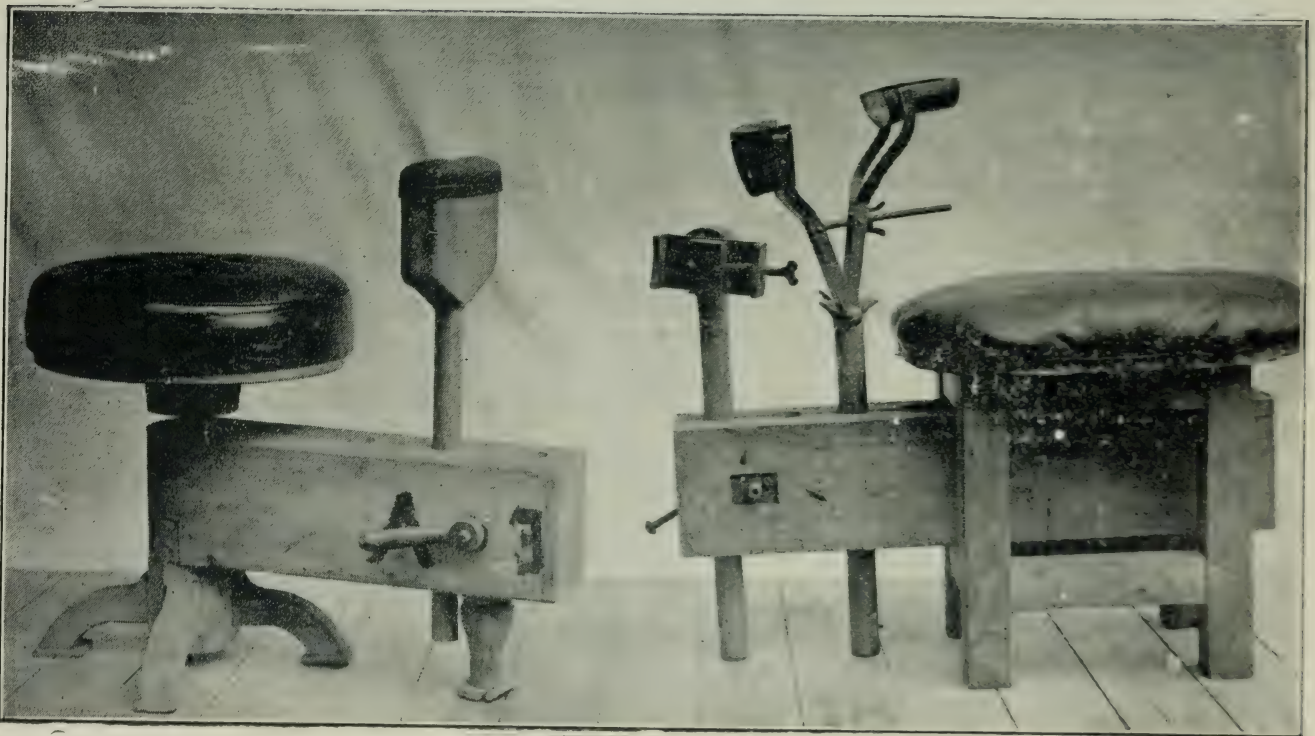
était annexée à la section normale pour permettre aux candidats instituteurs de s'exercer pratiquement à l'art d'enseigner avec méthode dans une école primaire. A midi, on servait à ces petits la soupe scolaire, gracieusement offerte par le ménage des sous-officiers. A Port-Villez, on s'occupe de la réalisation de semblable organisation. La population scolaire serait fournie par les enfants des officiers, des sous-officiers et soldats mariés qui ont pu être rejoints par leur famille et qui sont établis dans le voisinage de l'établissement. L'école d'application comprendra deux classes et un petit réfectoire scolaire et, s'il le faut, une grande voiture ambulance ira le matin recueillir à des endroits déterminés les petits mioches et les y reconduira le soir.

L'outillage de notre école se complète. Avec le produit de dons fournis par des amis, nous avons monté un laboratoire de physique et de chimie, où nos élèves vont s'exercer pratiquement.

Le régime de l'École est le suivant :

Matin : lever à 6 heures; étude de 7 à 8 heures; leçons de 8 à 10 heures; gymnastique, étude ou interrogations de 10 à 11 heures; leçons de 11 à 12 heures.

Après-midi : leçons de 13 h. 30 à 15 h. 30; gymnastique, étude ou interrogations de 16 h. 30 à 18 heures.



Appareils pour cordonnier amputé d'une jambe.



Table et siège spéciaux pour tailleur grièvement atteint aux jambes et à la colonne vertébrale.

Le jeudi après-midi est consacré aux études libres, aux correspondances privées et aux lectures récréatives.

Depuis que l'École a été installée à Port-Villez, nous avons inauguré le système des interrogations isolées. Ce mode de travail stimule beaucoup les élèves, permet de rectifier certaines erreurs de compréhension et apprend aux jeunes gens à s'exprimer avec clarté et méthode. Les interrogations ont lieu pendant les heures d'études, alors qu'une partie des hommes travaillent au gymnase.

Telle est notre École des auxiliaires. Les professeurs ont été empruntés aux plus anciennes classes de notre corps de brancardiers et de nos services auxiliaires. Plusieurs ont fait vaillamment leur devoir au front et ont dû être renvoyés à l'arrière pour blessures graves. Un d'entre eux est amputé du bras gauche. Tous ces excellents éléments, qui, en temps de paix, enseignent dans nos écoles primaires communales ou libres, dans nos écoles moyennes, nos collèges, nos athénées, ou sont attachés en qualité de comptables à nos grands établissements de crédit ou occupent des postes importants dans nos administrations publiques, se dévouent avec une abnégation sans pareille à l'instruction de leurs camarades déshérités. Ils vivent pour eux et se conduisent à leur

égard comme des frères aînés, prenant leurs cadets par la main pour les conduire vers un bien-être plus grand. Aucune explication supplémentaire ne leur pèse. Un courant de sympathie emporte maîtres et élèves. L'École est une serre chaude où les progrès sont rapides non à cause d'un forçage peu pédagogique, mais grâce précisément à cette sympathie qui ouvre les intelligences en même temps que les cœurs des élèves et rend ceux-ci plus réceptifs à l'enseignement des maîtres animés de l'ardente volonté de servir toutes ces victimes de la plus noble des causes.

XI. LE HOME UNIVERSITAIRE DE PARIS.

Dans le principe, nous avions organisé à Mortain les deux classes supérieures de nos humanités gréco-latines. De plus, nous avions accueilli dans cet établissement des jeunes gens ayant interrompu leurs études universitaires ou se proposant de les commencer. Seulement les quelques rares élèves de ces classes exigeaient un déploiement de professeurs disproportionné à leur nombre infime.

Aussi le Ministre de la Guerre a-t-il trouvé plus expédient d'accueillir l'idée de la création à Paris d'un home universitaire qui accorde aux soldats mutilés se livrant à des études supérieures, la table et le logement, moyennant une redevance journalière de fr. 2.50 payée par l'Etat.

Ce home a été installé dans un immeuble de l'Avenue de Saint-Mandé, célèbre par les banquets politiques qui y eurent lieu naguère et où fut prononcé le fameux « Discours de Saint-Mandé ». Les salles sont spacieuses et belles. Un

hall vitré constitue un admirable lieu de repos, et un jardin avec de vrais arbres permet aux jeunes gens d'aller de temps à autre happer l'air.

Il y a en ce moment (fin novembre 1916) 22 soldats mutilés qui bénéficient du régime nouveau. Ils suivent les cours de diverses grandes écoles ou des classes supérieures des lycées de Paris et M. Brunet, le député belge, qui s'est beaucoup occupé des colonies d'enfants évacués des Flandres, et qui dirige et administre le home avec un dévouement admirable a obtenu pour eux la gratuité absolue de l'enseignement dans la plupart des établissements et une réduction considérable dans les autres.

Six élèves suivent actuellement les cours de la faculté de droit : deux se préparent à la *licence* et trois à la capacité en droit et un est inscrit dans la section des sciences économiques et administratives : deux sont élèves de la faculté de médecine et un de la faculté des sciences (physique, chimie, sciences naturelles); un, se destinant à l'enseignement normal, suit des cours de la faculté de philosophie et de la faculté des sciences. Trois fréquentent l'Ecole des hautes études commerciales, quatre l'Ecole supérieure d'électricité, deux l'Institut de chimie appliquée, deux le Lycée St-Louis et un l'Institut catholique de la rue de Vaugirard. Le Ministre des Sciences et

des Arts leur fournit à titre gracieux des livres et des instruments de dessin et de chirurgie.

Après les cours, les braves garçons se réunissent à la salle d'étude commune et s'y livrent avec ardeur au travail. Espérons qu'ils pourront ainsi regagner dans la plus large mesure le temps que la guerre leur a fait perdre et grâce aux connaissances acquises à Paris, faire excellente figure dans la société de demain.

Ce home universitaire complète et couronne l'organisation de l'enseignement professionnel donné à nos soldats mutilés par les soins de l'Etat belge. M. de Broqueville a dès le début envisagé le problème dans toute son ampleur : il a vu « grand » et désiré que l'on fît « vite et bien ». (Ce sont les propres termes dont il s'est servi lorsque, au printemps 1915, il m'a chargé de mettre sur pied un enseignement complet pour mutilés.) Ses encouragements personnels et incessants nous ont permis de résoudre intégralement le problème qu'il nous avait proposé et de triompher de tous les obstacles qui, hélas, n'ont pas manqué.

Actuellement, depuis le plus humble des ouvriers non qualifiés qui doit apprendre à lire et à écrire et entreprendre l'apprentissage d'un nouveau métier élémentaire, jusqu'aux jeunes

gens qui s'adonnent aux plus hautes études, en passant par les ouvriers de l'agriculture et de l'industrie, des métiers alimentaires comme des métiers d'art, sans oublier les petits et les grands employés du commerce et de l'administration, tous les fils de la Belgique qui ont besoin de rééducation professionnelle à la suite de blessures reçues à la guerre, *absolument tous* trouvent dans nos écoles l'enseignement théorique et pratique qu'ils peuvent rêver.

Et, grâce à l'obligation, aucun d'entre eux, *aucun*, dis-je, n'échappe à notre action bienfaisante, ainsi que j'ai déjà eu l'occasion de l'affirmer.

XII. LE RÉGIME ÉCONOMIQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE PORT-VILLEZ.

Le lecteur trouvera sans doute intéressant de connaître quelques détails relatifs aux voies et moyens dont dispose notre institution.

L'Etat belge a supporté tous les frais d'installation, (y compris le coût du creusement d'un puits artésien, s'élevant à la somme de vingt-cinq mille francs environ); mais cette installation a été réalisée dans les conditions les plus économiques.

Les 86 lazarets démontables qui servent de dortoirs et d'ateliers ont été fournis par le Service de santé de l'armée belge et payés sur les fonds du Trésor public. Ils seront dans la suite transportés en Belgique où ils rendront les plus grands services dans les régions dévastées. Toutefois il faut admettre, avec les hommes compétents, que la reconstruction d'un baraquement et la réfection des éléments détruits atteindront le tiers du prix d'achat.

Les constructions fixes du Camp ont été élevées au moyen de matériaux fournis gratuitement par le propriétaire du domaine. Les chemins ont été empierrés avec des moëllons et du gravier trouvés dans la propriété. La main-d'œuvre a été fournie par des inaptes au service de campagne.

L'éclairage électrique de l'Ecole est à charge de l'Etat; quant au chauffage, il n'a jusqu'ici coûté que les manipulations de bois, malgré que plus de 200 poëles Godin brûlent constamment tout le long de la mauvaise saison : c'est que l'exploitation de la forêt toute proche qui couvre une partie du domaine nous vaut une grande quantité de bois à brûler avec lesquels nous alimentons les poëles, les fourneaux des cuisines et les fours de la boulangerie.

Les outils et machines-outils ont coûté entre 180.000 et 200.000 francs. Seulement les machines gardent toute leur valeur. J'estime, quant à moi, que l'Etat belge a opéré là un vrai placement de père de famille; après la guerre, il pourrait éventuellemnt revendre avec bénéfice le matériel, car l'ennemi a pillé toutes nos usines et il y aura pénurie de machines. Quant à l'outillage, il a été considérablement augmenté par les élèves et les moniteurs, grâce à une fabrication ininterrompue et économique.



Jardin-école : section d'horticulture.



Ferme-école d'Arconville.

Les lits et la literie sortent des magasins du Service de santé et l'Intendance fournit les effets d'habillement qu'il puise dans ses stocks de vieux habits dégraissés et remis à neuf, et malgré cela fort décents. Le mobilier, très élémentaire, a été construit dans l'Ecole même, au moyen de bois achetés à droite et à gauche à des menuisiers mobilisés.

L'Etat affecte à l'entretien de chaque homme une somme de fr. 1.97, par jour sur laquelle fr. 0.43 doivent être payés à l'intéressé à titre de solde. C'est le prix normal d'entretien d'un soldat belge, qu'il se batte au front, qu'il soit oisif dans une compagnie d'inaptes de l'arrière ou qu'il s'instruise dans une école de rééducation. Avec le fr. 1.54, le ménage de la troupe fait des merveilles et distribue aux élèves une nourriture saine et abondante, surtout depuis que M. le commissaire général Bôval, qui aime les solutions pratiques, a reçu du Ministre de la guerre délégation pour régler tout ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement de l'Ecole nationale. La culture de vastes champs de légumes, la mise à l'engrais de porcs avec les déchets des cuisines et des réfectoires, la fabrication du pain, dans les conditions les plus favorables, par nos services, l'abattage sur place de la viande de boucherie, l'utilisation méticu-

leuse du « cinquième quartier » des bêtes et jusqu'à leur sang, qui est partiellement converti en engrais, permettent de « corser » l'ordinaire de la troupe.

Les traitements et indemnités des officiers et des quelques professeurs civils sont à charge du ministère de la guerre, de même que les émoluments touchés par le personnel des instituteurs et des instructeurs militaires, émoluments que les règlements prévoient pour les différents gradés de l'armée. Là encore il n'y a aucun surcroît de dépense, car, si les instructeurs n'étaient pas occupés à l'Ecole, ils travailleraient dans quelque service auxiliaire à des besognes non qualifiées, généralement peu en rapport avec leurs aptitudes spéciales et y rendraient infiniment moins de services. Pour être tout à fait précis pourtant, il convient de dire que des galons ont été accordés aux instructeurs et aux professeurs qui n'en étaient pas encore titulaires, à l'effet de leur donner plus d'autorité sur les élèves; mais la dépense qui est résultée de l'application de cette mesure n'est guère élevée.

L'Etat couvre aussi la dépense afférente aux transports : les camions automobiles lui appartiennent et il fournit les essences et les huiles. Il entretient les chevaux de trait servant aux services généraux et qui, revenus fourbus du front,

ont pu se refaire grâce aux bons traitements et aux soins assidus dont ils sont l'objet.

Mais c'est avec les bénéfices réalisés par l'exploitation des ateliers que sont payés les frais généraux, la force motrice électrique et les salaires des élèves, des moniteurs, des chefs d'atelier et des professeurs, salaires qui varient pour les premiers de 50 centimes à un franc par jour et pour le personnel instructeur et enseignant de fr. 1.50 à 3 francs.

Le reliquat des bénéfices est versé au *Fonds des Mutilés,* lequel servira plus tard à doter les élèves qui voudront s'établir. Il se chiffre déjà par une somme rondelette.

Notre personnel administratif, dirigé par l'excellent commandant Bonte, qui veille avec un soin jaloux au bien-être des hommes et par de sages mesures prévient le gaspillage, pratique sur une grande échelle l'art d'accommoder les restes : à Port-Villez rien ne se perd, tout est utilisé.

Le service technique du capitaine Haccour, de son côté, emploie tous les déchets des différents ateliers : un des nouveaux fours de la boulangerie est construit de manière à pouvoir se chauffer avec les copeaux de la menuiserie; et la sciure de bois, mélangée à des agglutinants, sera transformée en briquettes. Jusqu'à la sciure des peu-

pliers verts, mélangée au sang provenant de l'abattoir, sert de nourriture à la volaille.

Tous les hommes sont intéressés à l'économie; aussi espérons-nous que par la force même des choses ils acquerront des habitudes d'ordre et de prévoyance, habitudes qu'ils transporteront chez eux après la guerre et répandront dans leur milieu : et cet heureux résultat nous sera donné par surcroît.

En nous basant sur les chiffres qui précèdent, nous croyons pouvoir affirmer, sans forfanterie, que notre façon de traiter les mutilés est à la fois la plus rationnelle, la plus féconde et relativement la moins coûteuse.

Nous ne permettons pas aux hommes de traîner dans les dépôts de convalescents : or, puisque leur entretien dans une école pour mutilés ne coûte pas plus cher que dans un dépôt, n'est-il pas infiniment préférable de les confier le plus tôt possible à une école?

D'autre part, tant que les mutilés vivent dans notre école, ils ne bénéficient personnellement d'aucune pension, d'aucune allocation spéciale puisque nous les entretenons complètement.

Si l'on établit une comparaison entre les subventions payées par l'Etat, les provinces ou départements, les communes et les associations charitables à un soldat mutilé licencié qui ne se

rééduque pas et la somme qu'un autre mutilé coûte à l'Institut où il fait sa rééducation professionnelle, je pense que dans la généralité des cas, la balance ne penchera pas du second côté. Et pourtant dans la première alternative on se trouve en présence d'un futur client de la bienfaisance publique, dans la seconde, d'un homme indépendant qui se suffira à lui-même.

Il y a enfin, comme en toutes choses, ce que l'on voit et ce que l'on ne voit pas. Ainsi, la main-d'œuvre qui, dans notre École, travaille pour l'Etat n'est pas à dédaigner. Si l'Ecole prélève même un bénéfice sur les commandes de l'Etat, celui-ci profite largement de véritables prix de faveur : et cet avantage se chiffre par milliers de francs.

Plus je creuse le problème, et plus je suis persuadé que la question de la rééducation des soldats mutilés d'un pays doit être résolue dans son ensemble, en grand, par des mesures générales ayant l'obligation pour base. C'est le seul moyen d'atteindre tous les hommes ayant besoin de rééducation et d'épargner à la Nation la constitution d'une innombrable *armée de la misère* qui, à la longue lui coûtera infiniment plus cher que la rééducation la plus onéreuse.

Nous sommes d'avis que l'Etat, c'est-à-dire la collectivité, doit prendre largement sa part

des dépenses et ne pas transformer en une question de charité et de bienfaisance, ce qui est un devoir pour lui, et un droit pour le soldat qui s'est sacrifié au bien commun. Cela ne veut pas dire qu'il doive absorber ou supplanter les œuvres particulières : ce serait une maladresse et une mauvaise action. Non, qu'il les guide, les encourage et les aide pécuniairement et qu'il agisse d'office là où l'initiative privée reste en défaut.

XIII. LE DÉPOT DES INVALIDES DE SAINTE-ADRESSE.

Le dépôt des Invalides de Sainte-Adresse est une œuvre due à l'initiative privée secondée par les pouvoirs publics, tandis que l'école sœur de Port-Villez a été jusqu'ici exclusivement soutenue par l'Etat belge. Ces deux établissements représentent assez bien deux des principaux types d'écoles qui se partagent les faveurs du public belge en matière d'enseignement élémentaire et professionnel.

Dans la conférence à laquelle je me suis déjà rapporté à plusieurs reprises (1), j'ai exposé succinctement les débuts de ce Dépôt, auquel Mr. Schollaert, président de la Chambre des Représentants de Belgique, a attaché à jamais son nom vénéré.

Au lendemain de la bataille de l'Yser, des éclopés de l'armée belge, imparfaitement guéris de leurs blessures et ayant obtenu prématurément leur *exeat* des hôpitaux dans le tohu-bohu de la

(1) Cf. page 49.

mêlée, étaient venus frapper à la porte de Mr. Schollaert. « Il fut si ému de leur détresse, qu'il demanda au Ministre de la guerre l'autorisation de les réunir à Ste-Adresse, dans un dépôt où ils auraient le logement, le couvert et les soins médicaux... Le dépôt des Invalides se peupla rapidement. Mr. Schollaert s'était procuré à titre gracieux, un certain nombre de locaux qu'il fit aménager en hâte. Il eut la bonne fortune d'attacher à son œuvre le docteur Smets, le praticien bien connu de Schaerbeek, qui joint à une science médicale très étendue la connaissance profonde du cœur humain et qui, dans ce milieu de douleurs, sut être, avec la bonté enveloppante et presque maternelle et la délicatesse exquise dont il a le secret, le médecin des âmes autant et peut-être plus que le médecin des corps. Par son caractère jovial et son humeur toujours égale, il parvint à faire règner la bonne humeur parmi les déshérités confiés à ses soins; il organisa de façon exemplaire la mécanothérapie, l'électrothérapie, l'hydrothérapie et la thermothérapie, et contribua pour une large part au succès de l'établissement.

» Entretemps, Mr. Schollaert avait créé des ateliers et des cours pour la rééducation professionnelle; il y présida lui-même, réglant tous les détails, et c'était vraiment touchant de voir ce



Cours de sténo-dactylographie.



Cours de télégraphie sans fil.

vétéran de la politique participant à la vie intérieure du dépôt, interrogeant les hommes, se préoccupant de leurs besoins, s'intéressant à leurs progrès, promouvant des perfectionnements. »

Depuis lors, les services qui étaient primitivement logés dans des bâtiments épars, ont été réunis en un vaste camp au lieu dit « la Sous-Bretonne ». Cinquante-quatre baraquements démontables en planches, prêtés par le Département des Travaux publics de Belgique et que celui-ci a préparés en vue de la réoccupation des régions dévastées de notre pays, abritent désormais élèves et ateliers.

L'ensemble présente un bel aspect, avec ses constructions entourant une vaste place centrale. On dirait un village d'artisans improvisé par quelque prodigieux organisateur.

Dès qu'un certain nombre d'invalides avaient été réunis sous sa paternelle protection, Mr. Schollaert se souvenant sans doute de ce qu'à deux reprises différentes il avait détenu le portefeuille de l'instruction, institua à leur intention des cours généraux et certains cours spéciaux tels que la comptabilité et la correspondance commerciales. Mais bientôt, devant l'afflux des travailleurs manuels, il créa aussi des cours de rééducation et de réadaptation profesionnelles. Les débuts furent modestes. Dans des locaux dissémi-

nés autour du bâtiment appelé « Manoir » — cellule-mère d'où est sortie toute l'œuvre — s'installèrent des ateliers de fortune : les brossiers débutèrent dans une écurie, les tourneurs dans une cuisine, les menuisiers dans un petit hangar loué à un particulier et les cordonniers dans la salle principale d'une villa. L'outillage était plus que rudimentaire et l'enseignement technique était donné par des artisans philanthropes du Havre.

Mais l'œuvre prit un magnifique essor, après que le capitaine de réserve, Comte de Renesse en eut prit la direction technique. Il n'était pas novice en matière d'enseignement professionnel. Au beau temps où la paix luisait encore sur notre cher petit pays, il avait créé auprès de sa résidence d'été de la Campine, deux écoles florissantes où un grand nombre de jeunes filles et de jeunes garçons des environs venaient s'initier aux métiers campagnards.

Sous son énergique impulsion, les ateliers se développèrent et en peu de temps il créa le camp dont nous avons parlé plus haut. Les ateliers abritent actuellement *les travailleurs du bois :* menuisiers, fabricants de jouets et de bois de brosses, tonneliers, sabotiers, tourneurs en bois et modeleurs en bois; *les travailleurs des métaux :* mécaniciens, tourneurs en fer, électriciens-appa-

reilleurs, plombiers-zingueurs; *les travailleurs de la terre et les petits éleveurs :* jardiniers, maraîchers, éleveurs de volailles et de lapins; *artisans divers :* boulangers, pâtissiers, tapissiers-garnisseurs, orthopédistes, mouleurs en plâtre, brossiers, cordonniers, tailleurs, casquettiers, cartonniers, imprimeurs, fabricants d'enveloppes, etc.

La fabrication des jouets et des brosses est poussée à un haut degré de perfection. Le capitaine de Renesse est en relations suivies avec les grands bazars de Paris et de Londres qui lui passent des commandes très intéressantes et très variées. Cette variété est indispensable au bon apprentissage, car il importe que les élèves aient l'occasion d'exécuter les divers travaux types prévus au programme. L'intendance anglaise compte également parmi ses meilleurs clients et lui demande des brosses de toute nature.

Après des fluctuations compréhensibles, l'œuvre de Sainte-Adresse en est arrivée à une organisation qui est sensiblement la même que la nôtre à Port-Villez. Cela n'est pas étonnant d'ailleurs : nous nous sommes trouvés devant les mêmes problèmes, ayant à notre disposition les mêmes éléments pour les résoudre. Il est naturel que nous ayons recours aux méthodes en honneur dans les écoles belges et que nous les ayons appliquées avec des mentalités assez semblables.

C'est ainsi que, sans avoir eu de connexions, nous avons abouti à l'adoption de systèmes similaires.

Le Dépôt de Sainte-Adresse possède comme nous son service technique et son service pédagogique avec comme adjuvant le service médical.

La direction du Dépôt de Ste-Adresse est nominativement exercée par un médecin de régiment de 1e classe appartenant à l'active. C'est à notre humble avis une anomalie, mais elle n'a ici aucune importance, puisque Mr. Schollaert, sans en avoir le titre, exerce effectivement les fonctions de directeur général, coordonne les efforts des trois services et les dirige vers le but commun.

Comme à Port-Villez, tous les élèves suivent les cours d'enseignement général. C'est que Mr. Schollaert est, comme nous, convaincu de la nécessité de compléter l'instruction des hommes, afin qu'ils compensent dans une certaine mesure, par un savoir plus étendu l'infériorité physique où leurs lésions les ont placés. Il ne verse pas dans l'erreur de ce satrape qui, dans sa haute sagesse, estimait que le service pédagogique de Port-Villez n'avait pas de raison d'être.

Dans le début les élèves entrant au dépôt étaient versés dans les classes d'enseignement général. Ceux qui en avaient besoin suivaient

un traitement physiothérapique approprié et ce n'est qu'après une certaine période de ce régime qu'ils étaient admis dans les ateliers. Il en résultait une certaine perte de temps qui n'était pas toujours compensée par une augmentation suffisante de l'instruction. Actuellement le Dépôt suit le système en usage à Port-Villez; les hommes sont immédiatement mis en présence d'un métier et leurs cours pratiques alternent avec des leçons théoriques de français, de flamand, de calcul, de dessin, et de technologie.

L'Institution de Sainte-Adresse possède aussi une section pour la formation de comptables et d'employés. Je n'insisterai pas sur les détails de son organisation, car elle ressemble comme une sœur jumelle à celle de Port-Villez.

Ce qui me paraît particulièrement intéressant, c'est le côté économique de l'œuvre, qui abrite à ce jour 699 élèves.

A la suite d'une convention conclue le 10 décembre 1914 avec le Ministre de la guerre, le Dépôt admet tous les militaires mutilés ou invalides que le service de santé de l'armée belge lui envoie. L'Etat lui sert une allocation journalière de 2,50 fr. par homme sur laquelle l'œuvre doit faire une ristourne de 25 centimes aux intéressés. L'intendance fournit les objets d'habillement et le service de santé les literies, car chaque

homme dispose d'un lit d'hôpital avec matelas et non d'un lit de camp avec simple paillasse. L'armée détache auprès de l'œuvre un cadre complet d'instructeurs choisis autant que possible parmi les inaptes au service de campagne des classes les plus anciennes et d'instructeurs empruntés au groupement des brancardiers-infirmiers.

Tant que les élèves appartiennent à la catégorie des apprentis, ils touchent, en dehors de leur solde journalière, un salaire qui varie de 0,50 fr. à 1 fr. Ils passent ensuite dans la catégorie des demi-ouvriers et des ouvriers et sont alors payés d'après leurs capacités et leur travail, car certains travaillent à la pièce, mais la plupart touchent un salaire qui gravite autour de 2,50 fr. par jour, soit 15 fr. par semaine ou 60 fr. par mois.

La direction leur remet sur ce montant 10 fr. d'argent de poche par mois et verse le reliquat du salaire moyen mensuel, soit 50 fr. à leur livret de caisse d'épargne. C'est ainsi que certains des hommes se trouvent dès maintenant à la tête d'un avoir de plusieurs centaines de francs. Les livrets sont détenus par l'officier payeur. Un d'entre eux a ainsi économisé 1010 francs.

Il va de soi que les chefs autorisent volontiers les hommes à faire sur leur avoir de petits prélèvements pourvu qu'il soit avéré que la somme demandée aura un emploi raisonnable.

Mentionnons encore que chaque ouvrier — pour autant que le métier exercé le permette — possède un outillage complet dont il amortit graduellement le prix et qui devient ainsi sa propriété en un laps de temps très court.

Pour donner une idée de l'activité industrielle déployée par la section industrielle du Dépôt, nous dirons encore, qu'avec une mise de fonds d'une trentaine de mille francs, elle a réalisé en 1915 un chiffre d'affaires de 275.000 francs.

C'est Mr. Schollaert qui a en partie fourni, en partie trouvé les fonds pour l'acquisition d'un outillage varié autant que perfectionné. Il est vrai que la contre-valeur existe; mais cela n'empêche qu'il y a là une grande immobilisation de capitaux.

Inutile d'ajouter que le fondateur de l'œuvre entoure ses pupilles des soins moraux les plus assidus. Comme nous, il attache énormément d'importance à conserver et au besoin à relever leur moral d'une manière systématique et continue, par des distractions honnêtes et fréquentes.

En résumé, le Dépôt de Sainte-Adresse est une création magnifique qui fait le plus grand honneur à M. le Président Schollaert et à ses dévoués collaborateurs. Elle a été la première œuvre belge de ce genre fondée sur la terre hospitalière de France, comme Mr. Schollaert a

été pour nous tous l'initiateur. Honneur lui en soit rendu. Les 2918 convalescents, invalides et mutilés qui jusqu'à ce jour ont passé dans son établissement et leurs familles lui en sauront gré et le pays lui sera reconnaissant pour le bien largement prodigué à ses fils déshérités.



Cours de chimie agricole.



Section d'aviculture : préparation de la nourriture.

XIV. DES SOINS INTELLECTUELS ET MORAUX PRODIGUÉS AUX ÉLÈVES.

Dans notre Ecole de Port-Villez, nous nous efforçons de maintenir parmi nos élèves un excellent moral et une gaîté de bon aloi. Ce serait une erreur de croire que nos mutilés sont moroses et que leurs réunions ressemblent à des cours de miracles. Seulement, nous veillons avec un soin jaloux à ce que le découragement ne se glisse pas dans leurs âmes et à ce qu'ils n'aient pas le temps de s'ennuyer. Nous pourchassons l'ennui comme une bête fauve et nous le bannissons par l'organisation ininterrompue de distractions honnêtes.

Notre service pédagogique agit sur les hommes par l'enseignement simultané en classe et par des conversations particulières de maîtres à élèves. Les leçons de lecture et d'histoire donnent lieu à des entretiens d'ordre moral, civique et patriotique et nourrissent la confiance tout en prêchant l'endurance.

Nous avons prescrit à chacun de nos professeurs et instituteurs de s'intéresser spécialement à un lot d'élèves et de s'occuper particulièrement de leur état moral. Ils prennent ainsi une part active à leurs joies et à leurs peines, une grande confiance réciproque s'établit entre les maîtres et leurs protégés, et l'action que les premiers exercent sur les seconds s'annonce comme devant être profonde et durable.

Deux fois par semaine, la direction de Port-Villez organise des représentations cinématographiques où le burlesque alterne avec le sérieux, le tendre avec le grave. C'est par la générosité de l'Agence générale cinématographique de Paris, qui veut bien mettre ses films *gratuitement* à notre disposition, que nos mutilés peuvent s'offrir le luxe de ces fréquents divertissements.

Port-Villez possède une fanfare avec cinquante exécutants. Le principal lot d'instruments fut donné par M. le sénateur belge Francq et fut complété au fur et à mesure des besoins grâce à de petits subsides fournis par le budget charitable du Ministre de la Guerre. A côté de la fanfare existe une symphonie composée d'éléments de premier ordre et qui vient d'être considérablement renforcée par l'appoint des musiciens venus de Mortain.

L'une et l'autre de ces phalanges comprennent

parmi leurs membres un certain nombre de professionnels évacués à l'arrière pour motifs de santé.

L'Ecole possède, en outre, une chorale flamande et une chorale française, une société dramatique flamande et une société analogue française, qui rivalisent de zèle et d'ardeur. Chacune de ces petites compagnies a la bonne fortune de compter dans son sein quelques acteurs de métier, dont certains se sont fait un nom en Belgique et à l'étranger. Ils servent à la fois de directeurs, de régisseurs et de professeurs et prodiguent leurs conseils aux débutants.

Grâce à tous ces éléments, nous parvenons à composer des programmes d'un véritable intérêt artistique. Le goût de nos hommes s'affine et ils assistent aux spectacles en gentlemen accomplis, applaudissant aux bons endroits sans cris ni manifestations intempestives.

Tous les dimanches, un spectacle varié réunit les élèves. De plus en plus rares deviennent ceux qui n'assistent pas à ces représentations que traverse un ardent souffle patriotique. Les pièces militaires, exaltant les nobles sentiments, obtiennent toujours le plus franc succès et les chansons de « poilus » jouissent de la faveur générale.

Ces récréations sont réconfortantes et je me plais à y assister, car ce sont de vraies réunions

de familles : des hommes se groupent amicalement autour de leurs maîtres et échangent avec eux des regards d'intelligence aux passages intéressants. Et, lorsqu'on se retourne, on aperçoit jusqu'au bout de la salle une houle de têtes attentives.

Une fois par semaine, un groupe d'artistes, tous prix de nos conservatoires nationaux, organise des concerts de musique classique, avec conférence introductive d'une dizaine de minutes. Les premières auditions réunirent à peine une soixantaine d'assistants. Actuellement, ils sont au nombre de plusieurs centaines.

Notre bibliothèque est déjà riche de plus d'un millier de volumes. Plusieurs grandes maisons d'édition françaises, Colin, Crès et Nelson, Fayard, Hachette, Larousse, Mame, etc., etc., nous ont envoyé des volumes. Notre imprimerie édite, sous forme de feuilles littéraires à dix centimes, les œuvres flamandes de Conscience et d'autres auteurs flamands. Nous avons acheté une grande quantité d'ouvrages techniques et ceux-ci sont particulièrement goûtés de nos contremaîtres et commencent à l'être pour nos élèves.

Nous habituons ainsi les hommes à un certain commerce intellectuel, et je puis proclamer avec joie que toutes nos prévisions sont dépassées. Les élèves de Port-Villez garderont certainement une forte empreinte de leur passage dans cet institut.

A l'intervention de M. le Ministre et de Mme Vandervelde, les « British Gifts for belgian soldiers » ont doté d'un omnibus automobile l'Ecole de Port-Villez pour promener les blessés, les estropiés et les mutilés des membres inférieurs.

Nous nous proposons d'organiser prochainement l'épargne parmi nos élèves, à l'instar de ce que M. Schollaert a fait avec énormément de succès au Dépôt des Invalides de Saint-Adresse.

Nous n'avons pu aboutir jusqu'à présent à cause des formalités administratives compliquées que nous aurions dû accomplir pour affilier notre personnel à la Caisse d'épargne française, formalités qui eussent exigé de fréquents déplacements à Evreux, ou à Versailles. D'autre part, les règlements militaires belges défendent aux quartiers-maîtres de prendre en dépôt des sommes appartenant à des soldats. La future autonomie de l'Ecole nous permettra d'organiser une Caisse d'épargne au mieux des intérêts de nos hommes; la mesure s'impose, car beaucoup d'entre eux sont porteurs de sommes déjà importantes.

Le service religieux de l'Ecole est assuré par un aumônier. Les hommes qui le désirent ont toutes les facilités pour s'acquitter de leurs devoirs religieux et d'y faire leurs dévotions, comme s'ils se trouvaient dans leur paroisse.

Tout le monde respecte les opinions philosophiques d'autrui et jamais le moindre lazzi n'est lancé contre ceux qui suivent les offices. Le service divin est célébré en semaine dans un lazaret transformé en chapelle; le dimanche, dans la grande salle de fêtes, dont une extrémité est terminée par un chœur, décoré de trois verrières sortant de nos ateliers d'art.

Cette salle de fêtes, qui mesure 83 mètres de long sur 20 mètres de large, est d'une grande ressource pour l'Ecole. Elle sert à la fois de réfectoire, de salle de spectacles et de chapelle. Un velum permet d'isoler le chœur. Une terrasse servant de toit aux cuisines et aux magasins court le long de la salle. Les hommes viennent s'y reposer et, tout en dégustant un verre de bière ou de vin, ils admirent le spectacle grandiose et inoubliable que présente en cet endroit la vallée de la Seine. Ils ne se lassent pas de contempler le paysage, ils s'emplissent les yeux de toutes ces beautés chatoyantes et on voit nettement que même les plus frustes en subissent profondément le charme.

Pendant la bonne saison, les élèves se livrent avec passion aux jeux nationaux : tir à l'arc, jeux de quiles et de boules, jeux de balles, jeux populaires. Parfois, aux grands jours de liesse, la direction organise des kermesses flamandes

rappelant les réjouissances traditionnelles du pays et, grâce à la générosité d'un artificier de Paris, la fête du 21 juillet 1916 a pu se terminer à Port-Villez par une illumination générale et un feu d'artifice tonitruant.

Certains esprits chagrins ont critiqué ces fêtes et ces réjouissances : ils y ont vu des atteintes à la réserve que doit imposer la guerre, semeuse de deuils et de tristesse.

Certes, ces fêtes seraient déplacées partout ailleurs que dans les instituts pour mutilés. Mais nos pauvres élèves ont largement payé leur tribut à la patrie, et ils ont bien le droit de se divertir honnêtement, afin d'oublier un peu leurs maux et leurs misères. Que nos détracteurs commencent par faire leur devoir comme nos mutilés, ils auront alors le droit d'élever des critiques.

C'est à dessein que nous offrons à nos hommes ces délassements; leurs familles sont au loin, leurs femmes, leurs enfants et leurs parents vivent le plus souvent en pays occupé. Les nouvelles se font rares. De plus, il doit présenter, surotut pendant les loisirs, des heures de dépression nerveuse pendant lesquelles ils sentent âprement leurs lésions et s'effraient de la comparaison qui doit parfois s'imposer à eux entre les beaux hommes qu'ils étaient jadis et les

pauvres estropiés qu'ils sont maintenant. La mélancolie les gagnerait et, esprits simplistes, ils pourraient en arriver à noyer leur chagrin dans la boisson si nous ne chassions systématiquement leurs pensées noires. La première condition de la rééducation professionnelle est une volonté intacte, un moral élevé. Ces fêtes servent à relever le courage et elles font partie intégrante de notre système. Qui oserait nous blâmer de les utiliser pour le bien de nos chers mutilés ?

Il en est d'autres qui nous reprochent de trop embellir les salles et les jardins. Ils oublient tout d'abord que cette décoration est faite à titre d'exercice pratique par les élèves. Pour apprendre à orner des parterres, il faut en faire, n'est-il pas vrai ?

Et puis, ces gens me font songer à l'Iscariote qui reprochait à la Madeleine d'avoir oint d'un baume précieux les pieds du Christ, alors qu'elle aurait pu faire la charité avec le prix des parfums.

XV. LE CHOIX DES HOMMES.

Dans les chapitres précédents nous avons à plusieurs reprises insisté sur l'importance du choix des hommes appelés à diriger les œuvres pour mutilés. C'est que les œuvres ne valent que par eux et que les plus belles installations et les programmes les mieux établis ne donnent pas les résultats rêvés, si les chefs appelés à s'en servir ne possèdent pas les qualités voulues.

Quelles sont ces qualités ?

Nous plaçons en tout premier lieu la bonté, et j'entends par là cette bonté enveloppante qui fait que l'on vise en tout le bonheur de ses semblables et que l'on cherche toujours la solution la plus favorable au bien-être de ceux dont on a la charge, cette bonté qui nous rend secourables à ceux qui souffrent et indulgents à ceux qui succombent au mal mais se repentent, cette bonté enfin qui, se répandant au dehors, se déverse dans le cœur d'autrui et appelle la sympathie et la confiance.

Car les mutilés qui ont beaucoup souffert et ont fait à la patrie le sacrifice de ce qu'ils ont de

14

si précieux au monde, leur jeune existence, qui ont souffert dans leur corps par leurs blessures et dans leur âme par les angoisses et les transes et parfois par les affres de la mort, qu'ils ont entrevue, ont besoin de beaucoup de tendresse. Ils l'appellent comme le sol desséché appelle la pluie et les lèvres brûlantes le breuvage rafraîchissant. Et, comme les mères de famille réservent à leurs enfants déshérités les meilleures de leurs caresses, nous devons prodiguer aux mutilés des trésors de bonté, afin de compenser, au moins dans une faible mesure dans le domaine du sentiment, ce qu'ils ont perdu au point de vue physique.

Il ne faut donc pas conduire les mutilés, même lorsqu'ils restent militarisés, comme de vrais militaires. Il importe que la discipline se fasse paternelle et convaincante et qu'elle se dépouille de sa rigidité. La discipline militaire a notamment pour but de faire de l'obéissance au commandant une habitude, de substituer des réflexes aux mouvements volontaires pour que, sur le champ de bataille, l'homme se rende aveuglément aux ordres de ses chefs et les exécute comme poussé par une force irrésistible.

Mais les mutilés ont fini avec la guerre; ils ne seront plus jamais soldats. Il est dès lors inutile de peser sur la volonté des hommes pour leur apprendre à se plier aveuglément au commandement. La discipline peut donc se réduire à ce

que j'appellerai une « discipline civile », l'obéissance à un règlement qui a été dicté par l'intérêt commun et qui veut que l'ordre règne partout, l'ordre sans lequel la vie dans une agglomération d'hommes serait impossible.

C'est pourquoi je suis chaud partisan d'un mélange de chefs militaires et de chefs civils. Nous en avons fait l'expérience à Port-Villez et nous avons bien réussi. La présence de civils arrondit les angles, assouplit la discipline militaire, sans cependant la rompre. Les hommes confient plus facilement leurs doléances à un civil et, si elles sont fondées, celui-ci peut intervenir officieusement auprès des chefs militaires pour faire redresser un tort ou atténuer une peine. Je comprends leur collaboration comme celle du père et de la mère dans une famille nombreuse et bien unie. La mère prend toujours le parti du père, mais, par des interventions délicates, des conseils donnés à bon escient et toujours avec la discrétion voulue, pour que l'autorité du chef ne subisse aucune atteinte, elle atténue la rigueur des décisions paternelles et ordinairement les rend plus acceptables.

La bonté, toutefois, ne va pas sans le dévouement, qui est, si je puis m'exprimer ainsi, de la bonté en action.

Le dévouement est une vertu bien rare, parce qu'elle est le contrepied de l'égoïsme qui tient aux fibres les plus intimes de l'homme. Nombreux sont ceux qui accomplissent strictement leur devoir tel qu'il est établi par les règlements et les ordonnances, mais qui ont bien soin de ne jamais aller au-delà. Très souvent, c'est la faute à leurs premiers chefs, qui ont brisé les élans de leurs jeunes collaborateurs par un scepticisme déconcertant et gouailleur. C'est là une raison, mais pas une excuse.

Le dévouement est une vertu qui doit fleurir surabondamment dans les instituts pour mutilés. Les chefs doivent entourer leurs élèves des soins les plus minutieux pour que ceux-ci ne ressentent pas les effets de leur infériorité physique. A Port-Villez, ce sont toujours les mêmes qui se dévouent; leur temps n'est pas mesuré par l'horaire officiel, mais par les besoins des hommes; ils empiètent sur leurs loisirs pour augmenter le bien-être de leurs pupilles. Même après une journée de rude labeur, ils assistent aux séances récréatives et, le dimanche, au lieu de se désintéresser du service, comme c'est admissible en temps de paix, ils sacrifient aux mutilés les heures qu'ils auraient pu passer en famille. Ils savent que leur présence est appréciée par les élèves au-delà de toute expression, que leur ab-

sence, par contre, laisserait au cœur de tous un vide qui glace. Le dévoûment se traduit de mille manières différentes : par des améliorations apportées au service, par des attentions de toutes sortes; mais sa caractéristique est la victoire de la bonté sur les suggestions intéressées du moi.

L'initiative est une troisième qualité. Dans les œuvres nées de la guerre, qui sont éphémères par essence et où l'improvisation tient une large place, l'initiative des chefs est précieuse, pourvu qu'elle s'exerce à bon escient et avec méthode. En temps de paix, à la suite du mouvement centripède qui règne dans toutes les administrations, malgré les tentatives de décentralisation les plus énergiques, on n'agit généralement que sur l'ordre et avec l'assentiment préalable de l'autorité supérieure : l'action est donc tatillonne et lente.

Il faut oser aller de l'avant, surtout en période de guerre, alors que le temps presse. Il faut oser débrouiller une situation sous sa propre responsabilité et ne pas avoir peur de marcher sur les plates-bandes de la règle, si l'intérêt de l'œuvre et les progrès des mutilés sont en jeu.

Le grand ennemi de l'initiative, c'est le chef jaloux du succès obtenu par ses inférieurs. Au lieu de s'en réjouir comme d'une victoire rem-

portée sur la routine, ou tout simplement pour le bien répandu à flots, il cherche des sujets de chicane, il demande le pourquoi de telle ou telle mesure prise sans son intervention et, s'il ne trouve rien à critiquer, brandit le grand argument : « Qui vous a donné l'ordre ou l'autorisation d'exécuter ce travail, d'introduire cette réforme ? Une autre fois, vous demanderez au moins mon avis ! » Et cette apostrophe est sans réplique. La hiérarchie militaire est une belle chose, parce que sur elle repose tout l'édifice militaire, mais l'usage que certains en font ne doit pas aller à l'encontre du progrès.

Le grand mérite des subordonnés consiste alors à faire le bien, malgré le chef irrascible, et à conduire l'entreprise à un bon résultat sans le froisser et en forçant son adhésion par le succès qui couvre tout, désarme le parti pris et fait taire les critiques.

Que la vie serait belle et quelle utile besogne on accomplirait si l'on pouvait consacrer toute son activité à faire du travail positif ! Malheureusement, on doit galvauder 80 % de son énergie à combattre des influences néfastes et retardatrices et il nous reste à peine un cinquième de notre puissance pour faire œuvre utile.

Une quatrième qualité, c'est l'esprit de suite dans les travaux. S'il ne faut pas être l'esclave d'un plan fixé à l'avance, il convient toutefois de savoir où l'on va et de ne pas se laisser détourner du but principal par des considérations secondaires. Ce but, c'est le bien-être des mutilés, leur sauvetage économique auquel tout doit être subordonné.

Enfin, une dernière qualité, par laquelle j'aurais dû commencer l'énumération, parce qu'elle sert de substratum aux autres et que sans elle les autres seraient inopérantes, c'est la compétence. La nécessité de posséder cette qualité est tellement évidente qu'il peut sembler superflu de la mentionner. Que d'œuvres périclitent, en effet parce qu'elles sont dirigées par des amateurs, qui sont remplis des meilleures intentions du monde, mais qui ne possèdent pas le savoir !

XVI. UN POINT DÉLICAT.

Nous abordons ici un point délicat. Il eût été plus simple de le passer sous silence; mais, au risque de blesser certaines susceptibilités, nous tenons cependant à le traiter — avec toute la discrétion voulue bien entendu — parce que nous le considérons comme capital pour le plein succès de la rééducation professionnelle des soldats mutilés et estropiés.

Il s'agit de savoir si cette rééducation relève de la médecine et de la chirurgie ou de l'enseignement technique.

Sans hésiter, nous nous prononçons pour la seconde alternative. Lorsque les soldats arrivent dans les écoles de rééducation, leurs blessures sont cicatrisées. Un grand nombre d'entre eux peuvent se dispenser de tout soin médical spécial : leur principale préoccupation est d'apprendre un nouveau métier; c'est à cela qu'ils consacrent d'ailleurs toute leur ardeur et tout leur temps. Quant à ceux dont l'état réclame encore des soins médicaux, ils se rendent à des

heures déterminées aux séances de physiothérapie : la plupart peuvent se contenter d'une leçon de gymnastique éducative par jour.

La rééducation fonctionnelle passe progressivement à l'arrière-plan, puisque le travail lui-même le remplace, ainsi que nous l'avons montré antérieurement. C'est l'apprentissage d'un nouveau métier qui est le vrai but de l'école, cet apprentissage qui doit rendre à l'homme sa capacité économique et lui restituer sa place dans la société. Les écoles de rééducation sont-elles instituées en ordre principal pour la rééducation fonctionnelle, ou bien pour la rééducation professionnelle ? Poser la question c'est la résoudre.

La médecine intervient pour favoriser la rééducation professionnelle; elle n'y procède pas, elle la facilite. Elle est au service de l'enseignement technique, comme à l'armée elle est au service de l'art militaire. Cependant, il ne viendra à l'esprit de personne de faire commander un bataillon par le médecin, sous prétexte qu'il a pour mission de veiller sur la santé des hommes.

Nous comprenons que les médecins, dont nous exaltons le grand dévouement aux soldats blessés qu'ils ont entourés de soins éclairés, depuis la salle d'opérations jusqu'au dépôt de convalescents, inclinent — par une pente bien naturelle — à s'occuper d'eux après la sortie de l'hôpital.

Mais nous nous permettons de leur dire qu'ils sortent de leur rôle s'ils prétendent diriger la rééducation professionnelle des mutilés. Qu'ils interviennent comme conseillers, tout le monde les écoutera avec respect tant qu'ils restent dans leur domaine, mais qu'ils abandonnent aux spécialistes de l'enseignement technique, où à leur défaut à des éducateurs professionnels aidés de techniciens le soin de monter des ateliers d'apprentissage, d'acheter des machines-outils, d'élaborer des programmes, de résoudre des questions de méthodes. Qu'ils n'écoutent pas les suggestions d'un vain amour-propre et n'aient d'oreille que pour les besoins des élèves, consistant à recevoir un excellent enseignement technique intensifié, leur permettant de quitter le plus vite possible l'école en fin d'apprentissage.

Je suis persuadé que si beaucoup d'écoles pour mutilés ne donnent pas plus de résultats et n'ont pris l'essor auquel on pouvait s'attendre, c'est par défaut d'une bonne direction. Les élèves sentent si bien qu'ils ont affaire à des amateurs qui tâtonnent, essaient, font et défont et ne conduisent pas les ateliers avec méthode et fermeté. Rien ne les décourage comme cette instabilité, ce manque de suite dans les idées : ils ne sont pas longtemps dupes et dans les pays où la rééducation n'est pas obli-

gatoire, ils tirent bien vite leur révérence à ces messieurs.

Comme en toutes choses, il faut s'abstenir de tracer des règles trop rigides ou trop absolues. Il est naturellement des exceptions qui ne font que confirmer la règle. Des hommes, comme le Dr Bourillon qui ont consacré leur vie à la rééducation des mutilés, sont devenus, par la force des choses, des spécialistes de l'enseignement technique. Il est des médecins-directeurs qui ont eu soin de s'attacher comme principaux collaborateurs des techniciens et des éducateurs auxquels ils laissent la bride sur le cou et dont ils subissent l'influence heureuse. Un médecin qui a l'esprit ouvert aux choses qui ne concernent pas son art et sa science, peut être un excellent directeur d'école, pourvu qu'il s'entoure des compétences nécessaires et les laisse libres d'agir dans leur sphère d'activité propre.

Mais nous craignons les petits satrapes qui veulent tout régenter et tout commander, qui croient posséder la science infuse et se livrent à de pompeux autant qu'improductifs travaux de laboratoire, trop souvent hélas! au détriment des sujets leur servant de matière à expériences — et quelles expériences, grands dieux! — et qui laissent le soin de diriger l'enseignement technique à de vagues moniteurs, recrutés à la

diable, et trop souvent des empiriques. Ils font perdre ainsi à leurs élèves le bénéfice d'un enseignement méthodique, sagement progressif et ordonné, qui fait gagner un temps précieux et réduit considérablement la durée de l'apprentissage, tout en rendant celui-ci plus fructueux parce que plus profond.

Lors d'une visite que je fis, il y a quelque temps, à une école de rééducation, mon entretien avec le médecin-directeur fut interrompu par un chef d'atelier qui venait demander l'autorisation d'acheter pour cent francs de bois et qui insistait sur la nécessité de l'acquisition de certaine machine-outil. Gravement, l'excellent praticien discuta l'utilité de la commande de bois, et promit de se rendre le lendemain à X... pour y acheter une machine d'occasion.

**« Ne forçons point notre talent,
nous ne ferions rien avec grâce. »**

XVII. LE PLACEMENT ET LA PROTECTION DES SOLDATS MUTILÉS, PENDANT ET APRÈS LA GUERRE.

Me voici arrivé au terme de mon travail. Cependant, au risque de sortir du cadre que je me suis tracé, je ne veux pas quitter le lecteur sans avoir dit quelques mots du placement et de la protection des soldats mutilés et estropiés.

Actuellement le soldat mutilé plus ou moins rééduqué trouve facilement à se caser; la main-d'œuvre est rare et l'engouement pour les victimes de la guerre n'est pas près de s'éteindre. Tout le monde exalte le courage des héros, s'extasie devant leurs décorations et s'attendrit à la vue de leurs mutilations. C'est à qui veut leur rendre le plus de services. Les organisations patronales, par la voix de leurs dirigeants, proclament les résolutions les plus généreuses à l'égard des anciens combattants devenus invalides : ils leur réserveront de bonnes places, les

traiteront avec égards et leur paieront de bons salaires.

Voilà des résolutions qui font honneur à ceux qui les ont prises. Je suis persuadé que tous ces braves gens sont de bonne foi et que du fond de leur cœur, ils sont bien décidés à tenir intégralement les promesses qu'ils prodiguent.

N'oublions point pourtant, que nous vivons à une époque d'exaltation et de tension patriotiques très élevées, que nous sommes les témoins à la fois ravis et effrayés d'actions d'éclat qui font frissonner et d'exemples de dévouement et d'abnégation qui laissent derrière eux tout ce que l'antiquité héroïque montre de plus beau et de plus grand. L'odeur de la poudre et le bruit de la mitraille grisent les combattants; mais la littérature de guerre, qui elle aussi sent la poudre et au travers de laquelle les gens de l'arrière perçoivent le fracas de la bataille, agit comme un excitant sur le cerveau et sur le cœur et les prédispose aux actions nobles et généreuses.

Lorsque les temps héroïques seront révolus, que le tonnerre des canons se sera tu et que l'on rentrera dans la vie que je voudrais bien appeler normale, mais qui sera, dans les débuts surtout, hérissée de difficultés économiques, politiques et sociales, bien des résolutions prises dans l'exaltation du moment fondront comme neige au prin-

temps. Q'un patron, qu'il soit le meilleur homme du monde et qu'il ait la générosité chevillée à l'âme se débatte dans des embarras financiers, qu'il doive réduire par exemple ses frais généraux ou diminuer son personnel, les ouvriers mutilés qu'il aura embauchés et auxquels il paie des salaires disproportionnés aux services qu'ils lui rendent, seront les premiers dont il se séparera. Il n'est pas douteux qu'il se décidera à cette mesure extrême la mort dans l'âme; cela n'empêche que pour les victimes le résultat sera le même et qu'un bel acte vaut mieux que les sentiments les plus altruistes.

Ces considérations doivent inciter les invalides de la guerre à compter surtout sur eux-mêmes et à mettre en pratique le vieil adage : « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Qu'ils profitent bien de leur passage dans les écoles professionnelles pour apprendre un métier lucratif; qu'ils tâchent de pousser aussi loin que possible le rééducation de leurs membres raidis ou estropiés et que par l'acquisition d'une instruction générale et technique solide, ils s'efforcent de se rapprocher le plus possible du rendement d'un ouvrier normal. Cette dernière préoccupation nous pousse à conserver nos élèves jusqu'à ce que nous en ayons fait des ouvriers qualifiés. Nous n'y réussissons pas toujours, car certains sont trop grièvement

blessés et doués trop faiblement; mais c'est un but vers lequel nous tendons et que nous atteignons souvent.

A cet égard une Parisienne, qui a une réelle compétence en matière de rééducation et qui semble partager la plupart de nos idées, me demandait l'autre jour si nous avions intérêt à garder si longtemps nos élèves. Evidemment, si nous ne considérions que le côté pécuniaire, nous nous efforcerions de placer le plus vite possible nos élèves chez quelque patron qui nous en débarrasserait tout en leur assurant un salaire convenable. Nous estimons que ce serait un mauvais calcul; que pour notre main-d'œuvre nationale il est infiniment préférable de former des ouvriers qualifiés connaissant bien leur métier et capables de se suffire à eux-mêmes par leur travail et, qu'en dernière analyse, l'Etat Belge économisera dans la suite amplement, et au-delà, sur son budget de la charité les quelques sommes qu'il dépense actuellement en plus.

A Port-Villez les hommes vivent dans une atmosphère familiale que la plupart n'abandonnent qu'à regret. Un certain nombre d'entre eux seraient capables de quitter l'Ecole en fin d'apprentissage, mais ils préfèrent rester auprès des camarades, qui leur rappellent les parents et le pays absents, et plusieurs de ceux qui avaient

tenté la vie indépendante au dehors sont revenus auprès de leurs maîtres, poussés par la nostalgie du foyer commun.

Cependant, il vient un moment où les anciens doivent faire place à de nouveaux arrivants. Alors les candidats à *l'exeat* comparaissant devant une commission composée des trois chefs de service; le plus souvent ils se trouvent déjà en possession d'offres fermes de la part d'un patron. Elle examine leur cas, juge si l'apprentissage peut être considéré comme terminé, si les salaires promis semblent suffisants, si les patrons auxquels ils comptent louer leur travail sont honorablement connus. Un officier, qui fut grièvement blessé, s'occupe des écritures, échange des correspondances avec les autorités administratives françaises pour recueillir éventuellement des renseignements supplémentaires sur la personnalité des employeurs et pour obtenir les nombreux documents que nécessite actuellement un changement de résidence.

Lorsque la commission a tous ses apaisements, elle autorise les hommes à quitter l'Ecole. Notez que ces formalités ont été prescrites dans l'intérêt des mutilés et s'accomplissent sans la moindre tracasserie, bien au contraire, avec la plus grande bonté.

L'Ecole offre aux partants un costume civil

et un panier-valise en osier blanc contenant une chemise et deux paires de chaussettes de rechange, un bourgeron de travail et une paire de sabots.

Les hommes qui essaiment de la sorte restent en contact permanent avec l'établissement, car ils ne sont pas démobilisés : ils sont simplement envoyés en congé sans solde et peuvent être rappelés à la moindre incartade. Tous les mois ils transmettent leur adresse à l'officier chargé du bureau des congés sans solde et celui-ci leur fait envoyer le petit journal « Port-Villez » organe de la Commission des fêtes, et qui a ceci de commun avec « La Libre Belgique » qu'il est régulièrement irrégulier.

Nous nous sommes efforcés à Port-Villez, d'accord en cela avec les idées qu'a souvent développées M. Justin Godart de former de préférence des artisans, parce que l'artisan jouit d'une plus grande indépendance et peut le plus souvent exercer son métier à domicile auprès des siens, ce qui constitue un grand avantage pour un mutilé, car son état physique peut réclamer leurs soins à tout instant. Le mutilé travaillant chez lui est exempt des déplacements fatigants entre la maison et l'atelier; le taux de son salaire n'est pas discuté par les compagnons valides,et les membres de sa famille peuvent l'assister dans ses occupations.

Mais l'installation de l'artisan présuppose un outillage et une mise de fonds que le mutilé, dans bien des cas, sera incapable d'acquérir. A Port-Villez, chaque élève se constitue un petit outillage sous le contrôle du directeur technique. Quant aux fonds de roulement, il y a tout lieu de croire qu'il se créera des organisations qui doteront les sujets intéressants des sommes nécessaires, ou les leur avanceront à titre de prêt sans intérêt, tout en admettant un amortissement lent. J'accorde même la préférence au second mode, car de ne suis pas partisan des dons sans gations encouragent au travail et préviennent gaitons encouragent au travail et préviennent les abus. Il serait en effet à craindre que les bénéficiaires peu délicats de libéralités trop absolues n'abusassent de la situation en réalisant les biens acquis grâce à un don, et ne les gaspillassent ensuite lamentablement. J'espère que le « Fonds des Mutilés » que j'ai déjà eu l'occasion de citer sera suffisamment riche pour prendre à sa charge quelques-unes de ces « installations » de soldats invalides rééduqués.

Il s'est formé à Londres un comité belge qui recueille des fonds en vue de construire des maisons pour les mutilés. Je crois même que dans le principe il se proposait d'ériger un village pour eux. J'ai eu l'occasion de dire à ces messieurs qu'à

mon avis ils font fausse route et qu'il serait plus pratique de leur part de consacrer les sommes recueillies à « installer » à leur tour un certain nombre d'artisans, de petits cultivateurs ou de petits-éleveurs. En effet, s'ils suivaient leur idée première il leur serait très difficile de déterminer quels sont les « élus ». Car, comme dans l'Ecriture, il y aurait beaucoup d'appelés et peu d'élus. Ensuite il serait peu désirable de réunir en un espace restreint un grand nombre de mutilés : après peu de temps, ils se rendraient la vie insupportable; ils se plaindraient mutuellement, taxeraient la Nation tout entière d'ingratitude, et les moindres germes de mécontentement semés dans semblable milieu provoqueraient des récriminations générales. Deux malheureux obligés de vivre ensemble, loin de se consoler l'un l'autre, se sentent doublement infortunés parce que le malheur de l'un réagit sur celui de l'autre. Qu'on ne m'objecte pas Port-Villez où plus de 1400 mutilés et estropiés vivent dans une quiétude et un bonheur relatifs : c'est qu'ils se trouvent à l'abri du besoin immédiat et que nous soutenons systématiquement leur moral. Une dame française, grand industriel, a fait en cette matière une expérience qui nous paraît concluante : elle avait accueilli dans son usine quatre cents mutilés; mais, en présence des difficultés que lui susci-

taient ses protégés, elle a été obligée d'en licencier la moitié et de se débarrasser de la majeure partie des autres.

Non, loin de vouloir concentrer les mutilés dans des endroits déterminés, il faut au contraire les répartir, dans la mesure du possible, sur tout le pays.

Ce qui me paraît tout à fait réalisable, c'est la création de coopératives où n'entreraient, sauf de rares exceptions que des mutilés rééduqués exerçant le même métier ou des métiers connexes. Un de leurs moniteurs actuels, capable et débrouillard, pourrait leur être adjoint en qualité de directeur. Les participants toucheraient un salaire en rapport avec leur production, et à la fin de l'exercice, le bénéfice net serait réparti par parts égales entre tous les coopérateurs. Cependant, il serait dangereux de s'embarquer dans semblable entreprise sans la certitude de réussir, car en l'occurrence un échec serait doublement désastreux, puisqu'il atteindrait de pauvres gens qui ont déjà eu plus que leur part de malheurs.

Je rêve pour nos mutilés menuisiers et ébenistes une coopérative qui se spécialiserait dans la fabrication de mobilier scolaire, de matériel didactique, de mobilier de bureau, d'engins de gymnastique, de meubles classeurs, etc. J'envisage avant tout cette spécialité parce que la

coopérative trouverait sans difficulté une clientèle nombreuse et fidèle dans les grandes administrations de l'Etat, les puissantes sociétés financières, les provinces, les communes, les directions d'écoles libres, qui, à prix égaux, accorderaient certainement la préférence aux victimes de la guerre .Et puis, en ma qualité d'inspecteur général de l'enseignement primaire de Belgique, je pourrais être leur grand protecteur, les guider et les conseiller, pour que leurs produits fussent toujours à la hauteur du progrès.

D'anciens soldats aveugles pourraient être groupés dans des conditions analogues pour fabriquer des brosses ou même des objets en cuir ou en bois, car j'ai pu voir en Italie comment les aveugles apprennent facilement à exécuter *en série* un grand nombre d'objets qui n'exigent pas un fini trop parfait. L'intendance de l'armée et les administrations des chemins de fer, postes et télégraphes seraient leurs clients tout indiqués. Les organisations de cette nature auraient en outre l'avantage de dispenser les gouvernants de parquer ces malheureux dans des hospices qui malgré tout ressemblent vaguement à des prisons.

On pourrait créer de même, en faveur des mutilés de la campagne, des coopératives de maraîchers, d'horticulteurs et de petits éleveurs, qui

auraient leur maison de vente dans la ville voisine et auxquels nous tâcherions de procurer, comme clients fixes, quelques firmes importantes de Bruxelles et d'Anvers.

Cependant, ces organisations ne nous dispenseront pas de placer dans les ateliers un nombre assez considérable d'ouvriers mutilés, dont les capacités productives ont été plus ou moins considérablement réduites. Il conviendra d'étudier attentivement les questions de la fixation du salaire de ces ouriers, de la répartition de leur travail dans les ateliers. D'aucuns estiment qu'il faudrait déjà dès maintenant légiférer en cette matière. Je ne partage pas cet avis. Laissons d'abord se rétablir des conditions normales et voyons avant tout ce que le régime de la liberté peut et veut donner.

Les directeurs d'usine auront à cœur de choisir les travaux à confier aux mutilés de telle façon que ceux-ci puissent les exécuter sans fatigue anormale et produire à peu près autant que des ouvriers valides, car ici l'intérêt de l'usine se confond avec celui des travailleurs.

Tout nous permet de croire que les syndicats patronaux s'entendront pour admettre dans leurs usines, d'après des bases identiques, tous les ouvriers mutilés ou estropiés disponibles, de telle manière qu'il ne reste sur le pavé aucun soldat rééduqué capable de travailler.

Les organisations ouvrières, de leur côté, tiendront à l'honneur de proclamer qu'elles prennent leurs camarades mutilés sous leur protection, que leurs adhérents les assisteront à l'atelier dans la mesure de leurs moyens, qu'ils faciliteront leur tâche par des conseils fraternels et auront pour eux tous les égards que méritent leurs glorieuses blessures reçues en défendant le sol natal.

L'Etat et les grandes administrations publiques devront également prendre à leur service une certaine catégorie de mutilés. Dans certains pays, la loi a déjà décrété que, pour des emplois déterminés, la préférence sera donnée à des soldats blessés. Une mesure aussi générale ne me paraît pas heureuse, car tous les blessés ne sont pas également dignes de la sollicitude des pouvoirs publics. Comme en toutes choses, il est des degrés dans la gravité des mutilations, et il serait tout à fait injuste de mettre en parallèle un homme ayant reçu une balle de fusil ou un éclat de shrapnell dans le mollet ou dans le gras de la cuisse, un borgne, un amputé d'une jambe, un amputé de la main, un désarticulé de l'épaule et un aveugle.

Les aveugles étant mis à part, il nous paraît que, au point de vue du travail, les désarticulés de l'épaule sont les plus handicapés, car l'absence même d'un moignon, auquel il pourrait

être adapté un bras de travail spécial les place dans un état d'infériorité manifeste. Dès lors il semble logique que les administrations publiques donnent la préférence à ce genre de mutilés pour les emplois de plantons, de concierges, de garçons de salle, d'huissiers, etc. A cet égard, il serait intéressant d'établir une espèce d'échelle des lésions, indiquant dans quel ordre les mutilés pourront être appelés à des emplois à déterminer dépendant des pouvoirs publics.

Dans les pays où la rééducation obligatoire n'existe pas, il me paraît, de plus, dangereux de faire entrevoir à tous les blessés de guerre la possibilité d'obtenir une « petite place officielle ». Si cela ne les incite pas nécessairement à la paresse, en tous cas, cela ne les encourage pas à se rééduquer. En outre, les grandes administrations devraient faire savoir même aux mutilés qui ont le plus de titres à un emploi officiel, qu'ils ont à s'instruire pendant la période actuelle et que les plus instruits seront les premiers placés.

Cette question du plus ou moins de gravité des lésions m'engage à parler des pensions à accorder aux invalides de la guerre.

Aux invalides absolus, il convient d'attribuer une pension suffissante qui leur permette de vivre décemment au sein de leur famille ou, s'ils sont trop impotents, de se procurer la table, le

logement et les soins dans un hospice bien tenu. Quant aux allocations à verser aux autres, disons en passant qu'il est urgent de reviser de fond en comble le tarif qui accompagne notre loi du 25 mai 1912 sur les pensions militaires, lequel tarif prévoit notamment le cas de l' « amputation d'un membre », sans autre distinction, comme si l'amputation d'un bras ou d'une jambe avaient la même importance, ce que nous contestons. Au point de vue de la simple esthétique, la perte d'un bras peut paraître moins grave que celle d'une jambe, mais il en est tout autrement lorsqu'on envisage la question du côté « travail ».

Pour se rapprocher autant que possible d'une justice distributive suffissante, les lésions devraient être cotées d'après la gêne plus ou moins grande qu'elles occasionnent au travail du sujet, avec une cote maxima et une cote minima pour chacune d'elles, et les taux des pensions seraient calculés sur ces bases.

Je ne me fais aucune illusion sur la difficulté de ce travail, car le mutilé-type n'existe pas; il y a « des mutilés », ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de le dire. C'est pourquoi il est indispensable d'admettre un certain jeu dans les cotes, grâce à l'établissement, pour chacune des lésions, de deux chiffres extrêmes. Pour élaborer ces cotes, j'ai confiance que les ministres

ne feront pas seulement appel à des médecins, mais aussi à des professeurs de l'enseignement technique, à des sociologues et à ceux qui, par leurs travaux, se sont constitués les défenseurs des intérêts des mutilés.

Nous allons essayer d'étudier le problème dans toute son ampleur sur les 1400 sujets qui sont réunis à Port-Villez. M . le Commissaire général Bôval vient d'instituer une commission dont il a lui-même pris la présidence et dont il a bien voulu me confier la vice-présidence : le directeur médical, le directeur pédagogique et le directeur technique, chacun d'eux avec son adjoint, en seront les membres. Nous nous entourerons de tous les renseignements désirables, consulterons les chefs d'atelier et les moniteurs et procèderons au besoin à des expériences variées. Nous n'avons pas la prétention d'affirmer à l'avance que nous aboutirons à des conclusions nettes, mais le but à atteindre nous paraît tellement important, qu'il mérite un effort sérieux de notre part. Si nous échouons, nous rédigerons un procès verbal de carence; dans le cas contraire, nous publierons nos travaux.

Ces considérations m'amènent à exprimer le vœu que les commissions qui seront chargées, dans la suite de fixer les taux des pensions pour les blessés de la guerre, ne comprennent pas

seulement des médecins militaires et des fonctionnaires quelconques, mais qu'elles soient composées telles que je l'ai indiqué plus haut pour les organismes chargés de reviser le tarif annexé à la loi sur les pensions. Et surtout, que les ministres compétents veillent à assurer la plus grande unité dans la procédure, et n'admettent pas de différences de traitement d'une commission à l'autre.

Au moment même où j'écris ces lignes, il me tombe sous la main un article de M. Maurice Barrès, dont un P. S. cinglant appuie d'une manière typique le vœu que je viens de développer. Je ne puis résister au désir de le transcrire ici (il a paru dans l'*Echo de Paris* du 20 novembre 1916) :

« *P. S.* — L'administration des manufactures de l'Etat admettait comme « infirmité pouvant être compatible avec l'emploi de préposé, un pied ou une jambe amputés » (et même je crois une main). Mais voici qu'une commission, composée de médecins qui ignorent les besoins, les méthodes, la nature du travail dans l'administration des tabacs, s'est trouvée à donner son avis. Et dans son rapport au *Journal officiel* du 18 juillet dernier (page 6363), elle élimine ces amputés des postes qui les attendaient.

« Il y a pis; elle les chasse des postes où déjà ils venaient de s'installer.

« C'est là ce qui est trop pénible. Sachant qu'on préparait un règlement en faveur des victimes de la guerre, certaines manufactures de l'Etat, je citerai les Tabacs de Reuilly, avaient été de l'avant et déjà employaient des amputés d'une main ou d'une jambe. Elles s'en déclarent parfaitement satisfaites; mais le rapport des médecins ne tient compte ni du fait acquis ni des désirs de l'administration des tabacs. Et le jour où des nominations conformes à la lettre du règlement vont paraître, Reuilly devra mettre à la porte les amputés dont le travail est pleinement satisfaisant.

« Est-ce acceptable ? Ne serai-je pas entendu ? Aurai-je protesté dans le désert ? Je me réserve d'insister et d'élargir ma réclamation. »

Il est à présumer que l'Etat ne se bornera pas à assurer une pension aux mutilés, mais qu'il voudra aussi les entourer d'une protection ininterrompue. En France, il a créé l'*Office National des Mutilés et des Réformés de la Guerre.* Cet office s'occupe notamment du placement des soldats invalides.

Cet exemple sera, je n'en doute pas, suivi par la Belgique, sinon dans la même forme, du moins dans une forme approchante. Comme nous aurons toujours moins d'invalides que la France,

un organisme aussi important ne paraît pas s'imposer chez nous. Nous nous contenterons d'un Comité de patronage composé de membres influents, qui auraient le loisir de s'occuper personnellement des intérêts des mutilés et le désir de le faire activement, qui auraient le cœur et l'esprit ouverts aux malheurs d'autrui et consentiraient à payer de leur personne en faisant auprès des autorités, des industriels et des patrons des démarches parfois aussi pressantes qu'ennuyeuses, La présence d'une ou de deux dames ne nuirait pas à l'efficacité des travaux. De simples figurants seraient systématiquement évités; on n'admettrait que des membres actifs, mais *actifs* dans le sens étymologique du mot.

Cette commission devrait être investie de certains pouvoirs et disposer d'un crédit permettant d'allouer des secours dans les cas urgents, mais au cas où les fonds des organismes privés seraien épuisés, de consentir des prêts sans intérêts à des mutilés qui désireraient « se mettre dans les affaires ». Elle aurait un secrétariat permanent aec, comme chef, un brave homme, consciencieux, travailleur, ami du progrès et non un prétentieux fonctionnaire supérieur, égoïste, au cœur sec, fût-il directeur général, comme nous l'avons déjà vu à notre grande confusion.

Que l'on évite surtout de faire de cet orga-

nisme de protection une branche de l'administration anonyme. Nous appréhendons de voir des lois de protection sociale appliquées de derrière un guichet ou une toile métallique, car cette gaze constitue un isolant beaucoup plus efficace que les plus grosses plaques d'ébonite.

Ainsi que l'écrivait M. Maurice Barrès dans son article de l'*Echo de Paris* du 20 novembre 1916, « l'Etat et les administrations dont je re-« connais certes les mérites, savent mal entrer « en relations, au vrai et au complet, avec l'indi-« vidu qu'elles veulent aider. Des œuvres pri-« vées y parviennent bien mieux. »

C'est pourquoi nous attendons beaucoup plus de l'action d'une puissante société mutuelle constituée par les mutilés eux-mêmes. Nous en fonderons une avec les élèves et les anciens élèves de Port-Villez et de Mortain. Nous y entrerons nous-mêmes avec tous ceux qui se sont dévoués à leur rééducation: médecins, officiers, directeurs, professeurs, chefs d'ateliers, instituteurs, moniteurs. Nous y accueillerons tous les invalides de la guerre qui voudront bien se grouper sous notre bannière. La politique sera évidemment bannie de notre société, car en notre qualité de fonctionnaires, nous ne pouvons nous jeter dans la mêlée des partis. Il est probable que d'autres associations se créeront à côté de la nôtre, nous

les traiterons comme des sœurs et nous nous efforcerons de nous fédérer avec elles sur un programme commun nettement défini.

Notre association se proposera de fournir des secours médicaux et pharmaceutiques à ses adhérents, car étant donné leur état physique, il est à craindre que l'intervention du médecin ne doive être provoquée assez souvent par eux. Nous organiserons une caisse de chômage et nous demanderons aux pouvoirs publics de l'alimenter copieusement. Mais notre but principal sera de prêter aide et assistance à nos membres toutes les fois qu'ils le demanderont. Nous veillerons nous-mêmes à leurs intérêts, nous interviendrons énergiquement chaque fois qu'ils seront lésés et si nos démarches personnelles n'aboutissent pas au résultat voulu, nous porterons le cas devant le Comité de patronage officiel.

Notre premier soin sera d'assurer le placement de nos sujets. Pour bien réussir, nous avons prescrit tout un travail préparatoire. Chacun de nos élèves et anciens élèves de Port-Villez possède sa fiche indiquant son *curriculum vitæ* : le lieu et la date de sa naissance, sa résidence antérieure, le composition de sa famille, son métier et son salaire avant la guerre avec le nom et l'adresse de l'employeur; sa situation militaire et sa conduite au cours de la campagne :

ses blessures, ses actions d'éclat, ses citations; son traitement dans les hôpitaux, les opérations subies; son état physique au moment de l'entrée à l'école de rééducation; l'état de son instruction à la même époque; le métier choisi; les progrès en instruction générale et en apprentissage; ses aptitudes naturelles ou acquises; enfin le détail de ses projets.

Car nous tenons à peser avec eux leurs projets et à discuter leurs chances de réussite. Nous tâcherons de les replacer autant que possible dans le milieu où ils avaient vécu jusqu'au moment où la guerre a éclaté. Nous leur faisons envisager le pour et le contre, supputons avec eux les facteurs favorables, comme les facteurs nuisibles et nous nous mettons d'accord sur les moyens de réalisation. Tout cela est acté par nos instituteurs, auxquels nous avons confié le soin de tenir à jour les fiches de nos élèves, d'après les renseignements fournis par les services compétents.

Parfois nous avons à combattre des idées ancrées autant qu'irréalisables et nous procédons alors à des palabres qui rappelleraient à nos officiers Congolais leurs interminables entretiens avec les indigènes. D'autres fois, nous avons à secouer des natures indolentes qui ont l'insouciance des oiseaux du Ciel, « lesquels récoltent sans semer ».

Nous dressons ainsi nos batteries pour l'après-guerre. Dès que la rentrée, la bienheureuse rentrée dans notre Pays aura sonné, nous serons prêts à agir efficacement pour chacun de nos hommes et nous nous mettrons immédiatement en campagne. Nous espérons aboutir dans le plus grand nombre des cas, car nos dossiers sont bien constitués. Nous savons les portes où il faudra frapper, les démarches à tenter, les sommes à verser. Ainsi nos élèves ne connaîtront pas l'oisiveté, les flâneries déprimantes qui leur feraient perdre les bonnes habitudes contractées par eux pendant leur séjour à l'Ecole de rééducation.

Ce que nous faisons pour notre petit pays, les grandes Nations peuvent le réaliser pour chacune de leurs grandes régions militaires.

Ainsi les soldats mutilés et estropiés ne seront pas des épaves de la société, mais des citoyens vénérés, qui tiendront honorablement leur place dans le monde né de la guerre. Ils ne seront pas obligés de tendre la main, car la Nation a compris qu'elle avait à remplir à leur égard un devoir de justice et non de vulgaire charité. Grâce à la rééducation professionnelle, leur travail modéré suffira à leurs besoins, car leur salaire joint à la pension que l'Etat leur octroiera leur permettra de vivre honnêtement et de fonder ou d'entretenir une famille.

Ce travail, courageusement entrepris malgré leurs lésions les ceindra d'une auréole nouvelle. Ils seront entourés du respect de tous, car leurs glorieuses mutilations mêmes disent au passant qu'ils ont brillamment tenu leur rôle dans la Grande Guerre.

Dans nos écoles belges, nos maîtres apprendront à nos enfants à aimer ceux qui ont contribué, au prix de leur sang et de leurs pauvres membres, à reconquérir notre indépendance. Ils les donneront comme exemples à ces jeunes forces et ainsi ils feront de nos enfants des patriotes qui n'auront pas l'âme *mutilée* par le carcan de la neutralité imposée, mais qui, au contraire, à l'exemple de leurs pères et de leurs aînés, dresseront au jour du danger leurs poitrines comme une barrière, laquelle protégera notre cher pays autrement qu'un chiffon de papier que les Bethmann et leurs maîtres peuvent déchirer sans vergogne.

Sainte-Adresse, 1er décembre 1916,
jour de la Saint-Eloi, fête des travailleurs.

E. N. B. M. G.

FICHE D'APTITUDE

Date de l'entrée : ....

NOM et PRÉNOMS : .... Nº Matricule : .... *Unité :* .... *D. A.*

ÉTAT SOCIAL	APTITUDES PHYSIQUES	ENSEIGNEMENT	SORTIE
Né à .... le	Examen de la lésion	I. — *Général :*	Date ....
Marié ou célibataire	....	Régime linguistique	Mode ....
Enfants	....	....	....
Taille { Debout	....	Degré	Adresse ....
Taille { Assis	....	....	....
Cœfficient thoracique	....	Précautions spéciales	....
Profession et salaire antérieurs	....	....	Degré d'apprentissage
....	....	....	....
Diagnostic	....	....	Salaire ....
....	....	II. — *Professionnel :*	Résultat du traitement ....
Lieu de la blessure	....	Degré	....
Date	....	....	....
Cause	Traitement	Branche	....
Complications	....	....	Observations générales
Opérations	....	Précautions spéciales	....
....	Appareil orthopédique ou prothétique	....	....
Résultat	....	....	....
....	....	....	....
....	Etat physiologique du sujet	....	....
....	....	....	....

Fiche individuelle

E. N. B. M. G.



....

Lésion ....

Section ....
Afdeeling

Profession antérieure ....

Id. à l' E. N. B. M. G. ....

Date d'entrée ....

Date de sortie ....

Observations

....

....

....

....

....

....

....

....

....

Fiche remise aux hommes à leur présentation devant la Commission d'orientation professionnelle.

Ecole Nationale Belge des Mutilés de la Guerre

Port-Villez, par Vernon (Eure).

N° d'ordre ....

Nom du grand blessé ....

Enseignement général : *Classe* { Régime flam^d / Régime franç^s

Enseignement professionnel : ....

Précautions spéciales à prendre dans l'apprentissage :

....

Port-Villez, le .... *191* .

Le Directeur pédagogique,

Vu pour mutation,

Le Médecin, **Le Chef d'atelier,**

Visa du Chef d'atelier ou du Professeur,

Visa des Instituteurs,

Ce billet doit être rapporté au directeur pédagogique.

Dit briefje moet bij den opvoedkundigen bestuurder teruggebracht worden.

Fiche placée au-dessus de la place d'atelier de chaque homme

Nom de l'apprenti ....
Naam van den leergast

Métier antérieur ....
Voorgaande beroep

Date de l'arrivée à l'atelier ....
Datum van zijne aankomst op den werkwinkel

HEURES DE COURS — UREN LES

LUNDI MAANDAG	MARDI DINSDAG	MERCREDI WOENSDAG	JEUDI DONDERDAG	VENDREDI VRIJDAG	SAMEDI ZATERDAG



École Nationale Belge des Mutilés de la guerre

A PORT-VILLEZ.

NOM ET PRÉNOMS : ....

Profession antérieure : ....

ATELIER	INFIRMITÉ	DATE		MODE DE SORTIE	Section Scolaire			OBSERVATIONS — PROGRÈS RÉALISÉS
		D'ENTRÉE	DE SORTIE		Fr.	Vl.		

Fiche destinée au classement par atelier.

Atelier : .... N° ....

Nom et Prénoms : ....

Carte de présence

du .... au ....

Horaire								
7 à 8 1/2								
9 à 10								
10 à 11								
11 à 12								
13 à 14 1/2								
14 1/2 à 16								
16 1/2 à 18								
Mécano et physiothérapie								
Total des heures								

N° .... Nombre total des heures : ....

du .... au ....

Carte de pointage pour les soins de physiothérapie.

Ecole Nationale Belge des Mutilés de la guerre

Port-Villez par Vernon.

PHYSIOTHÉRAPIE.

Nom :	Salle :	Diagnostic :

Mois :	Mécanothérapie	Gymn. pédagog.	Gymn. Médicale	Rééduc. Motrice	Galvanisation	Bain air chaud	Massage	Héliothérapie
1 9 17 25								
2 10 18 26								
3 11 19 27								
4 12 20 28								
5 13 21 29								
6 14 22 30								
7 15 23 31								
8 16 24								

Ce livre a été composé sur linotypes de la Linotype Cy Ltd, Strand, Londres, par des élèves mutilés qui viennent de subir avec succès à Paris, devant un jury composé de professionnels, délégués du Syndicat de la Presse Parisienne, l'examen de linotypiste pouvant se conduire seul.

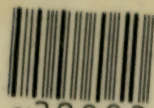
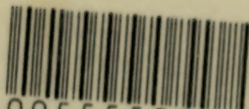
Les clichés sortent de notre atelier d'apprentissage de la photogravure.

La couverture a été dessinée sous la conduite du chef d'atelier de la calligraphie et de la lithographie.

L'impression s'est faite sur nos presses par les soins de nos élèves imprimeurs et le cartonnage du volume a été effectué par les élèves de l'atelier de reliure.



TABLE DES MATIÈRES


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 06 14 01 24 09 2

